

d'Lëtzebuurger **Land**

BRÖ

Wie auf einem Fußballfeld

Der Ärzteverband verlangt mehr Einfluss in der „Nomenklaturkommission“. In der Bauchchirurgie etwa liefen Patienten Gefahr, nicht immer zu bekommen, was sie brauchen

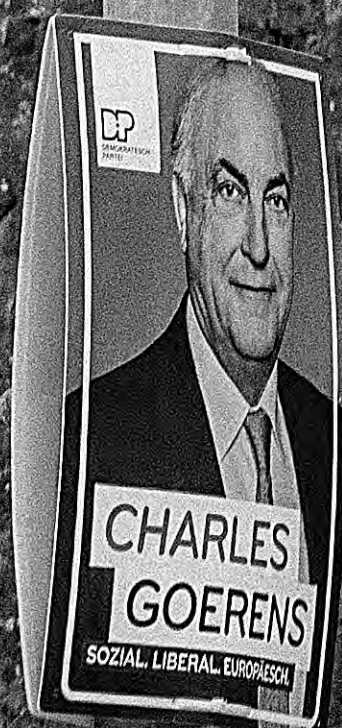
Übernahme abgeschlossen

Die staatliche Agentur Luxinnovation hilft Privatfirmen, ihre Antragsformulare für staatliche und EU-Fördermittel zur Forschung und Innovation auszufüllen

Blinde Flecken

Die EU steckt in einer „existenziellen Krise“, die Wahlprogramme beschäftigen sich lieber mit Tiertransporten und dem Geoblocking von *Game of Thrones*

Foto: Mike Zenari



Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#19 66. Jahrgang 10. Mai 2019



4,00€

Blinde Flecken

Die EU steckt in einer „existenziellen Krise“, die Wahlprogramme beschäftigen sich mit Tiertransporten und dem Geoblocking von Fernsehserien

Romain Hilgert

Jahrzehntlang wurde die Geschichte der Europäischen Union als einen holprigen, aber unumkehrbaren Aufstieg vom *Schumanplan* bis zu den Vereinigten Staaten von Europa angesehen. Doch heute steckt die Europäische Union in einer „existenziellen Krise“, so Kommissionspräsident Jean-Claude Juncker (CSV) im September 2016 vor dem Europaparlament.

Erstmals seit dem Austritt Algeriens 1962 und Grönlands 1985 wird die Europäische Union wieder schrumpfen, wenn mit Großbritannien einer der wichtigsten Mitgliedstaaten die Union verlässt. Ungarn, Polen und Kroatien werden von rechtsradikalen, die EU-Politik weitgehend ablehnenden Parteien beherrscht, in Italien, Österreich, Dänemark, der Slowakei und Bulgarien gehören sie zu den Regierungskoalitionen, in den Niederlanden, Slowenien, Tschechien und Frankreich treiben sie aus der Opposition heraus die Regierung vor sich her. Die Austeritätspolitik nach der Finanz- und Wirtschaftskrise und der Umgang mit Einwanderern aus Afrika und Asien zerstörten in den Augen vieler Europäer die Legitimation der Europäischen Union als ein Friedensprojekt, das Wohlstand und Menschenrechte gewährleistet.

Doch die zehn Parteien, die hierzulande für die Neuwahl des Europaparlaments in 14 Tagen kandidieren, erklären nicht, wie sie auf die von Jean-Claude Juncker beschriebene existenzielle Krise reagieren wollen. In ihren Wahlprogrammen leugnen sie die Krise oder spielen sie herunter, stellen sich stumm oder dumm.

Im Wahlprogramm der CSV kommt das Wort „Krise“ nicht vor. Die Partei verspricht, weiterzumachen, als ob nichts wäre, und wünscht sich bloß „eine besser funktionierende und wirksame gestaltende Europäische Union“ (S. 1), denn „Europa muss wieder menschengerechter werden“ (S. 12). Die DP nennt die Union beschönigend „eine unvollendete Baustelle“ (S. 4) und sieht durch den Brexit ihre „weltweiten Einflussmöglichkeiten schwinden“ (S. 21).

Die LSAP beruhigt sportlich: „Mee Europa ass ausser Otem. D'Solidaritéit téscht den europäesche Länner ass ugeschloen. D'Austeritéitspolitik huet d'Onglächheete verstärkert an d'Vertraue vun den Europäer an d'Politik geschwächt“ (S. 2). Ähnlich heißt es von den Grünen: „Mit Großbritannien verliert die Europäische Union zum ersten Mal in der Geschichte ein Mitgliedsland und wird wieder kleiner. Soziale und ökonomische Ungleichgewichte lassen die Lebensverhältnisse innerhalb der Europäischen Union weit auseinanderdriften. [...] In einer ganzen Reihe europäischer Staaten werden Demokratie und



Laut Eurobarometer hielten 86 Prozent der Befragten in Luxemburg die Mitgliedschaft in der Europäischen Union für „eine gute Sache“

Meinungsfreiheit immer stärker von den eigenen Regierungen angegriffen“ (S. 17).

Im stark nach Fernand Kartheiser klingenden Wahlprogramm der ADR heißt es zufrieden, weil man es schon immer gesagt hatte: „D'Entscheidung vum britesche Vollek fir per Referendum aus der Europäescher Unioun auszutrieden, ass en eklatante Beweis fir d'Scheitern vun der Politik vum engem federalen Europa, an deem déi eenzel Länner an Identitéiten an engem groussen ‚melting pot‘ solle matenee verschmolt ginn. Eng ganz Rei Länner, wéi déi aus dem Vise-grád-Grupp (Ungarn, Polen, Tschechesch Republik a Slowakei), sinn net méi domat averstanen, fir Entscheedungen ëmzesetzen, déi géint hir Interessie geholl gi sinn, ouni datt Eestëmmegkeet verlaangt war“ (S. 3).

Die Wahlprogramme der meisten Parteien behandeln die Wähler wie Kinder, denen man ängstlich die Wahrheit vorzuenthalten versucht, wie zertrümmert die Ehe der Eltern schon ist. Die Parteien befürchten nicht nur, ihre Wähler zu entmutigen, sondern auch, dass ihnen Zweifel an Europa und damit eine verschärfte Form von Landesverrat vorgeworfen wird. Sie wollen um jeden Preis die Frage vermeiden, ob die Krise der Europäischen Union bloß auf eigennützige Politiker, populistische Rattenfänger, dumme Wähler und russischen *Fake news* zurückzuführen ist oder ob sie auch etwas mit der Europäischen Union selbst zu tun haben könnte.

Aber die Wahlprogramme beschränken sich auf eine abstrakte institutionelle Sicht und vermeiden politische Einschätzungen des Kräfteverhältnisses in der Europäischen Union. Sie gegen nicht darauf ein, ob Luxemburg Nutzen aus der deutschen Dominanz und der Schwäche Frankreichs zieht oder was der Preis für das Kerneuropa rund um den Euro ist. Die Parteien wissen, dass ein uneingeschränktes Bekenntnis zur Europäischen Union eine Vorbedingung ist, um einer Regierung beitreten zu dürfen. Deshalb heißt es nur im knappen *Aufruf der KPL zu den EU-Wahlen* entschieden: „Die KPL ist davon überzeugt, dass die EU nicht reformierbar ist.“

Obwohl viele Parteien mehr Transparenz in der EU-Politik versprechen, scheinen sie doch im Stillen darauf zu vertrauen, dass auch die Krise der Europäischen Union von Ministern und Experten bei abgeschirmten Kaminesgesprächen gelöst wird. Also erzählen die Wahlprogramme bis dahin lieber ermutigende Geschichten über Europas Einsatz für artgerechte Tiertransporte (DP, S. 19; Grüne S. 33, ADR, S. 21, Lénk, S. 6) und gegen das *Geoblocking* von Fernsehserien (DP, S. 17; ADR, S. 27; LSAP, S. 6). Und auf den spärlich



Ob das Land nach der Abschaffung des Bankgeheimnisses in der Europäischen Union ein Vetorecht zur Verteidigung seiner Steuerpolitik behalten soll, darüber gehen die Meinungen zwischen linken und rechten Parteien auseinander

besuchten Wahlversammlungen rufen die Kandidaten in dramatischem Ton gegen die „Populisten“ genannten rechten Ausländergegner und linken Austeritätsgegner auf, die liberale Mitte zu wählen, die im Europaparlament als ewige große Koalition von konservativer Volkspartei und Sozialdemokratie umgeht.

Selbstverständlich wollen die Wähler solche Geschichten hören. Denn trotz aller Krisen ist in keinem anderen Land die Unterstützung für die Europäische Union so groß wie hierzulande. Laut Frühjahrsumfrage 2019 von Eurobarometer hielten 86 Prozent der Befragten in Luxemburg die Mitgliedschaft in der Europäischen Union für „eine gute Sache“ gegenüber einem EU-Durchschnitt von 61 Prozent. Gerade zwei Prozent hielten sie für eine „schlechte Sache“, noch ein Europarekord. Nur fünf Prozent würden bei einem Referendum für einen Austritt Luxemburgs stimmen, wieder ein Europarekord. Bei aller Liebe zu Vaterland und Muttersprache scheinen sich die meisten Leute bewusst, dass ein Zwergstaat einen Markt braucht, der größer ist als er selbst, und selbst die dümmsten Nationalisten wollen sich nicht bloß von heimischen Bananen ernähren.

Dass die Europabegeisterung auch heute noch nirgends so groß ist wie in Luxemburg, ist leicht nachvollziehbar: Oberstes Ziel der Europäischen Union ist es, einen großen „Binnenmarkt mit freiem und unverfälschtem Wettbewerb“ zu schaffen, wie es 2004 in Artikel I-3 des gescheiterten Verfassungsvertrags hieß, damit die ungehinderte Konkurrenz ertragsärmere Kapitale aus dem Markt drängt und das Lohnniveau drückt. Beim Stichwort „Wettbewerb“ forcierte Luxemburg den Steuervergleich zugunsten ausländischer Firmen und Anleger, und als die Europäische Union

in den Achtzigerjahren begann, die Stahlquoten abzuschaffen, ging sie gleichzeitig zu einer monetaristischen Politik über, die den luxemburger Finanzsektor zur ungeahnten Blüte trieb. Er warf so viele Steuereinnahmen ab, dass der Sozialstaat und damit die Akzeptanz der Europäischen Union erhalten werden konnten, als nach der Finanz- und Wirtschaftskrise andernorts aggressiv die Wettbewerbsfähigkeit der Exportindustrie zum Preis von Massenarbeitslosigkeit und Verarmung erhöht wurde – so dass Millionen ihren Glauben an die Europäische Union verloren.

Allerdings hat die Krise auch dazu geführt, dass der Steuerwettbewerb nicht mehr gerne gesehen ist, Luxemburg seit Jahren unter Druck steht, seine Niedrigsteuern für ausländische Konzerne und Millionäre zu erhöhen. Ob das Land nach der Abschaffung des Bankgeheimnisses in der Europäischen Union über das Einstimmigkeitsprinzip ein Vetorecht zur Verteidigung seiner Steuerpolitik behalten soll, darüber gehen die Meinungen zwischen linken und rechten Parteien auseinander. Das ist nützlich als Alleinstellungsmerkmal der in den meisten anderen europäischen Fragen bis hin zur Asylpolitik, zum Klimaschutz und zum europäischen Mindestlohn ziemlich einmütigen Parteien, die im Europaparlament sowieso nichts zu sagen haben – und am Ende siegen sowieso die Sachzwänge und die Märkte.

„Die Steuerpolitik liegt jedoch in der Kompetenz des Nationalstaats und muss dies auch bleiben. Wir halten hier an der Einstimmigkeit fest“, schreibt die CSV in ihrem Wahlprogramm (S. 5). Auch die „ADR ass fir d'Eestëmmegkeet bei de Votten, dëst besonnesch och bei Steuerfroen“ (S. 26). Das stark die Handschrift von Charles Goerens tragende Wahlprogramm der DP will

das Vetorecht in der Außenpolitik abschaffen, die Grünen, die ihr Wahlprogramm teilweise wörtlich aus Stellungnahmen der deutschen Bündnis 90/ Die Grünen kopiert haben, wollen das Vetorecht sogar im Welticherheitsrat abschaffen, aber bei Steuerfragen halten sich beide bedeckt.

Die LSAP meint dagegen, „d'Eestëmmegkeet am Conseil soll a Steuerfroen iwwerducht ginn“ (S. 5). Zu ihrer Linken will déi Lénk „mettre fin à la règle de l'unanimité en matière fiscale au sein du Conseil européen“ (S. 18), denn sie will sowieso „lutter contre les paradis fiscaux“ (S. 16).

Ähnlich sieht es bei der Steuerharmonisierung aus: Während CSV und DP am freien und unverfälschten Steuerwettbewerb festhalten wollen, will die LSAP „eng europawäit effektiv Kierperschaftssteuer (impôt sur les sociétés) vu minimum 18%“ (S. 8) – ein Prozentpunkt über dem vor einem Monat von LSAP, DP und Grünen beschlossenen luxemburger Satz! Die Grünen wollen sich „für die Einführung einer gemeinsamen konsolidierten Körperschaftssteuer-Bemessungsgrundlage“ und „einen europaweiten Minimalsteuersatz für Unternehmen“ einsetzen (S. 10). Auch die Linke will „soumettre les entreprises multinationales à un taux et une base d'impôt réels, vérifiables et minimaux dans tous les pays de l'Union européenne“ (S. 18).

Die paneuropäische Bewegung Volt fordert in ihrem europaweiten Wahlprogramm: „Ensure multinationals pay their fair share by collecting a minimum European corporate tax of 15% and harmonising corporate taxation across Member States“ (S. 1). Die Piratenpartei, die nur über ein „Gemeinsames Wahlprogramm der europäischen Piraten“ verfügt, will „eine gemeinsame

Angesichts der Krise der Europäischen Union behandeln die Wahlprogramme der meisten Parteien die Wähler wie Kinder, denen man ängstlich die Wahrheit vorzuenthalten versucht, wie zerrüttet die Ehe der Eltern ist

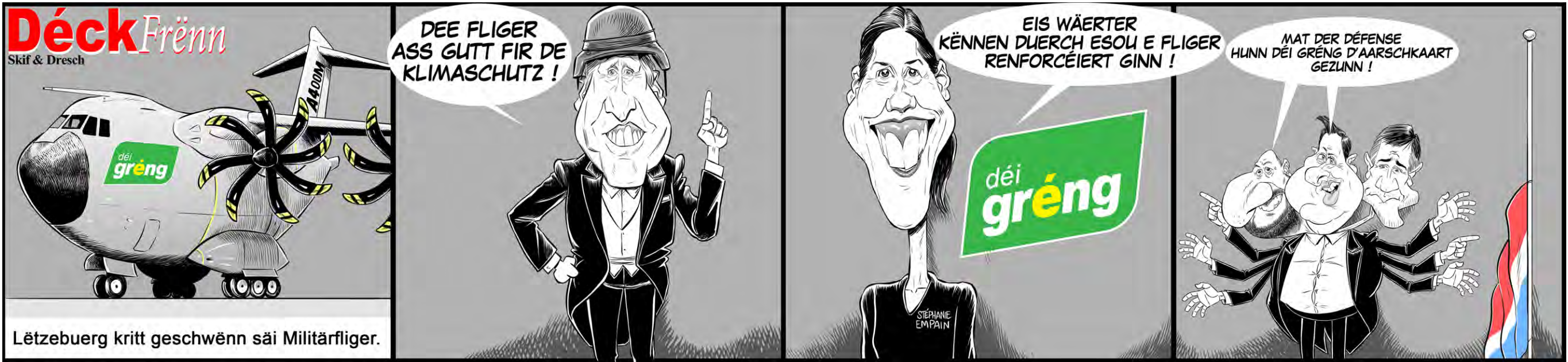
konsolidierte Körperschaftsteuer-Bemessungsgrundlage (GKKB) und eine verstärkte Aufsicht durch die EU-Kommission über die Steueroasen in der EU“ (S. 11).

Wenige Wochen nachdem er die „existenzielle Krise“ der Europäischen Union erklärt hatte, forderte Kommissionspräsident Jean-Claude Juncker im November 2016 „einen neuen Anlauf in Sachen europäische Verteidigungsunion

bis hin zu dem Ziel der Einrichtung einer europäischen Armee“. Doch selbst seine eigene Partei schreibt nun in ihrem Wahlprogramm: „Das Ziel der europäischen Verteidigungsinitiative ist nicht eine einheitliche europäische Armee, sondern ein einsetzbarer Verbund europäischer Streitkräfte, die gemeinsam operieren können“ (S.6).

Auch die DP versteht unter einer „Europäische[n] Verteidigungsunion“ eine „effizientere Zusammenarbeit zwischen den Streitkräften der Mitgliedstaaten“ (S. 14), keine Zusammenlegung ihrer Armeen. Bei den Grünen heißt es: „Einer stärkeren Kooperation im militärischen Bereich oder eine gemeinsame Anschaffung von Rüstungsgütern stehen wir positiv gegenüber“ (S. 27). Dagegen will die Linke „s'opposer aux tentatives de créer une armée européenne, projet à vocation offensive“ (S. 23), und die ADR „ass der Meinung datt d'Grënn vum enger europäescher Arméi net néideg an net sënnavoll ass“ (S. 19).

Wozu die Verteidigungsunion gut sein soll, hat man vor allem auf der Rechten erkannt. Die ADR wirbt für „de Schutz vun den europäesche Wirtschaftsinteressen géintwärt anere grösseren Entitéite wéi den USA a China“ (S. 5), wünscht aber, „mat Russland gutt Beziungen ze hunn – dëst am géigesäitege Respekt vun de jeeweiligen Interessen“ (S. 19). Die CSV geht weiter: „Europa muss in der Welt erkennbarer und wirk-samer werden – besonders, wenn wesentliche europäische Interessen auf dem Spiel stehen. Europa muss aussenpolitisch mehr Verantwortung übernehmen. Im Spiel der Grossmächte muss es energischer für seine Interessen eintreten. Besonders, aber nicht nur gegenüber Grossmächten wie China, Russland und auch den Vereinigten Staaten von Amerika“ (S. 6)



Lëtzebuerg kritt geschwënn säi Militärflieger.

Leitartikel

Noch nichts Neues vom Zukunftspak 2.0

Peter Feist

„Wir werden damit zum Vorbild“, hatte Energieminister Claude Turmes gesagt, und seine grüne Partei- und Umweltministerkollegin Carole Dieschbourg war mit der ihr eigenen Art, die ganze Welt zu umarmen, überzeugt: „Wir schaffen das!“ Denn Luxemburg soll sich bis Ende des Jahres einen „Nationalen Energie- und Klimaplan“ geben. Das müssen alle EU-Staaten tun, weil es dabei um die Umsetzung der Beschlüsse des Pariser Klimagipfels geht. Doch die Regierung verfolgt besonders ehrgeizige Ziele, weil laut jüngsten wissenschaftlichen Erkenntnissen weniger Zeit bleibt, als bisher gedacht, um unumkehrbare Veränderungen noch abzuwenden. Das nationale CO₂-Aufkommen soll deshalb bis 2030 nicht nur um 40 Prozent gegenüber dem Stand von 2005 gesenkt werden, wie das politisch schon 2014 beschlossen worden war, sondern um 50 bis 55 Prozent. Der Energieverbrauch soll um bis zu 44 Prozent sinken, der Anteil erneuerbarer Energien am Verbrauch auf bis zu 25 Prozent erhöht werden.

So hatte es der Regierungsrat am 8. Februar beschlossen. Drei Monate sind seither vergangen, in denen nicht mehr viel zu hören war von dem Vorbild-Vorhaben. Wer bei den politisch in der Sache federführenden Ministerien für Umwelt und Energie nachfragt, erhält zur Antwort, das Timing bis Ende 2019 sei nicht in Gefahr. Die

Arbeiten gingen selbstverständlich weiter. Voraussichtlich im September soll eine öffentliche Kampagne stattfinden und in zwei Wochen ein erster Workshop mit Vertretern der Zivilgesellschaft.

Auf die wichtigste Frage soll es anscheinend erst im Oktober eine Antwort geben, wenn Finanzminister Pierre Gramegna (DP) den Staatshaushaltsentwurf fürs nächste Jahr vorlegt: Was wird der Energie- und Klimaplan fiskalisch mit sich bringen? Eine um bis zu 55 Prozent bessere CO₂-Bilanz ist nicht zu haben ohne drastisch verringerte Spritverkäufe, die derzeit fast zwei Drittel zum CO₂-Aufkommen beitragen und mehrheitlich an Transitreisende, LKW-Fahrer, Grenzpendler und Tanktouristen gehen. Weil der Export seit 2017 wieder zunimmt, nachdem er fünf Jahre lang rückläufig war, schafft Luxemburg seine Klimaziele bis 2020 wahrscheinlich gerade so. Dabei geht es dort nur um eine Senkung um 20 Prozent gegenüber 2005. Andererseits brachte, wie der Verband der Petrolbranche vor drei Wochen vorrechnete, das Tankstellengeschäft der Staatskasse vergangenes Jahr insgesamt zwei Milliarden Euro ein an Einnahmen aus Akzisen auf Treibstoff, Tabak und Alkohol, aus der Mehrwertsteuer und aus der Konzessionsabgabe der Tankstellenbetreiber. Wer derart viel

weniger CO₂ will wie die Regierung, muss zwangsläufig sagen, wie viel von den zwei Milliarden verzichtbar wäre oder wodurch sie ersetzt werden sollen.

Auch der 75 Seiten lange *Entwurf des integrierten nationalen Energie- und Klimaplans für Luxemburg*, der mittlerweile über die Webseite der Abgeordnetenkommission publik ist, äußert sich dazu noch nicht. Unter „Folgenabschätzung der geplanten Strategien und Maßnahmen“ steht lediglich, sie werde im Laufe des Jahres „konkretisiert“.

Die Regierung scheint das Kunststück fertigbringen zu wollen, den Einstieg ins Ende des Tankstellengeschäfts ab Oktober innerhalb von zwei bis drei Monaten einzuläuten. Politisch könnte das Sinn machen: Die Legislaturperiode ist noch jung, und die vorige hat gezeigt, dass auch nach einem *Zukunftspak* mit Mehrwertsteuererhöhung der Wiedereinkauf in die Wählerherzen gelingen kann, wenn dazu genug Zeit und die Konjunktur gut bleibt. Die Frage diesmal ist aber unter anderem die, ob eine Wette auf eine anhaltend gute Konjunktur sich wirklich verträge mit einer auf viel weniger CO₂. Und ob zwei bis drei Monate reichen werden, um die Bürger vom Inhalt eines *Zukunftspak 2.0* zu überzeugen.



Sven Becker

blog

Am Mittwoch dieser Woche wurden es 100 Jahre, dass das Parlament als Antwort auf die Systemkrise nach dem Ersten Weltkrieg mit 39 Stimmen gegen elf bei einer Enthaltung das Zensuswahlrecht abgeschafft hatte, das das Wahlrecht reicherer Steuerzahlern vorbehielt. Durch die Verallgemeinerung des Wahlrechts wurden auch Arbeiter und Frauen zu den Wahlen zugelassen. Mit einer soeben im hauptstädtischen Biergerzenter eröffneten Wanderausstellung *100 ans de démocratie au féminin* und einer ab September geplanten Ausstellung *100 ans de suffrage universel* im Geschichts- und Kunstmuseum soll an die demokratische Reform erinnert werden. rh.

Personalien

Politik

Politik

Politik

Gemeinden

Gesellschaft

Xavier Bettel,



Premierminister (DP), muss sich mächtig zurückgelehnt haben, als er von der Piratenpartei gefragt wurde, wer für die über *Facebook*, *Twitter* und *Instagram* verbreiteten Geistesblitze und Katzenfotos der Minister zuständig sei. Denn als Antwort verwies er feierlich auf Artikel 78 der Verfassung: „Les membres du Gouvernement sont responsables“ (Foto: Instagram). rh.

Corinne Cahen,

Familienministerin (DP), bestätigte auf eine parlamentarische Anfrage hin, dass vergangenes Jahr 17 Obdachlose gestorben seien. Dies bedeute aber nicht zwangsläufig, dass sie „zum Zeitpunkt ihres Todes ohne Dach über dem Kopf gewesen oder auf der Straße verschieden wären“. Da ihrer bei dem jährlichen Gottesdienst der Obdachlosenvereinigungen gedacht worden seien, verfüge das Ministerium über keine Angaben zu den Todesursachen. Man müsse aber davon ausgehen, dass unter Obdachlosen Drogenabhängigkeit, frühzeitiges Altern, unsteter Lebenswandel, mangelhafte Lebenshygiene und unzureichende medizinische Versorgung verbreiteter seien. rh.

Seelenverwandtschaft

Als Entscheidungshilfe für die Europawahlen präsentiert sich die Internetseite *Smartwielen*, die dieser Tage wieder den Betrieb aufnahm. Das aus der Schweiz stammende Programm gleicht die Antworten interessierter Wähler auf 33 Fragen mit den Positionen von 58 Kandidaten ab und errechnet die jeweilige Korrelation. Zum Dank erhalten die Bertreiber, die Universität und das Zentrum für politische Bildung, Daten über die Stimmungslage der Wähler, die billiger zu stehen kommen als Meinungsumfragen von Marktforschungsfirmen. Alle Kandidaten haben mitgespielt, bis auf Fernand Kartheiser (ADR) und Ali Ruckert (KPL). Wer alle 33 Fragen über die Kompetenzen der Europäischen Union, den Umweltschutz und die Haushaltspolitik mit Ja beantwortet, bekommt eine Seelenverwandtschaft zu Kandidaten von Volt und Piratenpartei bescheinigt, wer 33 Mal mit Nein antwortet, soll eher ADR und KPL nahe stehen. Wer 32 von 33 Mal keine Antwort gibt, ist zu 100 Prozent einer Meinung mit 15 Kandidaten von Marc Angel (LSAP) bis Carole Thoma (Lénk). rh.



Großelternurlaub



Nachdem die CSV auf ihrem Kongress Ende Januar angekündigt hatte, Oppositionspolitik zu machen, griff sie das Lieblingsthema aller konservativen Parteien auf, die Familienpolitik. Mit gleich fünf Gesetzesvorschlägen und sieben Motionen schlug sie diese Woche unter anderem vor, die Babyjahre in der Rentenversicherung auf 48 Monate zu verdoppeln, nachdem sie noch im Wahlkampf vor einer Rentenmauer gewarnt hatte. Außerdem soll der Elternurlaub eines Elternteils dem anderen übertragen werden können, was CSV-Familienministerin Marie-José Jacobs einst vermied, damit auch Väter Elternurlaub nehmen. Der Elternurlaub soll sogar den Großeltern übertragen werden können, womit die CSV bei dem einst von Ex-Premier Jean-Claude Juncker erfundenen „Großelternurlaub“ angekommen sein will. Auch fordert sie die erneute Indexierung aller Familienzulagen, die sie selbst abgeschafft hatte. rh.

Parteitag

Als letzte Partei der Saison organisiert die DP am kommenden Donnerstagabend ihren Jahreskongress. Neben den üblichen Ansprachen über Regierung und Opposition sowie einem Hauch Europawahlkampf stehen auch statutarische Wahlen und Wahlen des Comité directeur auf der Tagesordnung, zu dem auch die Parteiführung, die liberalen Minister, Abgeordneten und Vertreter der Unterorganisationen gehören. Familienministern Corinne Cahen war im November 2015 für drei Jahre zur Parteivorsitzenden gewählt worden. rh.

80 Prozent

Das Syndicat national de la police grand-ducale Luxembourg bestätigte am Mittwoch in einer Presseerklärung die Einschätzung seines Ministers François Bausch (Grüne), dass beide Parteien „zu 80 Prozent“ eine Einigung über die Arbeitszeit- und Überstundenregelung für Polizeibeamte gefunden haben. Die Regelung müsse dem Gesetz über das Beamtenstatut und über Zeitsparkonten im öffentlichen Dienst angepasst werden. Es gehe nämlich nicht nur darum, die tägliche oder wöchentliche Arbeitszeit in Fällen außerordentlicher Dienstverfordernisse auszuweiten, sondern auch um eine genaue Definition außerordentlicher Situationen und um die entsprechenden Entschädigungen. rh.

Grosbous hat die Wahl

Die Gemeinderäte von Grosbous und Wahl haben sich in getrennten Sitzungen am Montag einstimmig dafür ausgesprochen, dass ihre beiden Gemeinden bis zu den Gemeindewahlen im Jahr 2023 fusionieren sollen. In Grosbous waren allerdings drei von neun Räten der Abstimmung fern geblieben. Die beiden Landgemeinden im Redinger Kanton zählen mit jeweils knapp über 1 000 Einwohnern zu den kleinsten Gemeinden im Land. Nach der Fusion von Simmern und Hobscheid hat nur noch das fusionsresistente Saeul weniger Einwohner. In Wahl und Grosbous wird nach dem Majorzsystem gewählt. Laut der neuen Bürgermeisterin Christiane Thommes-Bach sei die Initiative von Wahl ausgegangen, nachdem schon vor Jahrzehnten geführte Fusionsgespräche erfolglos geblieben waren. Der Grosbouser Bürgermeister Paul Engel habe sie voll unterstützt, wie es am Dienstag hieß. Die Gemeinden wollen nun im Innenministerium vorsprechen, Arbeitsgruppen gründen und Unternehmensberater verpflichten, um die Fusion vorzubereiten, über die dann in einem Referendum in zwei Jahren abgestimmt werden soll. rh.



Gleicher Zugang für alle



In den kommenden Wochen soll die im Anschluss an das Euthanasiegesetz geschaffene *Plateforme fin de vie* mit der Ausarbeitung eines Nationalen Plans über das Lebensende und die Palliativmedizin befasst werden. Das antwortete Gesundheitsminister Etienne Schneider (LSAP) seinem Parteikollegen Alex Bodry, der eine entsprechende parlamentarische Anfrage gestellt hatte. Die Plattform sei 2016 gegründet worden, unterstehe dem Gesundheits- und dem Familienministerium und soll nach einem Dutzend Sitzungen nun auch offiziell genannt werden. Der Nationale Plan soll dafür sorgen, dass die Wünsche der Patienten respektiert werden, dass der Zugang zu Euthanasie und Palliativmedizin unabhängig von Alter und Wohnsituation für alle gleich wird, dass die Angebote vernetzt und transparent werden und die spezialisierte Ausbildung der Pfleger gesichert wird (Foto: Omega 90). rh.

Der Ärzteverband verlangt mehr Einfluss in der „Nomenklaturkommission“. In der Bauchchirurgie etwa liefen Patienten Gefahr, nicht immer zu bekommen, was sie brauchen

Wie auf einem Fußballfeld

Peter Feist

Ist das Luxemburger Gesundheitssystem, so wie es funktioniert, gesundheitsschädlich? Man konnte es meinen nach den Erklärungen der Spitze des Ärzteverbands AMMD am Montag. „Unser System ist am Ende!“, berichtete Verbandspräsident Alain Schmit. „Das System ist polymorbid“, sagte Generalsekretär Guillaume Steichen.

Zum Beispiel insofern: „Stellen Sie sich vor“, so Steichen, „ein Kind muss am Blinddarm operiert werden und hat auch eine Warze oder eine Vorhautverengung. Mehr als logisch wäre, die beiden Probleme unter einer Narkose zu beheben. Das Regelwerk lässt das aber nicht zu. Das ist ganz klar nicht im Interesse des Kindes.“ Und der AMMD-Generalsekretär wiederholte: „Stellen Sie sich vor, ein Kind zwei Mal einschlafen zu lassen!“ In der Bauchchirurgie sei es „nicht mehr erlaubt, unter einer Narkose mehr als einen Eingriff vorzunehmen“.

Die Beschworung mit dem Kind hatte ihre Sugestivkraft. Die Bauchchirurgie ist eine der ersten und wenigen Disziplinen, für die ein neues Kapitel in der Ärzte-Gebührenordnung gilt, in der *Nomenclature des médecins*. Vor zwei Jahren hatte die Überarbeitung der Gebührenordnung Kapitel für Kapitel begonnen. Quasi jeder in der Gesundheitsszene hält die *Nomenclature* der Ärzte für lückenhaft und veraltet. Das Viszeralchirurgie-Kapitel wurde mit viel Aufwand neu gefasst und enthält nun viel mehr technische Akte mit Tarifen, die ein Arzt abrechnen kann: 2009 waren es 71. Heute sind es 307.

Die AMMD aber erklärte am Montag: Was in der Bauchchirurgie nun gilt, sei „der Auslöser“ gewesen, weshalb sie im Mai 2018 entschieden habe, in jener Kommission, die über Änderungen an Gebührenordnungen abstimmt, bis auf Weiteres nicht mehr mitzumachen. Die Entschliefungen der Nomenklaturkommission sind der wichtigste Input für den Sozialminister, der Anträge zu Änderungen von Gebührenordnungen dem Regierungsrat unterbreitet. „Aber was sollen wir dort, wenn wir wissen, dass wir überstimmt werden?“, stellte AMMD-Präsident Schmit in den Raum. Die Nomenklaturkommission müsse „paritätisch“ zusammengesetzt sein.

„Hypothetisch“ könne es tatsächlich nötig sein, dass ein Chirurg einen Patienten zwei Mal operieren muss, wie von der AMMD angedeutet, sagt Alain Foxius, Bauchchirurg in Ettelbrück und Sekretär der Gesellschaft für Viszeralchirurgie. Die ist eine Fachgesellschaft, keine Unterorganisation der AMMD. Dass es für die Bauchchirurgie nun viel mehr Tarife gibt, liege unter anderem daran, dass versucht wurde, damit möglichst vielen Eventualitäten Rechnung zu tragen, denen ein Chirurg begegnen kann.

Auch wenn unter einer Narkose mehr als ein Problem behoben werden soll. „Früher konnten wir in so einem Fall bis zu drei Eingriffe miteinander kumulieren. Wir konnten den ersten zu hundert Prozent abrechnen, den zweiten und den dritten zu jeweils 50 Prozent.“ Heute gelte nur jeweils ein Tarif, ein „Mono-Code“, der hoffentlich auf das zutrifft, was der Chirurg vorfindet. Doch immer klappe das nicht, sagt Alain Foxius. „Einen Akt, der eine Entfernung von Metastasen an der Leber mit einer Operation am Dickdarm verknüpft, gibt es zum Beispiel nicht.“ Desgleichen, wenn ein Kinderchirurg einen Nabelschnurbruch operiert und auch eine Vorhautverengung sieht. Wollte er beides operieren, müsse er entweder hinnehmen, nur einen Eingriff abrechnen, oder beim Medizinischen Kontrolldienst der Sozialversicherung eine Sondergenehmigung einholen. Oder der Chirurg plant eine weitere Operation.

Bei der Ausarbeitung des neuen Bauchchirurgie-Kapitels war Alain Foxius einer der Vertreter seiner Fachgesellschaft dabei. Das war eine gemeinsame Arbeit mit der CNS und einem französischen Experten. Die Gesellschaft für Viszeralchirurgie habe aber nur an der Aufstellung der vielen neuen Akte und ihren *libellés* mitgewirkt. Die Frage, ob ein Chirurg auch weiterhin Eingriffe kumulieren könne, habe sich erst in der Nomenklaturkommission gestellt. Da war Foxius ebenfalls dabei. „Das war ein richtiger Streitpunkt.“ Der französische Experte habe für Kumuls plädiert, weil das neue Tarifgebäude eben nicht alles abbilden könne. Die CNS aber sei der Meinung gewesen, Kumuls würden Missbräuchen die Tür öffnen. „Man konnte den Eindruck haben, da würden Ärzte unter Generalverdacht gestellt.“ Die Vertreter der AMMD in der Nomenklaturkommission hätten sich nicht durchsetzen können. „Bei den Kräfteverhältnissen in der Kommission fehlen ihr dazu die Hebel.“

Die Anti-Kumul-Regeln hält Alain Foxius auf jeden Fall für eine administrative Hürde. Es bleibe abzuwarten, wie restriktiv oder nicht der Medizinische Kontrolldienst der Sozialversicherung Sondergenehmigungen vergibt. „Beantragt werden können sie auch im Nachhinein. Das muss ja so sein, bei der Operation eines Notfallpatienten kann man nicht im Voraus wissen, was alles zu tun ist.“ Falls CNS und Kontrolldienst meinen würden, sie müssten Ausgaben sparen, könnte es „Mehrfacheingriffe“, vor denen die AMMD am Montag warnte, womöglich geben. „Aus chirurgischer Sicht aber sind sie abzulehnen“. Der Sekretär der Gesellschaft für Viszeralchirurgie kann verstehen, dass die AMMD in der Nomenklaturkommission mehr Einfluss reklamiert.

Die CNS hatte dem *Land* eine Stellungnahme zu den Vorwürfen der AMMD angekündigt, meldete sich bis zum Redaktionsschluss die-



Blick in einen Operationssaal. Die chirurgische Disziplinen betreffenden Kapitel der Ärzte-Gebührenordnung werden mit Vorrang neu gefasst

ses Artikels aber nicht mehr. Die AMMD hat am Montag mehr Einfluss in der so wichtigen Kommission verlangt. Ihr Präsident verglich deren Zusammensetzung mit einem Fußballspiel: In der linken Spielfeldhälfte würden zwei Spieler der CNS und zwei aus der Regierung (aus Sozial- beziehungsweise Gesundheitsministerium) eine Mannschaft bilden. In der rechten Hälfte laufen vier Akteure der AMMD auf. Doch ebenfalls im Spiel ist der Präsident der Kommission. Weil der derzeitige im Hauptberuf Direktor der Generalinspektion der Sozialversicherung (IGSS) ist, schlägt die AMMD ihn der Mannschaft von Regierung und CNS zu. Im AMMD-Team wiederum agiert noch ein Spieler des Krankenhausverbands FHL. Zurzeit ist das der Generaldirektor des CHL. Er ist mit seiner Stimme in der Kommission immer dann anwesend, wenn Diskussionen der Ärzte-Gebührenordnung die Krankenhausmedizin betreffen. Weil die ersten Änderungen an dem Ärzte-Tarifwerk an den Chirurgie-Kapiteln vorgenommen werden, geht es dabei immer auch um Klinikmedizin.

Die AMMD will, dass der Krankenhaus-Spieler vom Feld geht. „Er gehört da nicht hin. Wir Ärzte haben eine Konvention mit der CNS, nicht mit dem Krankenhausverband.“ Der Präsident der Nomenklaturkommission wiederum müsse eine „unparteiische Persönlichkeit“ sein, die AMMD und CNS gemeinsam vorschlagen. Nichts gegen den aktuellen Präsident als Person. Aber heute würden „ökonomische Erwägungen überwiegen“, unterstellt Alain Schmit. Da sei es für den Präsident der Kommission, der zugleich IGSS-Direktor ist, „verführerisch“, doch mit Regierung und CNS zu spielen.

Welche ökonomischen Erwägungen das sein sollen, illustrierte die AMMD am Montag an weiteren Beispielen: Ein Diabetiker könne eine Ultraschall-Untersuchung seiner Schlagadern am Hals und am Bein nicht an einem einzigen Arzttermin erhalten, sondern müsse zweimal kommen. Ein Kardiologe könne an seinem Patienten nicht am selben Termin einen Herz-Leistungstest und einen Ultraschall machen, „auch wenn das angebracht und für den Patienten einfacher wäre“.

Der Sekretär der Gesellschaft für Viszeralchirurgie kann die AMMD verstehen. Die CNS habe die Chirurgen unter Generalverdacht gestellt

In einem Briefwechsel mit der AMMD hat der IGSS-Direktor sich im März gegen die Unterstellung verwahrt, dass er dieses Amt mit dem des Vorsitzenden der Nomenklaturkommission vermischen würde. Die AMMD hatte in ihren Briefen an ihn auch nicht einen konkreten Fall genannt, in dem er das getan hätte. Am Montagmittag fand zur Nomenklaturkommission ein Treffen mit Sozialminister Romain Schneider (LSAP) statt. Eingeladen waren neben der AMMD auch die CNS, Gewerkschafts- und Unternehmervertreter aus ihrem Verwaltungsrat und der Krankenhausverband. Die Regierung hat in Aussicht gestellt, sich mit der Nomenklaturkommission auseinanderzusetzen: Der Koalitionsvertrag verspricht, „Zusammensetzung und Funktionsweise“ der Kommission würden im Hinblick auf ihre „Entscheidungsfindungsmechanismen und zur Beschleunigung der Prozeduren analysiert“.

Das Treffen mit dem Minister sei das erste gewesen, zu dem alle an der Nomenklaturkommission Beteiligten, wenn es um Arztleistungen geht, eingeladen waren, sagte Abilio Fernandes, Generalkoordinator des Sozialministeriums, anschließend dem *Land*. Zuvor habe Romain Schneider bilaterale Gespräche geführt. Schlussfolgerungen seien am Montag noch keine gezogen worden; zunächst sollten sich vor einem zweiten Treffen alle noch schriftlich äußern. Wann das zweite Treffen stattfinden werde, stehe noch nicht fest und hänge davon ab, wann die Stellungnahmen zum ersten Treffen eingingen.

Neu sind die Auseinandersetzungen um die Nomenklaturkommission nicht. Aber dass Streit um die Anti-Kumul-Regeln für die Bauchchirurgie der Auslöser für die Politik des leeren Stuhls der AMMD gewesen sei, wie ihr Generalsekretär am Montag berichtete, hatte sie bisher noch nicht gesagt. Vergangenes Jahr hatte sie erklärt, sie arbeite in der Kommission erst wieder mit, wenn der Sozialminister mit ihr in eine Grundsatzdebatte über das Gesundheitssystem eingetreten sei. Dass das nur Monate vor den Wahlen zu viel verlangt war, war ihr damals natürlich klar. Ziemlich klar schien auch, dass die AMMD damals auf eine andere Regierung spekulierte: Vor den Wahlen erklärte sie, ihren Forderungen am nächsten kämen die Programme von DP und CSV.

Heute blockiert ihre Politik des leeren Stuhls auf jeden Fall die weitere Reform der veralteten Nomenklatur. Die chirurgische Disziplinen betreffenden Kapitel der Ärzte-Gebührenordnung werden mit Vorrang neu gefasst, stets von CNS, Fachgesellschaften und externen Experten. Neben der Bauchchirurgie hat bisher auch zum Teil die Orthopädische Chirurgie neue Akte und Tarife erhalten. Das Kapitel für Notfallmediziner (Urgentisten) in den Krankenhäusern wurde ebenfalls reformiert und in Kraft gesetzt. In Arbeit sind neue Kapitel für urologische Chirurgie und gynäkologische Chirurgie, für die noch verbleibende Orthopädie, die Herzchirurgie und die Neurochirurgie. Sie werden aber nicht weiterkommen ohne die Mitarbeit der AMMD in der Nomenklaturkommission.



Sommet UE

Roumanie, la bataille pour la justice



Xavier Bettel (DP) recevant un tableau de Sibiu des mains de la bourgmestre Astrid Fodor, lors de sa visite officielle en Roumanie, en juin 2017

Mirel Bran, Bucarest

Les symboles sont au rendez-vous. Le 9 mai, date anniversaire de la création de l'Union européenne (UE), les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se rencontrent en Roumanie pour débattre du futur de cette institution. Le lieu de cette rencontre est, lui aussi, chargé de symboles. Sibiu, ville située au centre de la Roumanie, est le joyau de la Transylvanie. Son autre nom est Hermanstadt, la ville d'Herman, en hommage aux Saxons venus du Luxembourg et de la région mosellane au ^{xii}^e siècle pour fonder la ville dans les terres de Dracula. En 2003, Sibiu s'était enrichie de la Maison du Luxembourg, qui abrite l'Institut des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (IEIC) et un institut linguistique.

Sur les 745 000 Allemands que comptait la Roumanie en 1930, il n'en reste aujourd'hui que 35 000. Mais le peu qui reste continue de marquer l'histoire de la Roumanie. Sibiu, ville qui ne compte plus que 1 500 Allemands, c'est-à-dire un pour cent de la population locale, les Roumains ont choisi d'élire comme maire un parfait inconnu, le professeur allemand de physique Klaus Iohannis. Depuis 2000, il a fait de cette ville le joyau de la

Le président libéral Klaus Iohannis a choisi de recevoir les chefs d'État et de gouvernement de l'UE dans sa ville natale Sibiu le 9 mai

Transylvanie en attirant des investissements allemands qui ont changé le visage de cet ancien bourg devenu capitale culturelle européenne en 2007.

En 2014, le libéral Klaus Iohannis était élu président de la Roumanie et c'est dans sa ville natale qu'il a choisi de recevoir les chefs d'État et de gouvernement de l'UE à l'occasion du sommet européen du 9 mai. « De plus en plus d'hommes politiques parlent du besoin d'écouter plus les citoyens, a-t-il déclaré à la veille du sommet. C'est une phrase qui sonne bien, mais nous avons besoin de découvrir à travers ce sommet ce que cela veut dire concrètement. Si nous n'agissons pas maintenant nous risquons de tout perdre. Je ne veux pas perdre l'Union européenne, je veux qu'elle soit plus forte et mieux préparée pour l'avenir. »

Âgée de 62 ans l'UE a certainement besoin de réformes et ce besoin se retrouve sur l'agenda du sommet de l'UE de Sibiu dont l'agenda vise cinq domaines prioritaires : créer des emplois, protéger les citoyens, une nouvelle politique énergétique et protection du climat et justice. « Les citoyens européens ont peur de perdre la démocratie et les valeurs qui ont forgé l'Europe, a affirmé Klaus Iohannis. En Europe de l'Est les gens ont peur d'être abandonnés par l'Europe occidentale et nous avons besoin de trouver des solutions qui nous rendent crédibles face à nos citoyens. »

La crédibilité c'est justement le problème de la Roumanie. La cohabitation instaurée en 2016 entre un président libéral et un gouvernement social-démocrate qui attaque sans arrêt l'État de droit n'a pas été des plus faciles. Le 24 avril le parlement roumain votait une soi-disant réforme de la justice pour permettre à plusieurs hommes politiques condamnés pour corruption d'échapper à la justice. En réponse à cette remise en question de l'État de droit, le président Iohannis a proposé un référendum contre la corruption qui aura lieu le 26 mai à l'occasion des élections européennes. « Nous devons mettre fin aux attaques du Parti social-démocrate contre la justice, a-t-il déclaré. Nous en avons assez du dilettantisme et de l'incompétence de ces voyous qui gouvernent la Roumanie. » Le président a rompu avec la réserve

teutonne à laquelle il avait habité son public, et il n'a pas mâché ses mots pour attaquer ses adversaires politiques.

Les tensions au sujet de la corruption divisent la classe politique et l'opinion publique. Le gouvernement social-démocrate a tenté à plusieurs reprises de limiter les pouvoirs des magistrats afin de blanchir son leader Liviu Dragnea condamné à deux reprises à la prison : en 2016 à deux ans de prison avec sursis pour fraude électorale, et en 2018 à la prison ferme pour trafic d'influence, condamnation qu'il a contestée en appel. « Ce sont des condamnations politiques, a-t-il affirmé à plusieurs reprises. Je suis innocent. » Liviu Dragnea, président de la Chambre des députés, dirige le gouvernement dans l'ombre, ses condamnations pénales l'ayant empêché d'accomplir son rêve de devenir Premier ministre.

Ses tentatives visant à blanchir son casier judiciaire au moyen d'une amnistie se sont heurtées à l'opposition du président Iohannis et à la réaction virulente de la rue, laquelle a été le théâtre de plusieurs manifestations anticorruption. Le 10 août 2018 des milliers de Roumains de la diaspora sont revenus à Bucarest pour protester contre les dérapages antidémocratiques du gouvernement, mais ils ont été accueillis par les gendarmes avec des canons à eau, des gaz lacrymogènes et des coups de bâtons. Malgré la colère des Roumains le Parti social-démocrate (PSD) a poursuivi son offensive contre la justice. « Au parlement c'est un désastre, on y vote des lois favorables aux délinquants, a accusé le président Iohannis. Les sociaux-démocrates doivent comprendre qu'ils ne sont pas les maîtres de la justice. C'est pour cette raison que les Roumains sont venus manifester. »

Les malheurs du chef de file des sociaux-démocrates sont loin d'être terminés. Il fait également l'objet d'une enquête où il est accusé par l'Office européen de lutte anti-fraude (Olaf) de Bruxelles d'avoir détourné 21 millions d'euros de fonds européens. Le 11 avril le Parti socialiste européen (PSE) gelait ses relations avec le PSD. Du côté des populaires européens, on évoque de conditionner l'octroi de fonds européens par le respect de l'État de droit, chapitre pour lequel la Roumanie, la Hongrie et la Pologne ne semblent pas faire leurs devoirs. « Je propose d'améliorer le mécanisme de l'Etat de droit, a affirmé Manfred Weber, candidat du Parti populaire européen (PPE) pour succéder à Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission européenne. Nous devons éloigner ce problème de la politique et finalement laisser décider les experts et les juges. Je suis d'accord avec l'idée de relier les pénalités dans de telles procédures aux fonds européens. » Une mauvaise nouvelle pour bon nombre d'hommes politiques d'Europe de l'Est qui veulent sauver leur peau en sacrifiant le système judiciaire de leurs pays.

Élections européennes

Le grand désintérêt

Emmanuel Defouloy, Paris

Rien n'y fait. Ce n'est pas particulier à la France, mais c'est frappant pour un pays fondateur de l'Union européenne, et qui accueille le Parlement à Strasbourg : les élections des eurodéputés intéressent et mobilisent peu. Très peu. À ce stade, on se dirige vers un nouveau record d'abstention le 26 mai, après le précédent de 2014 (57,6 pour cent). Moins de quatre Français sur dix pourraient aller voter.

Plusieurs partis ont pourtant pris la mesure de la défiance à l'égard du personnel politique en place, notamment en rajeunissant leurs têtes de liste. Raphaël Glucksmann, pour le PS ? Un essayiste médiatique de 39 ans. Ian Brossat, pour le PC ? L'adjoint au logement à la mairie de Paris a le même âge.

François-Xavier Bellamy, pour Les Républicains ? Philosophe et adjoint au maire de Versailles, il a 33 ans. Manon Aubry, pour La France insoumise (LFI) ? Une spécialiste de l'évasion fiscale venue d'Oxfam, âgée de 29 ans. Quant à Jordan Bardella, du Rassemblement national ? Il n'a que 23 ans.

Mais rien n'y fait : seul un quart des moins de 34 ans a l'intention d'aller voter. Et comme la campagne n'a toujours pas véritablement démarré, comme les conclusions du « grand débat » et la révolte des « gilets jaunes » intéressent davantage, les sondages mesuraient même une abstention globale en hausse début mai, à trois semaines du scrutin : entre 58 et 62 pour cent selon Ipsos, contre 56 à 60 précédemment.

Ce rejet, on en connaît les ressorts : beaucoup d'électeurs pauvres ou modestes pensent que leur vote ne changera rien à leur vie et que les élus ne les représentent plus (ce qui, sociologiquement, est vrai). Trois spécialistes du phénomène, Cécile Braconnier, Jean-Yves Dormagen et Baptiste Coulmont, l'ont résumé ainsi : « le fait d'avoir moins de quarante ans ou plus de 85 ans, d'être peu diplômé, d'appartenir aux catégories populaires et, dans une moindre mesure, de vivre seul ou dans un ménage monoparental rend la participation hautement improbable, et cela, même si l'on est bien inscrit sur les listes électorales ». « Nous ne sommes plus loin du suffrage censitaire », alertait même Jean-Yves Dormagen après les législatives de 2017. Pour la première fois,

À ce stade, on se dirige vers un nouveau record d'abstention le 26 mai : moins de quatre Français sur dix pourraient aller voter

les députés nationaux ont alors été désignés par moins de la moitié du corps électoral.

Un Parlement « puissant, original et conquérant » : l'Institut Jacques Delors a lui aussi cherché, dans un dossier consacré au scrutin européen, à endiguer l'indifférence. Rien n'y a fait non plus. C'est que dans l'imaginaire populaire, cette Assemblée est au contraire sans pouvoir. En témoigne Alain, « gilet jaune » de Boulogne-sur-mer venu défiler à Lille fin mars : « Les européennes, ça n'a aucune importance. Pour élire des gens qui n'auront aucun pouvoir ? Ça rime à rien, ça sert à rien. Mon horizon à moi, c'est de faire passer le RIC (référendum d'initiative citoyenne). À partir du moment où on fera passer le RIC, il y a beaucoup de choses qui vont changer, qui vont en découler ».

Il est vrai que cette immense désaffection est aussi entretenue par le système politique lui-même. Difficile de s'y retrouver parmi 33 listes, un record et un véritable capharnaüm – dont une menée par le théoricien raciste du « grand remplacement », Renaud Camus. Quant au parti macroniste La République en marche (LREM), supposément le plus europhile, il n'a placé quasiment aucun fin connaisseur des arcanes de Strasbourg et Bruxelles en position éligible. Fini le temps des Jean-Louis Bourlanges, Daniel Cohn-Bendit, Alain Lamassouze ou autres Pervenche Berès.

Évidemment, pour les passionnés de politique, il y a bien des enjeux au scrutin. Qui de LREM ou du Rassemblement national va arriver en tête ? Le président Macron y joue son image de rempart contre Marine Le Pen. Mais son parti stagne voire recule, plombé par les bourdes à répétition de la tête de liste, l'éphémère ministre des Affaires européennes, Nathalie Loiseau. Pendant ses études, elle avait figuré sur une liste du Gud, mouvement d'étudiants notoirement d'extrême droite. Comme rempart au RN, on fait mieux... L'autre enjeu est l'hégémonie à gauche : encaimée sous les dix pour cent d'intentions de vote, La France insoumise paraît loin de pouvoir réitérer le score de Jean-Luc Mélenchon à la présidentielle (le double), mais au moins espère-t-elle dépasser la liste écologiste, menée par l'eurodéputé sortant Yannick Jadot.

Le désintérêt est si bien ancré que même un europhile passionné, qui a sorti un livre le 9 mai et bénéficié d'une interview de cinq pages dans *Libération*¹, prône en fait pour relancer l'Europe une solution... sans les institutions actuelles. L'économiste Thomas Piketty propose avec d'autres une nouvelle assemblée, de quelques pays seulement, qui voterait un budget et des impôts communs, et surtout pas à l'unanimité. Marginalisé, le Parlement européen.

¹ *Changer l'Europe, c'est possible*, Le Seuil, 96 pages. « L'Europe, on n'y arrivera pas à 28 », entretien du lundi 6 mai.

Plus de recul

Découvrez le Lëtzebuurger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

.....

246

ticker

.....

Alles bestens

Während in Frankfurt Vorstand und Verwaltungsrat der Deutschen Bank bei der anstehenden Hauptversammlung riskieren, nicht von den Anlegern entlastet zu werden – mit der geplatzten Fusion mit der Commerzbank, der rezenten Razzia wegen Geldwäschevorwürfen und einem In-house Bafin-Beauftragten gibt es ausreichend Ursachen wütend zu sein –, scheint bei der Luxemburger Filiale alles im Lot. So zumindest stellte das am Dienstag der Vorstandvorsitzende von Deutsche Bank Luxembourg SA, Frank Krings, bei der Vorstellung der Jahresergebnisse dar. Pressesprecher Tim-Oliver Ambrosius erklärte, für Kunden und Geschäftspartner der Luxemburger Filiale sei „der Sturm in Frankfurt“ weit weg. Ganz so weit weg ist er dann doch nicht. Denn während die Deutsche Bank Luxembourg 2018 einen Gewinn von 133 Millionen erzielte (2017: 218 Millionen Euro bei rund 130 Millionen Sondererträgen), schüttet sie für vergangenes Jahr 621 Millionen Euro an das geplagte Mutterhaus. Dafür löst sie freie Rücklagen auf, wie Krings erklärte. Die Bank hat ihre Bilanzsumme um sieben Milliarden auf 31 Milliarden Euro reduziert, indem sie sich so weit wie möglich aus dem Interbankgeschäft zurückgezogen hat, ein Geschäft mit niedriger, beziehungsweise negativer Rendite, wie Krings berichtete. Weil auch die Zentralbanken auf den Depots der Banken negative Zinsen zahlen, berichtete Krings außerdem stolz, dass die Einlagen bei der BCL – obligatorische Reserven plus ihre flüssigen regulatorische Mittel, die sie nirgends sonst sicher anlegen kann – von elf Milliarden Euro vor drei Jahren auf sechs Milliarden Euro reduziert wurden. Seit 2015 hat die Bank innerhalb von drei Jahren ihre Bilanzsumme um 50 Milliarden Euro reduziert, was in etwas dem Bruttoinlandsprodukt von Luxemburg von 2015 entspricht. Nachdem sie Beteiligungen extern verkauft oder gruppenintern abgegeben hat, wolle sich die Bank ganz auf ihre zwei Geschäftsbe-reiche konzentrieren: die Vermögensverwaltung und die Unternehmensfinanzierung. Nachdem die Deutsche Bank in Luxemburg vergangenes Jahr 30 Millionen Euro in eine neue IT-Plattform investierte, hat sie die

Vermögensverwaltung der österreichischen Kollegen übernommen, was den Standort Luxemburg als Zentrum der Vermögensverwaltung innerhalb der Gruppe bestätigt. Um sich für multinationale Unternehmen attraktiver zu machen, will die Bank ihr Angebot ausbauen und die Verwaltung der Barmittel als weitere Dienstleistung anbieten. Frank Krings ist seit März Mitglied der Vollversammlung der Handelskammer und darüber hinaus Mitglied der Prüfungskommission. ms

Brüsseler Pessimisten

Die EU-Kommission hat diese Woche ihre Frühjahrsprognosen zur Wirtschaftsentwicklung veröffentlicht und ist pessimistischer als die Luxemburger Regierung, die erst vergangene Woche ihr Stabilitätsprogramm aktualisierte. So geht die EU-Kommission davon aus, dass das Bruttoinlandsprodukt 2018 um 2,6 Prozent wuchs und dieses und kommendes Jahr um 2,5 beziehungsweise 2,6 Prozent zulegen wird. Im Stabilitätsprogramm geht man für 2018 von einem BIP-Wachstum von drei Prozent für 2018 und 2019 und sogar von 3,8 Prozent für 2020 aus– ein Unterschied von 1,2 Prozentpunkte im Vergleich zur Kommissionsprognose. Derweil teilte das Statec mit, die Verbraucherpreise seien von März auf April leicht angestiegen, aber die Inflationsrate auf Jahresbasis ging leicht zurück auf 2,1 Prozent. ms

Becca im Bild



Der Immobilienunternehmer Flavio Becca schaffte es vergangene Woche in die Schlagzeilen der deutschen Qualitäts- presse. Schließlich scheiterte er aber mit seinem Angebot, schnell 2,6 Millionen Euro für eine Beteiligung am Fritz-Walter-Stadion in Kaiserslautern zu investieren. Nachdem er die Düdelinger Gemeindeverantwortlichen wegen der Renovierung des dortigen Stadions gegängelt und ihnen mit einem Rückzug aus dem F91 gedroht hatte, fand man beim 1. FC Kaiserslautern deutschen Medienberichten zufolge auf den letzten Drücker andere Geldgeber, die, anders als Flavio Becca, nicht den Kopf von Aufsichtsratsmitglied Michael Lüttig fordern. Es ist beileibe nicht das erste Mal, dass Becca versucht, Stadion-Eigentümer zu werden. Schließlich hatte er vor Jahren vorgeschlagen, das nationale Fußball-Stadion in Liwingen zu bauen, das nun in Kockelscheuer entsteht und die öffentliche Hand 61 Millionen Euro kostet, Parkplatz inklusive. Die Episode auf dem Betzenberg zeigt erneut, dass Becca mit seinen Geschäftsmethoden alter Schule – Bares auf die Hande im Gegenzug für Macht – von der Zeit überholt wurde. Vielleicht sollte sich Becca, der in deutschen Medienberichten als Milliardär bezeichnet wurde, so als wäre er der Luxemburger Abaramovich, in Zukunft ein Beispiel an seinem Unternehmerkollegen Gerard Lopez nehmen. Der hatte sich über viele Strohfirmen den Fußballverein Lille gekauft, so dass danach lange gerätselt wurde, ob er überhaupt das nötige Geld mitbringe, ist aber dennoch Vereinspräsident geworden. ms

Sozialplan bei State Street

Die Gewerkschaften Aleba, OGBL und LCGB bestätigten am Mittwoch, mit der State Street Bank einen Sozialplan für den Abbau von 101 Stellen unterzeichnet zu haben. Den Gewerkschaften zufolge reduziert State Street weltweit die Kosten und verlagert deshalb Stellen nach Polen und Indien. Ohne Details über die Modalitäten des Sozialplans zu nennen, meinten sie, die Bank habe ihre soziale Verantwortung gegenüber den Angestellten im Rahmen der Verhandlungen wahrgenommen. ms

Solala

Die Versicherungsgruppe Foyer konnte 2018 ihren Gewinn zwar leicht steigern

auf 94,8 Millionen Euro, musste aber beim Umsatz (1,8 Milliarden Euro) Einbußen von 15,8 Prozent hinnehmen. Aufgrund von Wertberichtigungen auf den firmeneigenen Wertpapieren schmolz sogar das Firmenskapital um mehr als 100 Millionen Euro. Im Geschäftsbericht erklärte Foyer-Chef Marc Lauer die gemischten Ergebnisse mit dem unsicheren Finanzumfeld. Denn während die Prämien bei den Sachversicherungen sich gut entwickelten und die aus dem nationalen Lebensversicherungsgeschäft, aufgrund einer steuerlichen Anpassung und aufgrund des Einstiegs eines großen Pensionsplans sogar um 30 Prozent anstiegen gab es wenig Anreize für die internationale Kundschaft, für die Lebensversicherungsverträge eine Finanzprodukt wie ein anderes zur Vermögensverwaltung sind. Weil vergangenes Jahr bei Produkten, auf denen es keine garantierte Vergütung gibt, keine guten Renditen zu erwarten waren, gingen die Prämiensummen im internationalen Lebensversicherungsgeschäft um 29 Prozent zurück. ms

Gendergap in der Kantine

Ein Viertel der Luxemburger Angestellten erhält einen Teil seines Lohnes als Sachleistung, wie das Statec ermittelt hat. Dabei geht es vor allem um Essenschecks und den privaten Gebrauch von Firmenautos. Das Statec hat große Ungleichheiten festgestellt, da zwar 35 Prozent der Angestellten in Führungspositionen Sachleistungen erhalten, aber nur 12 Prozent der Angestellten, die manuelle Arbeiten ausführen. Da es immer noch deutlich weniger Frauen als Männer in Führungspositionen schaffen, gibt es auch einen Gender gap: 31 Prozent der männlichen Angestellten bezogen vergangenes Sachleistungen im Vergleich zu 21 Prozent der Frauen. ms

Fest verschoben

Die große Eröffnung des neuen Shoppingzentrums in Cloche d’Or, das eigentlich diesen Samstag mit großem Spektakel gefeiert werden sollte, wird um zwei Wochen auf den 28. Mai verschoben, wie ein Verantwortlicher gegenüber dem *Land* bestätigt. Grund sei eine zweite Testserie der Belüftungs- und Klimanlagen, die freiwillig durchgeführt

Millionen Euro hätte die Staatskasse 2018 einnehmen können, wenn die Kerosinsteuer auch für kommerzielle Flüge gelten würde: Rechnet man die 596 979 Tonnen 2018 hierzulande verbrauchten „Jet Fuels“ in Liter um und multipliziert sie mit dem Steuersatz von 33 Cent pro Liter, ergeben sich 246 253 837 Euro. Davon könnte Luxemburg allerdings nur elf Prozent sofort behalten. Der Rest müsste in den gemeinsamen Akzisen-Topf fließen, der mit Belgien durch die 1922 abgeschlossene Wirtschafts- und Währungsunion besteht, und würde später mit den anderen gemeinsam erhobenen Akzisen-Einnahmen zwischen beiden Ländern umverteilt: mit Akzisen auf Diesel, Benzin, Alkohol, Tabak, industriell genutztes Flüssiggas – und Kerosin für Privatflüge. Nur deren Treibstoff wird zurzeit besteuert. Das ist in den meisten EU-Staaten so, nur wenige besteuern auch kommerzielle Inlandsflüge. Kommerzielle Flüge generell zu besteuern, auch grenzüberschreitende, wird seit Februar in der EU als Teil einer Politik diskutiert, die den wachsenden CO₂-Ausstoß der Luftfahrt bremsen soll (*d’Land*, 3.5.2019). Eine Kerosinsteuer ist dabei eine Option. Der Luxemburger Kerosinsteuersatz ist zurzeit der niedrigste in der EU. Die 33 Cent pro Liter entsprechen dem seit 2003 EU-weit vorgeschriebenen Minimum. Und erst seit 1. Oktober 2018 müssen Privatflieger hierzulande tatsächlich die Steuer zahlen. Wer davon befreit werden will, muss das beantragen, schreibt die Zollverwaltung auf ihrer Internetseite. pf

werde, denn eine erste Testreihe sei anstandslos bestanden worden. ms

Neuer Betreiber



Im März 2017 wurde das Hotel Alfa zwangsgeräumt, weil der Betreiber dem Eigentümer der Immobilie die geforderte Miete nicht zahlen konnte. Pierre Metzler, der Anwalt des Besitzers, hatte damals von einer sofortigen Wiedereröffnung und schrittweisen Renovierung oder einer Wiedereröffnung nach Renovierung im Herbst 2017 als Alternativen gesprochen. Nun stand das Gebäude zwei Jahre lang leer, in denen Millionen an Mieteinnahmen entfielen. Nun teilte Metzler über die Anwaltskanzlei Wildgen mit, die Eigentümer hätten einen neuen Betreiber gefunden und mit der Gesellschaft Luxembourg Hotel Management SA einen langjährigen Mietvertrag geschlossen. Aktionäre der Gesellschaft, die am 22. März gegründet wurden, sind der Belgier Yves de Vos, der Schweizer Beat Sigg – möglicherweise der ehemalige CEO der Victoria-Jungfrau-Hotelgruppe in der Schweiz – der Luxemburger Unternehmersohn Sam Rollingner und der Luxemburger Unternehmer Camille Koener, der vom Bankwesen in die Mode wechselte, vor zehn Jahren die Fémo gründete und vor zwei Jahren erfolglos versuchte, *athome.lu* mit der Webseite *noagnet.lu* Konkurrenz zu machen. Das Hotel soll 2021 neueröffnen und von Marriott als Luxembourg Marriott Hotel Alfa geführt werden. ms

Nachtrag

Die Bil-Finanzgruppe erzielte vergangenes Jahr ein Nettoergebnis von 131 Millionen Euro im Vergleich 124 Millionen Euro im Vorjahr, während die Bank an sich einen Gewinn von 86 Millionen Euro im Vergleich zu 113 Millionen Euro im Jahr davor erwirtschaftete. Nach der Gewinn- und Verlustrechnung nahm die Bank weitere Berichtigungen auf Schuldinstrumenten vor, so dass nach Steuern ein Gewinn von 73 Millionen bei der Bank übrig blieb (2017: 97,8 Millionen Euro). ms

Nouvelles opportunités pour les amateurs de résidences secondaires en France

La diagonale du vide

Georges Canto

Dès le début du mouvement des Gilets Jaunes en France en novembre 2018, le démographe Hervé Le Bras avait observé que, proportionnellement à la population, la mobilisation avait surtout été forte le long de la « diagonale du vide », une large bande de territoire qui s'étend de la frontière belge à la frontière espagnole sur plus de 1 200 kilomètres.

Le grand public a découvert à cette occasion une notion familière aux géographes qui ont toutefois abandonné l'appellation, jugée péjorative, au profit de l'expression « diagonale des faibles densités » (DFD). Le point commun des zones concernées, très diverses, est en effet que leur densité de population est souvent trois à quatre fois inférieure à la moyenne nationale de 121,6 habitants/km². On n'y trouve aucune grande ville, à l'exception de Reims, Troyes et Limoges.

Si la faible densité de population est souvent liée aux caractéristiques géographiques d'une région (montagne par exemple), elle est aussi l'indice de sa déshérence économique. C'est pourquoi les Gilets Jaunes y ont été aussi présents. Mais si cette situation est préoccupante sur le plan social, elle est aussi créatrice d'opportunités, notamment dans le domaine immobilier.

Selon le professeur Michel Moullart, porte-parole du baromètre *LPI-SeLoger*, « les prix de l'ancien les plus faibles en France épousent pratiquement la diagonale du vide ». C'est aussi au sein des départe-

Aucun aéroport d'importance n'existe tout au long de la diagonale, même si les départements les plus au sud bénéficient de la proximité relative de ceux de Toulouse et de Bordeaux, respectivement 5^e et 8^e aéroports français

tements qui la jalonnent que l'on trouve le plus de logements vacants. De quoi donner des idées aux acheteurs de résidences secondaires qui cherchent des endroits plus accessibles, en termes de prix, que leurs coins de prédilection habituels. En particulier les étrangers.

BNP Paribas International Buyers a publié en juin 2018 la dixième édition de son *Observatoire du marché des acquéreurs étrangers en France*. En 2017, les non-résidents ont réalisé 17 500 achats, soit près du

quart du nombre total de transactions portant sur des résidences secondaires. Leur montant total s'est élevé à 5,29 milliards d'euros, soit un investissement moyen de 303 000 euros, en hausse de 28 pour cent par rapport à 2010. C'est plus élevé que le prix moyen d'une résidence secondaire en France, qui était de 245 200 euros début 2019.

Les Britanniques demeurent les plus nombreux à acheter des biens en France, mais leur part est en baisse (26 pour cent contre 35,5 pour cent en 2016). Ils sont suivis des Belges, de plus en plus présents avec désormais 18,4 pour cent des transactions, des Suisses (8,1 pour cent), des Allemands (sept pour cent) et à égalité des Italiens et des Néerlandais (5,5 pour cent chaque fois). Comme pour les Français, leurs acquisitions sont concentrées dans les régions les plus touristiques, en particulier les façades maritimes et l'Île-de-France (dans ce dernier cas il s'agit de pied-à-terre à Paris et sa proche banlieue).

Mais les prix ne cessent de monter. Île-de-France mise à part, alors que le prix moyen du mètre carré dans l'ancien est de 2 200 euros, tous logements confondus (appartements et maisons), il dépasse les 4 100 euros dans les Alpes-Maritimes et 3 600 euros en Gironde, en Haute-Savoie et dans le Var. Des départements comme le Gard, l'Hérault, le Vaucluse et la Drôme (notamment dans sa partie sud, dite « Drôme provençale ») voient aussi les prix des maisons augmenter et frôler les 2 500 euros au mètre carré pour une maison. Des prix qui commencent à devenir dissuasifs, compte tenu du coût d'entretien d'une résidence secondaire, de la fiscalité et des frais de déplacement pour un usage réduit (quarante nuits par an en moyenne).

Pourquoi ne pas aller voir ailleurs ? Selon les géographes la « diagonale du vide » contient de quinze à vingt de départements (lire encadré). Dans cinq d'entre eux, le prix moyen au mètre carré est inférieur à mille euros pour une maison. Dans six autres, il est compris entre mille et 1 200 euros. De ce fait, selon le baromètre *SeLoger*, le prix moyen d'une résidence secondaire n'y dépasse pas 160 000 euros. Dans les départements situés au centre de la DFD, il se situe même entre 110 000 et 125 000 euros, et en Haute-Vienne, le prix de vente de certaines maisons ne dépasse pas 50 000 euros.

Ces départements comptent de nombreuses habitations inoccupées. La carte de France des logements vacants montre qu'ils sont majoritairement situés sur la DFD. En 2016 leur nombre était estimé à trois millions d'unités, soit 8,4 pour cent du parc immobilier français, contre six pour cent dix ans plus tôt. En dix ans, il a quasiment augmenté de moitié et il presque équivalent au nombre de résidences secondaires.

Environ 22 pour cent sont situés en zone rurale et 32 pour cent dans les villes de moins de 100 000 habitants. La vacance affecte principalement les petits pôles urbains, avec une moyenne de 10,2 pour cent de logements vacants. Parmi les quatre qui connaissent

un taux de vacance supérieur ou égal à treize pour cent, trois se situent sur le tracé de la « diagonale du vide » : Vichy (14,4 pour cent), Montluçon (14,2 pour cent) et Nevers (treize pour cent). La quatrième est Lunéville en Lorraine (13,3 pour cent).

Selon une étude de la FNAIM, une association professionnelle d'agents immobiliers, les communes isolées, situées en dehors de l'influence des pôles économiques, ont un taux de 9,3 pour cent. Les zones les plus touchées vont des Ardennes au sud du Massif central : il s'agit « d'espaces en stagnation, voire en décroissance » mais néanmoins « dotés d'aménités naturelles » propices à l'achat de résidences secondaires.

L'institut statistique national Insee observe que la plupart de ces territoires connaissent un solde démographique négatif à cause des décès, ce qui libère des logements. Mais la vacance ne résulte pas seulement du vieillissement de la population. Elle est aussi le signe de l'obsolescence, pour ne pas dire du délabrement, d'une part grandissante du parc dans les zones rurales et les petites villes. Une grande partie des logements inoccupés ne sont donc pas pour autant immédiatement habitables, ce qui explique le faible prix de ceux qui sont proposés à la vente.

Des opportunités réelles, mais quid de la desserte de ces zones en avion, en train ou en voiture ?

Aucun aéroport d'importance n'existe tout au long de la diagonale, même si les départements les plus au sud bénéficient de la proximité relative de ceux de Toulouse et de Bordeaux, respectivement 5^e et 8^e aéroports français. Toutefois des petites plates-formes ont délibérément joué la carte de l'international. C'est le cas de l'aéroport de Limoges, 29^e du classement avec seulement 310 000 passagers, mais dont 91 pour cent sont étrangers et de celui de Châlons-en-Champagne, trois fois plus petit, qui compte 96 pour cent de passagers internationaux. Autres exemples : l'aéroport de Bergerac, à la limite ouest de la diagonale, mais au cœur du « Britishland » de Dordogne pointé au 28^e rang avec une clientèle presque exclusivement britannique. Même les petits aéroports de Rodez (46^e) et de Brive (47^e) comptent respectivement 37 pour cent et 31 pour cent de passagers étrangers. Celui de Tarbes (22^e)



Dès le début du mouvement des Gilets Jaunes en France en novembre 2018, le démographe Hervé Le Bras avait observé que, proportionnellement à la population, la mobilisation avait surtout été forte le long de la « diagonale du vide », une large bande de territoire qui s'étend de la frontière belge à la frontière espagnole sur plus de 1 200 kilomètres

est un cas particulier : la clientèle internationale, qui pèse 68 pour cent du trafic, est principalement composée de pèlerins se rendant à Lourdes !

Seuls les trois départements les plus au nord de la diagonale (Ardennes, Marne et Meuse) bénéficient d'une desserte par TGV. C'est plus compliqué pour les autres : ainsi l'Yonne, située au sud-est de Paris, est traversée de part en part par la ligne à grande vitesse (LGV) vers Lyon et le midi, mais aucun train ne s'y arrête ! La LGV Atlantique, achevée en 2017, passe à la lisière ouest de la diagonale, mais au-delà de Bordeaux certains TGV poursuivent sur les voies classiques vers les Pyrénées et la vallée de la Garonne. Finalement, la voie ferrée qui épouse le mieux la diagonale est la ligne SNCF classique de Paris à Toulouse via Limoges. Elle est parcourue par des trains « Intercités » qui peuvent circuler à 200 km/h sur certains tronçons.

Les départements de la DFD sont sillonnés d'autoroutes (à péage) et de routes à deux fois deux voies qui ne sont pas concernées par la limitation de vitesse à 80 km/h adoptée en France en juillet 2018. En revanche, surtout pour les ressortissants de pays situés au nord et à l'est de la France, les distances à parcourir sont plus longues que pour rejoindre les régions qu'ils affectionnent habituellement. Pour les Luxembourgeois par exemple, gagner Limoges par voie exclusivement autoroutière est un peu plus long en kilomètres que de se rendre à Avignon (755 kilomètres contre 730), mais prend bien plus de temps en raison de la traversée de la région parisienne. Par ailleurs il faut compter 102 euros environ de péages ! Cahors, situé à 945 kilomètres de Luxembourg, est plus éloignée que St Tropez (930 kilomètres).

Les amateurs de résidences secondaires en France qui seraient découragés par le caractère excentré de la diagonale du vide peuvent toujours viser d'autres départements. Pour les Luxembourgeois, il ne manque pas d'opportunités à des distances plus raisonnables. C'est le cas, à moins de 300 kilomètres du Grand-Duché, en Haute-Marne, où le prix moyen au mètre carré des maisons est inférieur à 860 euros ou en Haute-Saône (1 054 euros). Plus au sud avant d'atteindre Lyon, la Saône-et-Loire (1 184 euros le mètre carré pour une maison) est également attractive, à moins de quatre heures de route.

Les prix de l'immobilier le long de la diagonale du vide au 1^{er} mai 2019

Source : site *MeilleursAgents.com*

Départements du nord au sud	Prix au m² appartement	Prix au m² maison	Ville principale	Distance de Luxembourg*
Ardennes	955 euros	1 009 euros	Charleville	140 km
Meuse	993	915	Bar-le-Duc	150
Marne	1 786	1 554	Reims	230
Aube	1 297	1 256	Troyes	290
Yonne	1 192	1 091	Auxerre	370
Nièvre	892	918	Nevers	540
Cher	1 098	1 042	Bourges	535
Indre	930	960	Châteauroux	635
Allier	1 030	980	Montluçon	640
Creuse	838	820	Guéret	705
Haute-Vienne	1 247	1 187	Limoges	755
Corrèze	1 182	1 145	Brive	845
Dordogne	1 364	1 345	Périgueux	925
Lot	1 246	1 374	Cahors	945
Lot-et-Garonne	1 146	1 247	Agen	1 065
Tarn-et-Garonne	1 313	1 421	Montauban	995
Gers	1 351	1 313	Auch	1 080
Hautes-Pyrénées	1 596	1 389	Tarbes	1 200

*parcours privilégiant les autoroutes et les routes à 2x2 voies (site *ViaMichelin.com*)

Chronique Internet

Waze s'essaie au covoiturage

Jean Lasar

Waze est une application lancée en 2008 en Israël, un pays en proie comme beaucoup d'autres aux embouteillages chroniques. Elle est fondée sur la présence dans pratiquement toutes les voitures d'un *smartphone* doté d'un GPS et d'une connexion à Internet. L'application propose un guidage standard en fonction de l'itinéraire choisi par l'utilisateur. Mais en encourageant celui-ci à partager des informations en temps réel sur l'état du trafic, Waze a rapidement réussi à atteindre, dans beaucoup de grandes villes à travers le monde, une masse critique qui lui a permis de guider les automobilistes efficacement vers des voies moins congestionnées. L'entreprise a été rachetée par Google en 2013 pour près d'un milliard de dollars. Les alertes sur les incidents affectant la circulation fournies par ses utilisateurs sont prises en compte depuis l'an dernier dans les informations de trafic de Google Maps.

Depuis son lancement, la circulation automobile a encore fortement augmenté, et les itinéraires alternatifs auxquels Waze excelle tendent à se boucher à leur tour. Waze, dont le propos est de « battre le trafic », a opté pour une nouvelle approche : encourager ses utilisateurs à covoiturer. L'entreprise s'est livrée à des tests en 2017 et 2018, puis a lancé la fonctionnalité covoiturage cette année aux États-Unis.

Un journaliste de *Wired* qui l'a testée a fait chou blanc : malgré plusieurs tentatives, ses offres d'embarquer d'autres résidents californiens sur son trajet domicile-travail

Fait surprenant, Waze ne gagne rien sur les covoiturages réalisés par son biais

ou d'autres parcours ont échoué. Lorsqu'il a tenté de répondre à une offre pouvant l'intéresser, celle-ci s'est mystérieusement volatilisée.

Qui embarque ainsi dans une voiture avec Waze aux États-Unis paie au conducteur jusqu'à 58 cents par mile, soit l'abattement déductible auprès de l'Internal Revenue Service. Les chauffeurs sont notés et ont droit à deux courses payées par jour, à hauteur de 25 dollars par trajet au plus. Fait surprenant, Waze ne gagne rien sur les covoiturages réalisés par son biais, sa porte-parole Terry Wei expliquant que « notre objectif à présent est de faire en sorte qu'un maximum de gens covoiturent ». Ce qui suggère que Waze craint tout simplement que le bénéfice qu'elle offre aujourd'hui à ses utilisateurs – se déplacer plus vite en voiture – ne disparaisse purement et simplement au fur et à mesure que l'on atteint les capacités maximales des infrastructures routières. En d'autres termes, la firme joue la carte du covoiturage pour contrer les encombrements afin de contribuer à préserver un minimum de fluidité sur les routes – son modèle d'affaires.

Waze n'a pas fourni de chiffres précis sur le succès de son initiative. Tout suggère, cependant, que ses débuts sont aussi timides que ceux de Copilote, l'application lancée l'an dernier au Luxembourg grâce à laquelle le gouvernement luxembourgeois espère lutter contre la saturation systématique des routes et autoroutes aux heures de pointe.

Sur le papier, il tombe sous le sens qu'il vaut mieux filer à quatre sur une autoroute fluide qu'être bloqué dans une file interminable de voitures occupées chacune juste par un conducteur. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Les humains font preuve d'une créativité remarquable pour trouver l'excuse imparable qui leur permettra d'écarter la solution du partage convivial, propice au désengorgement. Que faut-il faire, alors, pour éviter qu'ils s'enfoncent, chaque matin, dans ce tunnel déprimant des heures solitaires passées derrière le volant à écouter la radio et consulter ses messageries tout en scrutant le pare-choc de la voiture arrêtée devant soi ? Waze peaufine ses algorithmes qui identifient, parmi ses quelque 115 millions d'utilisateurs, ceux qui font régulièrement les mêmes trajets et calculent les points d'embarquement optimaux. La personnalisation permet au passager de restreindre le genre du conducteur ou aux employés d'une même entreprise de mieux coordonner leurs trajets partagés. Waze joue aussi la carte de la communauté censée naître de ces moments partagés. Mais il ne fait guère de doute que pour « battre le trafic », les carottes ne suffiront pas.

Die kleine Zeitzeugin

Zähren rinnen von tief drinnen

Michèle Thoma

Ist der sich zur Totenmesse schleppende Greis wirklich Don Juan aus Spanien? Ist dieser graue Zausel wirklich Carl Gustav von Schweden? Eben war er doch noch ein Lausbub, der sich unsterblich in eine Stewardess verschaut hatte, ein Stewardessentraum wurde darob wahr. Und wenn sie nicht gestorben sind, dann ... Sind sie nicht. Sind sie alle nicht, die da angehumpelt kommen aus ihren diversen royalen Unterkünften, mühselig und beladen, am Stock, stoisch unbeschriftet durch den Regen, der ihr Ende bedeuten könnte. In dem Alter. Um einem noch viel Älteren die Reverenz zu erweisen, einem, der durch sein bloßes Dasein Epochen verbindet, und der jetzt von unsrer Bildoberfläche verschwindet.

Nicht dass wir ihn so stark wahrgenommen hätten. Gerade das Gegenteil. Deshalb war er so beliebt, noch mehr, geliebt, wie es jetzt heißt. Weil man ihn nicht mitgekriegt hat. Aber er war dennoch da. Ein beinahe göttlicher Trick, doch das Göttliche lag ihm nicht, er hatte sogar sein eigenes Gottgnadentum abgeschafft.

Seine Stärken schienen im menschlichen Bereich zu liegen. Er mochte es, wenn man ihm einen guten Witz erzählte, darob konnte er herzlichst lachen. Künstler, die mit Krone null am Hut haben, entsinnen sich dieses oder jenes Augenblicks, der sie tief blicken ließ, er war ein Mensch, es fiel ihnen wie Schuppen von den Augen.

Die Nachkriegskinder kannten ihn vom *Frang*, und dann vollbrachte er noch etwas Tolles. Der Großherzoggeburtstag wurde kurzerhand in den Frühsommer transplantiert, auf einen Zeitpunkt, an dem alles blüht, sogar Würmchen glüht und Fee und Elfe Radschlagen. Und während die Sternengischt sich über sie ergoss, konnten sie sich sich im

Nicht dass wir ihn so stark wahrgenommen hätten. Gerade das Gegenteil. Deshalb war er so beliebt, noch mehr, geliebt, wie es jetzt heißt

klar nein. Der Ort wirkte tot. Die ganze Ecke eigentlich. Besonders seit der Ciné de la Cour geschlossen hat, in dem es die besten Cowboyfilme gab. Ist allerdings schon ein Weilchen her

Petrusstal räkeln und den Großherzog einen guten Mann sein lassen. Was konnte man mehr von einem Monarchen erwarten? Die Zeit, da Mägdelein inmitten einer bewegten, Vive- durchtosten Menschenmenge auf den Schultern des Vaters thronte, als *SIE* erschienen, und da war *SIE* noch dabei, und Mägdelein ehrfürchtig durchschauert wurde, war lang vorbei. Gestalten, die periodisch pünktlich wie Kuckucksuhrfiguren vor ihren Augen erschienen, zuzujubeln, erschien prähistorisch.

Diese Aufgabe beziehungsweise Hingabe übernahmen die neuen Luxemburger_innen, die auch die vereinsamte Trösterin der Betrübten trösteten. Der Spielzeugpalast war für die Tourist_innen da, vor denen dressierte Jungs zwangsneurotisch geprägte Attraktionen darboten. Wenn ich dort vorbeiging, fragte ich mich, ob *SIE* da wären. Ganz

Viel mehr fällt Aboriginee von der Baby-Boom-Degeneration jetzt nicht ein, außer dass sie es immer wieder mal für an der Zeit hielt, den Monarchie-Plunder zu entrümpeln. Den lächerlichen Kult um menschliche Menschen zu beenden, wenn der auch in ihrem Heimatländchen über-schaubare Dimensionen hatte. Menschliche eben.

Mit der imperialen Kulisse, der macronischen Geste eines sich durch die Revolution definierenden Frankreichs konnte das Großherzogtümchen schließlich nicht mithalten. Immer wieder will der Zeitgeist mit diesen Zeitgespenstern aufräumen, vor allem wenn sie ihren als ranzig empfundenen katholischen Senf dazugeben, wie absurd sind doch diese Prozessionen mit oder ohne Hut, der Spuk in der Kathedrale, die Zeremonienhexenmeister.

Dann wieder überzeugten neoliberale Argumente, die Palastbewohner_innen machten schließlich ihren Job, gar nicht schlecht. Zwar lieferten sie keine *Soap Operas* voll Blut, Sperma und Tränen à la Buckinghameln, und Shakespeareskes würde wohl auch die Dimensionen eines Operettenstaates sprengen, aber doch gute solide Ware für Blätter mit vielen bunten Bildern. Was wäre denn der Bankenstaat ohne dieses bunte, lebenswerte Werbeträger_innentrüppchen? Vor einer niedlichen Kulisse spielten sie nonstop zäh und zuverlässig das Kindertheaterstück Prinz und Prinzessin, der Großherzog war unsterblich, wie beruhigend.

Und dann stirbt er. Und plötzlich stehlen sich Zähren in die Augen, von woher eigentlich? Und warum?

Maux dits d'Yvan

Une journée particulière

Yvan

N'en déplaise à Brassens, les enterrements d'antan existent toujours. Samedi dernier, le Grand-Duché a ainsi enterré en grande pompe le souvenir du centenaire de son éphémère république.

Pour les républicains comme pour les anticléricaux, il en va des grands-ducs comme des papes : ils détestent les bons souverains comme ils maudissent les pontifes exemplaires. Votre serviteur par exemple préfère de loin le Grand-Duc actuel à son défunt père, et comme Marcello Mastroianni dans le film de Scola, il est resté sagement à la maison lors des funérailles nationales du « Prénz Jang ». Comme tous les républicains, Yvan voue une hainamoration aux dynasties régnautes, un sentiment donc où se mêlent amour et haine, respect et mépris, envie et gratitude.

Gedicht fir d'Wahlparolen

„Europa. Anesch. Kloer.“
An op der Zong keng Hoer
D'Reklamm wéi Spruddelwaasser
Fäert keen Europa-Haasser

„Fir d'Mënschen an Europa“
Ass laang nach net Utopia
Et kléngt esou banal
Dee Slogan, deen ass al

„Europa liberol“
Dat hat ee schonn emol
Och dat sinn al Kamellen
Déi schmaachen engem ellen

„Europa besser maachen“
Mee d'Grenzen iwwerwaachen
Mam Kéis vun de Natiounen
Kënnst een och d'Leit verschounen

Jacques Drescher

Il inaugura les chrysanthèmes et enterra les aspirations républicaines

des nôtres sans en être, le fils se veut être comme nous. Il brandit ses diplômes universitaires, sa femme exhibe ses querelles avec la défunte belle-mère, le couple essaie de vendre les bijoux de la couronne et veut brader les forêts des chasses grand-ducales, bref, notre Grand-Duc veut teindre son sang bleu en rouge. Mais si le bleu est la couleur de la Vierge Marie, le rouge est la marque du peuple. Et à ce petit jeu-là, celui-ci finira peut-être enfin à s'apercevoir qu'il peut (se) gouverner tout seul.

Ce clivage se reflète dans sa réserve contre feu le Grand-Duc Jean et son affection pour son fils Henri. En effet, le souverain défunt, et Dieu sait si on l'a assez clamé *urbi et orbi*, était un chef d'État exemplaire : discret sur sa personne, se pliant avec grâce au protocole, sanctionnant sagement les lois que le gouvernement lui soumit, louvoyant avec sa foi quand il signa celle sur la dépénalisation de l'avortement, approuvant tacitement la mésalliance de son héritier, renonçant en martyr à la sainteté de sa personne, bafouillant notre idiome national comme un immigré, libérant son pays du joug de l'oppressur avec le panache du jeune premier qu'il fut alors, mourant enfin à un âge biblique. Il fut un des nôtres sans en être un.

Cet officier des Irish-Guards maniait la poudre sans l'avoir inventée : en monarque exemplaire il la jetait aux yeux de ses sujets qui ne cessèrent d'en redemander. À une époque où le palais n'employait et ne congédiait pas encore les attachés de presse, il fit de la communication comme Monsieur Jourdain de la prose. En un mot : il inaugura les chrysanthèmes et enterra les aspirations républicaines.

Et c'est justement pour cela que, contrairement à feu son père, votre serviteur adore le Grand-Duc actuel. Depuis sa prise de rôle, avec ses joyeuses entrées et tristes sorties, Henri I s'essaya plus d'une fois à scier la branche sur laquelle il trône. Si, comme nous l'avons dit, son père était

Mais, en attendant, la ferveur roturière et protocolaire qui a accompagné le « Prince Jean » dans sa dernière demeure a plébiscité le plus populaire des souverains de la lignée : ce fut, pour employer les mots de Gide à propos de Victor Hugo, le Grand-Duc Jean, hélas !

des nôtres sans en être, le fils se veut être comme nous. Il brandit ses diplômes universitaires, sa femme exhibe ses querelles avec la défunte belle-mère, le couple essaie de vendre les bijoux de la couronne et veut brader les forêts des chasses grand-ducales, bref, notre Grand-Duc veut teindre son sang bleu en rouge. Mais si le bleu est la couleur de la Vierge Marie, le rouge est la marque du peuple. Et à ce petit jeu-là, celui-ci finira peut-être enfin à s'apercevoir qu'il peut (se) gouverner tout seul.

d'Land méi mobil

Désormais, les abonnées peuvent lire le Lëtzebuerger Land également sur iPhone. Il suffit de télécharger l'application dans l'App Store de Apple.

www.land.lu



Zu Gast

Intégrer au lieu de diviser !

Guy Foetz

À l'occasion des élections européennes, la discussion autour de la langue luxembourgeoise a de nouveau échauffé les esprits. Invoquant une « fiche technique » unilatéralement définie, RTL a refusé dans un premier temps de diffuser deux des six messages électoraux de déi Lénk au motif d'être formulés en français. Il a fallu l'intervention de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (Alia) pour mettre les choses au point. La multinationale RTL Group n'a pas le droit de restreindre l'usage des trois langues au Luxembourg dans des émissions politiques diffusées sous la responsabilité des partis. Une telle restriction est discriminatoire à l'égard des candidat(e)s concerné(e)s. En les privant du droit de s'adresser aux citoyen(ne)s dans le cadre d'une émission de service public, elle limitait leur droit de vote passif, violant ainsi la Constitution.

Bien que chargé d'une mission de service public, RTL Group, société privée dont l'objectif principal est le profit, ne semble pas avoir compris la portée de cette notion. Ainsi, dans son argumentaire transmis à l'Alia, RTL a transposé aux messages électoraux les règles appliquées aux publicités commerciales. L'incapacité de RTL de distinguer entre le jeu démocratique et le jeu du marché constitue un argument supplémentaire en faveur de la création d'une télévision publique au Luxembourg.

Guy Foetz est membre de la Coordination nationale de déi Lénk

L'approche exclusive de RTL Group en matière linguistique dans cette affaire a déclenché un véritable *shitstorm* sur *Facebook*. Des chauvinistes de tout bord ont approuvé la façon d'agir de RTL et ont reproché à déi Lénk d'abandonner l'atout du multilinguisme. On croit rêver ! Ceux qui prônent le monolingue (luxembourgeois) dans les messages électoraux présentent ceux qui diffusent des messages en deux langues (luxembourgeois et français) comme des adversaires du multilinguisme.

Revenons à la réalité ! Dans cette campagne européenne, déi Lénk a voulu informer par deux messages en langue française aussi nos concitoyen(ne)s européen(ne)s qui ne comprennent pas le luxembourgeois, mais qui peuvent pourtant voter lors de ces élections. À travers leur inscription sur les listes électorales au Luxembourg, ces personnes ont fait un grand effort d'intégration dans leur pays de résidence qu'est le Luxembourg.

Déi Lénk a obtenu gain de cause et compte procéder de même lors des prochaines élections communales, où les non-Luxembourgeois qui résident depuis cinq ans au Luxembourg peuvent aussi voter.

Cette attitude intégrative, qui considère la langue comme un moyen de communication et non de division, voire de discrimination, est violemment attaquée par ceux qui essaient d'usurper politiquement le débat linguistique et de séparer celles et ceux qui parlent luxembourgeois de ceux qui ne le parlent pas. Cette volonté de diviser suivant la langue ou les origines et de susciter la haine de l'autre est bien l'apanage des partis d'extrême-droite.

Pour déi Lénk, qui n'hésite pas de dénoncer ces manœuvres, ce ne sont pas les différences linguistiques, culturelles ou ethniques qu'il s'agit de mettre au centre du débat politique, mais les inégalités sociales croissantes dans cette Europe neoliberal. Ce sont celles-ci qu'il faut combattre à travers une politique européenne qui ne fasse plus le jeu des multinationales et des super-riches et qui ne lèse pas les budgets tant nationaux qu'eupéen. La résolution de la grave crise écologique et sociale passe par là !

Übernahme abgeschlossen

Michèle Sinner

Die Übernahme ist abgeschlossen. Im Frühjahr 2018 wechselte die prüfungswahnsinnige Baile aus dem Kabinett von Wirtschaftsminister Ilsemin Schneider an die Spitze der nationalen Innovationsagentur Luxinnovation. Gleichzeitig übernahm Mario Groz, ebenfalls Gleitender Premier in Schneiders Ministerium, vom ehemaligen Unternehmensberater Raymond Schadeck die Präsidentschaft der Agentur. Der doppelte Wechsel an der Spitze kündigte an, dass in dem Public-Private-Partnership (PPP) künftig „Public“, also der Staat, die Zügel in die Hand nehmen würde. Mit der Vorstellung des Geschäftsbereichs 2018 bezeugt sich die Entscheidung als richtig. Denn die Ergebnisse aller sechs, dass die Privatwirtschaft längst nicht alles besser kann als der Staat und seine Vertreter – so gar, was die Unternehmensberatung betrifft.

In Ökosystem Wirtschafts- und Innovationsförderung konnte man in den vergangenen Jahren angesichts der Fülle von mehr oder weniger serbösen Initiativen und Angeboten, beziehungsweise der großen Anzahl von staatlichen, parastaatlichen und privaten Akteuren leicht den Überblick darüber verlieren, wer wofür zuständig ist. Ein Counterpoint, das zum Finanzstar in dieser Industrie, ein Fitness-Programm von jener Agentur ein Gesundheitscheck-up und ein Inkubator in einem anderen „Haus“ – immer mehr Unternehmen brauchen Hilfenmaßnahmen und Fördergelder, um in der Marktwirtschaft zu überleben, auch wenn ihre Chefs in ihren Arbeitsleistungszentren, individuellen Sozialleistungszentren fordern.

Die neuesten Zahlen von Luxinnovation legen nahe, dass Privatfirmen auf die Hilfe einer staatlich finanzierten Agentur angewiesen sind, um ihre Antragsformulare auf Fördermittel für Forschung und Innovation richtig auszufüllen

Wer kommt in diesem Gefüge vor, während die Föderationen und Häusern noch wissen, welche Rolle Luxinnovation spielt? Offenbar wusste die Luxinnovation selbst nicht mehr so genau, nachdem die Agentur seit ihrer Gründung immer größer wurde. Nachdem Sasha Baillie, wie sie sagt, im ersten Jahr viel zugehört hat, sowohl den Mitarbeitern als auch der Privatwirtschaft, hat sie sich als Partner für die Entwicklung von Lösungen für their innovative business development ventures in line with the objectives of the government to develop Luxembourg's economy in a sustainable manner through innovation and research.¹ Im Klartext soll das heißen: Luxinnovation hilft, die von der Regierung definierte Strategie zur Weiterentwicklung der Wirtschaft zu realisieren. Dies geschieht durch Förderung, indem Innovationen unterstützt und innovative Firmen nach Luxemburg bringt. Sozusagen als „operativer Arm“ der Wirtschaftspolitik versteht das Baillie.

Damit ein wenig deutlicher wird, was das Ganze jäh, hat sich Luxinnovation im vergangenen Jahr eine neue Struktur mit drei großen Abteilungen gegeben: Company relations und support – Firmenconsulting für bestehende Unternehmen –, R&D und Innovation support – Hilfe bei Anträgen für die Forschungs- und Innovationsförderung – und Business development – Suche nach und Ansiedlung von neuen Unternehmen aus dem Ausland und Start-Up-Förderung.

Die neue Struktur wirkt. Das Diagnose-Programm Fit 4 Digital, das KMU hilft, die Digit-

alisierung zu schaffen, durchliefen 2018 68 Firmen, während es im Vorjahr 15 waren. Die Berater von Luxinnovation wurden 140 Mal bei Unternehmen vorstellig im Vergleich zu 100 Besuchen im Jahr davor. Fast 700 Mal Geschäftskontakte vermittelte die Agentur 2018, mehr als doppelt so viele wie im Vorjahr.

Die Abbildung R&D und Innovation Support – so umbenannt durch Firmen verstehen, dass Innovation selbst eine forschungsgestützte Aktivität sein kann, falls man die entsprechenden Voraussetzungen nicht vernachlässigt. Unternehmen geboten, die erfolgreichste Austräge für nationale Fördermaßnahmen zu stellen. Besonders stolz ist Ballie auf die Erfolgsrate von 23,7 Prozent bei der Aufnahme von Geldern aus dem europäischen Programm Horizon 2020. Ein Spitzenwert, der in anderen EU-Ländern nicht nur erreicht, sondern auch übertroffen wurde. Das lässt sich auslastet, weil die Erfolgsquote 2018 im Schnitt bei 17,75 Prozent betrug. Sondern auch weil Luxemburg die eigene Erfolgsquote innerhalb eines Jahres von 13,60 Prozent deutlich steigern konnte. Rund 33 Millionen Euro Horizon-Mittel sicherten sich Luxemburger Unternehmen vergangens Jahr mit der Hilfe von Luxinnovation.

Auch in der Unternehmensprospektion gab Luxinnovation vergangenes Jahr Gas. Schon 2016 hatte Luxinnovation diese Aufgabe von der aufgelösten Initiative Luxembourg for business geerbt und sich daraufhin neu aufgestellt. Bereits unter ihren Vorgängern leistete sich die Agentur daraufhin kostspielige Wirtschaftsdatabanken und betreibt nun Markt-

forschung und -analyse. Mit ihren Datenbank-
ken hat Luxinnovation vergangenes Jahr nicht
nur eine solche Analyse der Branch-Praxis
erstellt – Branchenanalysen, wie sie bisher in
Luxemburg aufgrund des Statistikmehrs
sicher und ihrer Fürtren nicht existieren. Die
Agentur hat ihren Datenschatz auch eingestrich-
ten festzulegen, wohn Projektionsreisen
föhren sollen und welche Unternehmen dabei
lie sagten die Werthopplungskette in der heim-
lichen Wirtschaft ergänzen. Allen 2018 hatte
Luxinnovation Kontakt mit 147 ausländischen
Firmen, die sich für den Standort Luxemburg
interessierten, organisierte Besuche und Ter-
mine für 42 von ihnen. Ein Dutzend Firmen
ließ sich schließlich mit der Unterstützung von
Luxinnovation in Luxemburg nieder – im Vor-
jahr waren es zwei.

Dieses Tätigkeitsgebiet von Luxinnovation ist gleich aus mehreren Gründen besonders interessant. Erstens wegen der großen Kraut- und Fage-Debatte darum, welche Unternehmen unerwünscht und welche willkommen sind. Und es nutzt an Luxinnovation ist, letztere zu identifizieren. Zweitens weil sich hier die Parallelen zu der Entwicklung bei der Werbesäugiger Luxembourg für Finance zeigen. Ebenfalls ein Public-Private-Partnership und gleichzeitig mit LFB-geführte, hatte es LFF in den Anfangsjahren an einer klaren Ausrichtung gefehlt, auch weil die privaten Aktionäre, die Beiratsverbände der Finanzbranche, unterschiedliche Interessen hatten. Bereits vor sechs Jahren wurde bei LFF mit Nicolas Mackel ein Diplomat und Beamter CEO. Er ste dort

um, woran Baillie derzeit bei Luxinnovation arbeitet: Neue Strategie, neue Struktur, Wirtschaftsförderung, die allgemeine, keine Partikularinteressen bedient.

Was die Analysen von Luxinnovation reben, ist eine ganze Woche, die dem Fédéralisme, Miehle Details der Handelskammer vorwarf, keine Wirtschaftslösung zu besitzen und bei ihren Wirtschaftsanalysen, die Luxemburger-Firmen neue Exportmöglichkeiten erschließen sollen, planlos vorzugehen (*Land*, 3. Mai 2019). Gegenüber dem *Land* erklärte Sasha Baillie diese Woche, es gebe zwischen Luxinnovation und der Handelskammer konkrete Gespräche, um eine künftige Zusammenarbeit in Sachen marktorientierte Ausstellungen. Wir suchen solche Zusammenarbeiten, um die Größe der Handelskammer zu vergrößern und die Mitglieder jedes Jahr zwanzigstelligen Millionenbeträge von ihren Mitgliedern kassiert, wovon sie zu neun Prozent, teil auf die hohe legte, während die zu zehn Prozent vom Staat finanzierte Luxinnovation die Investition in die kostspieligen Datenbanken getätigt hat.

Immerhin fast zehn Millionen Euro betrug das Budget von Luxinnovation vergangenes Jahr, wobei sich die Personalkosten für die mittlerweile 65 Mitarbeiter auf rund sieben Millionen Euro beliefen. Da die Agentur damit eigentlich selbst ein Unternehmen mittlerer Größe ist, kann es überraschen, dass erst Baillie und Grotz es notwendig fanden, den Posten eines Verwaltungs- und Finanzchefs zu schaffen. Die Stelle ist derzeit noch unbesetzt.

Comment assurer la démocratie par le droit ? Le travail de la Commission de Venise

Venise veille au grain

Paul Schmit

Le 18 mars 2019, la Commission de Venise, de son nom officiel « Commission pour la démocratie par le droit », a rendu un deuxième avis circonstancié sur la proposition de révision de la Constitution luxembourgeoise, déposée en 2009¹. La Commission s'était une première fois prononcée sur le dossier dans un avis intérimaire du 10 octobre 2012. Qui est donc cette Commission de Venise aux prises de position de laquelle non seulement milieux politiques et juridiques, mais également la presse et l'opinion publique toute entière vouent un si grand intérêt ?

Les origines de cette commission remontent à une résolution du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 10 mai 1990² qui avait permis à 18 (dont le Luxembourg) des 23 États membres qui composaient à l'époque le Conseil de l'Europe, d'adhérer à cette structure. Le statut, conféré en 1990 à la Commission de Venise, a été revu et actualisé par une autre résolution du Comité des ministres de 2002³ qui a notamment permis de faire de l'accord partiel de 1990 un accord élargi autorisant des pays d'y adhérer sans être membres du Conseil de l'Europe.

Aujourd'hui la Commission est supportée par l'ensemble des 47 États membres du Conseil de l'Europe, auxquels se sont joints quatorze pays non-européens⁴, qui portent le nombre des adhésions à 61, sans compter les neuf membres ayant un statut particulier⁵.

Il y est question de sujets liés au droit constitutionnel, comme la compétence et la procédure de réviser la Loi fondamentale ou la place du référendum dans le cadre constitutionnel

L'extension de sa sphère d'action au-delà des frontières du Conseil de l'Europe vise plus particulièrement l'Asie centrale, le pourtour méridional de la Méditerranée et l'Amérique latine. Dès 2008 des relations avaient été établies avec l'Union des cours et conseils constitutionnels arabes, et le travail consultatif a été intensifié après le printemps arabe en 2011, notamment vis-à-vis de la Tunisie et du Maroc, mais également vis-à-vis de la Jordanie, de l'Égypte et de la Lybie. En Asie centrale, la Commission est active en particulier au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. En Amérique latine, ce sont, depuis 2013,

le Brésil, le Chili, le Mexique, le Pérou et la Bolivie qui coopèrent avec la Commission.

Une instance consultative, composée d'experts indépendants

D'après son statut, la Commission de Venise est un organe consultatif, indépendant qui coopère avec le Conseil de l'Europe et ses États membres, ainsi qu'avec des pays tiers et des organisations internationales intéressés à une telle coopération. Elle a pour mission d'assurer la compréhension et le rapprochement des systèmes juridiques des États participants, de promouvoir l'État de droit et la démocratie et de proposer des solutions aux problèmes que posent le fonctionnement et le développement des institutions démocratiques. À ces fins, elle travaille prioritairement 1. sur les principes et techniques constitutionnels, législatifs et administratifs qui contribuent à renforcer les institutions démocratiques et à assurer la prééminence du droit, 2. sur les droits et libertés fondamentaux, notamment lorsque la participation des citoyens à la vie publique est concernée, et 3. sur la contribution des collectivités locales et régionales au développement de la démocratie.

La Commission est composée d'experts indépendants, désignés à raison d'un membre effectif et d'un suppléant par État participant⁶. Les membres y siègent à titre indépendant, et il leur est défendu de recevoir aucune instruction ni de la part de

l'État de nomination ni de la part d'une autre entité. Le mandat des membres est de quatre ans, renouvelable. Des membres associés peuvent être appelés à participer à ses travaux ou des observateurs peuvent être invités à suivre ceux-ci.

Les représentants des instances du Conseil de l'Europe ont le droit d'assister aux travaux de la Commission. Celle-ci se réunit en principe quatre fois par an en session plénière à Venise, à la Scuola Grande di San Giovanni Evangelista. Son secrétariat est implanté à Strasbourg. Ses règles de fonctionnement sont reprises dans un règlement intérieur de 2002, itérativement modifié par la suite⁷.

La coordination des travaux de la Commission revient à un bureau, composé du président de la Commission, des trois vice-présidents et de quatre membres supplémentaires. Par ailleurs, la commission a mis en place un Conseil mixte de la justice constitutionnelle⁸ et un Conseil des élections parlementaires⁹ ainsi que onze sous-commissions compétentes pour les droits fondamentaux, le droit international, les structures fédérales et régionales, la protection des minorités, le pouvoir judiciaire, l'égalité des genres¹⁰, l'État de droit, ...

La Commission rend ses avis à la demande des instances du Conseil de l'Europe ou d'un État participant ; concernant la collaboration avec les organes du Conseil de l'Europe, l'on peut citer comme exemple un mémoire « amicus curiae », préparé en

2017 par la Commission à l'intention de la Cour européenne des droits de l'homme dans une affaire qui opposait Silvio Berlusconi à l'Italie et où il était question de la révocation du mandat d'un parlementaire italien. La Commission est également autorisée à mener des travaux de sa propre initiative, d'effectuer des études, d'élaborer des lignes directrices sur des sujets relevant de son champ de compétence ou de proposer des accords internationaux dans ces matières. Son statut l'invite expressément à coopérer avec les cours constitutionnelles et à établir des relations avec des centres d'études et de recherche. Elle est tenue de publier annuellement un rapport d'activité.

Un bilan impressionnant depuis 1990

Depuis sa création en 1990, la Commission de Venise a publié 850 études et avis et tenu 650 séminaires et conférences. En parcourant les archives de la Commission, on découvre les sujets de pré-dilection de son travail : Il y est question de sujets plus particulièrement liés au droit constitutionnel, comme la compétence et la procédure de réviser la Loi fondamentale, la place du référendum dans le cadre constitutionnel, la prise en compte de la juridiction de la Cour pénale internationale. D'autres questions traitées ont porté sur la structure de l'État (conflits ethno-politiques, autodétermination et sécession, fédéralisme) ainsi que sur le rôle des institutions et leurs relations (équilibre entre les pouvoirs et coopération interinstitutionnelle, systèmes électoraux,...). Un aspect important du travail concerne les aspects relatifs aux droits de l'homme et leur prise en compte dans l'ordonnement juridique des États participants.

La Commission a retenu d'organiser ses activités autour des trois groupes de maîtres-mots suivants :

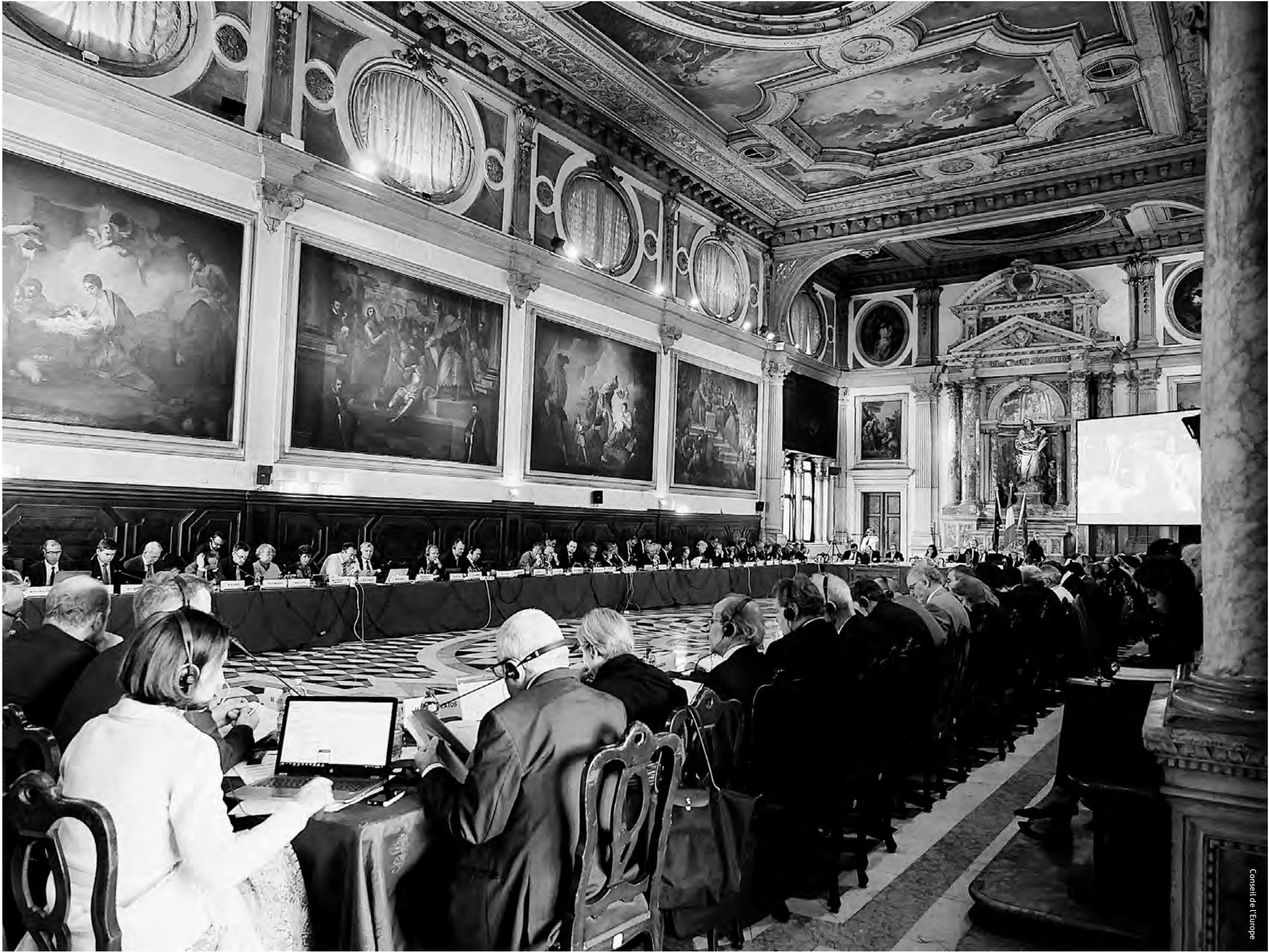
- institutions démocratiques et droits fondamentaux,
- justice constitutionnelle et justice ordinaire,
- élections, référendums et partis politiques.

Dans cette optique, elle s'occupe de réformes constitutionnelles, des droits fondamentaux, les institutions démocratiques, de questions liées à l'État de droit, de réformes judiciaires et l'institution du médiateur.

Quant à la matière des institutions démocratiques, et hormis les questions touchant à la technique constitutionnelle, la Commission s'est penchée par exemple sur des sujets aussi divers que la reprise des normes internationales sur la protection des droits de l'enfant dans les constitutions nationales¹¹ ou la « bonne gouvernance » et la « bonne administration »¹². Elle a aussi analysé le rôle de l'opposition dans un parlement démocratique, les moyens pour lutter contre la corruption politique, la responsabilité politique et pénale des membres d'un gouvernement, le rôle du lobbying dans une société démocratique, ...

Plusieurs de ses avis et rapports concernent les partis politiques (lignes directrices sur la réglementation des partis politiques, code de bonne conduite à observer par les partis politiques, lignes directrices sur l'interdiction et la dissolution des partis politiques et les mesures analogues, avis sur l'interdiction des contributions financières aux partis politiques provenant de sources étrangères, rapport sur la participation des partis politiques aux élections, ...). Ces prises de position se trouvent compilées dans un document, publié par le Conseil de l'Europe en 2016¹³.

En 2010, la Commission avait publié un rapport sur les éléments à respecter dans le cadre de la révision d'une constitution¹⁴, et elle avait condensé dans un document de synthèse¹⁵ de 2015 ses avis rendus sur des révisions constitutionnelles.



La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) en réunion plénière

Conseil de l'Europe



Gianni Buquicchio, président de la Commission de Venise, en 2017 (photo de gauche) ; cérémonie pour le vingtième anniversaire de la Commission de Venise



Les procédures de modification des constitutions ont avantage, selon la Commission, à comporter une certaine rigidité, prévoyant des règles plus strictes et plus difficiles à mettre en œuvre que celles valant en relation avec l'adoption ou le changement d'une loi ordinaire. Elle voit dans cette rigidité un principe important du constitutionnalisme démocratique, principe qui est fait pour renforcer la stabilité politique, la légitimité, l'efficacité et la qualité de la prise de décision. Cette rigidité contribue en outre à protéger les droits et les intérêts minoritaires. La Commission donne la préférence à une procédure parlementaire avec des décisions intervenant à la majorité qualifiée (susceptible de varier d'un pays à l'autre) et s'étirant sur une certaine durée qui assure à la procédure une période de débat et de réflexion. Elle apprécie les référendums intégrés dans la procédure d'adoption des amendements, à condition que la consultation populaire soit prévue dans la constitution même et qu'un débat public et libre soit ouvert, donnant aux citoyens un temps suffisant pour examiner les modifications projetées et pour en peser le résultat.

Dans le contexte de son travail sur le droit constitutionnel et ses applications, ses nombreux avis sur les modifications de leurs lois fondamentales, que les États participants ont initiés au cours des dernières années, sont éloquentes. Mentionnons à titre d'exemple l'avis critique relatif à la loi constitutionnelle française sur la protection de la nation en relation dans lequel la Commission a exigé de circonscrire les pouvoirs d'exception du législateur et de faire dépendre une prolongation d'un état d'urgence de l'accord d'une majorité parlementaire qualifiée. Dans un autre avis, elle a encouragé la Géorgie à faire évoluer son système politique vers une démocratie parlementaire et à donner un statut constitutionnel aux partis politiques. Elle a avisé négativement le projet constitutionnel en Moldavie d'accorder au président de la république un droit discrétionnaire de dissoudre le parlement plutôt que de prévoir les circonstances d'une dissolution semi-automatique. Son avis fut très critique au sujet du système présidentiel introduit en Turquie, après le coup d'État manqué en 2016, accordant au président des pouvoirs jugés excessifs au détriment du contrôle parlementaire et de l'indépendance de la justice. En 2016, d'autres avis rendus en matière constitutionnelle ont concerné l'Azerbaïdjan, la France, la Turquie, la Moldavie, le Kirghizistan et l'Albanie, en 2017, la Turquie, la Géorgie, la Moldavie et le Kazakhstan, en 2018 la Géorgie, la Serbie, Malte et l'Albanie, et en 2019, le Luxembourg.

En matière des droits de l'homme, la Commission a publié un grand nombre d'études générales et d'avis particuliers sur les droits et libertés fondamentaux. Les compilations de ces rapports et avis revêtent un intérêt particulier, parce qu'elles fournissent une vue d'ensemble concise sur les sujets traités sous différents angles de vue. Ces compilations fournissent en outre une assistance utile pour les États désireux de renforcer les garanties constitutionnelles en la matière et d'aligner leur droit interne aux standards européens et internationaux en vigueur. En sont concernées notamment la religion et les convictions religieuses, la liberté de réunion pacifique, la liberté d'expression, la liberté de recevoir et de diffuser des informations et la liberté de la presse, la liberté d'association, ou encore la protection des droits des minorités¹⁶. D'autres droits fondamentaux n'apparaissent dans le travail de la Commission que sous forme d'avis relatifs par exemple aux droits attachés à l'éducation en Hongrie, à la confidentialité et à la surveillance secrète en Pologne, en Moldavie ou Macédoine du Nord, à la forme de l'état d'urgence en France ou en Turquie,...

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, la Commission insiste avant tout sur l'indépendance de la justice vis-à-vis des autres pouvoirs. Son approche se trouve entretiens balisée par plusieurs

études sur la question¹⁷. À côté du point central de l'immunité des juges, d'autres points connexes concernent le rôle des juridictions dans la mise en œuvre interne des normes internationales en matière de droits de l'homme, le procès équitable, la discipline dans la magistrature, la composition, le fonctionnement et le statut des conseils de justice, l'évaluation éthique des juges ainsi que les questions relatives à l'amnistie, aux erreurs judiciaires et à la corruption au sein de l'appareil judiciaire. Dans la seule année 2018, la Commission a émis sept avis sur des problèmes particuliers qui avaient trait au système judiciaire dans différents États participants. En règle générale, la Commission insiste sur l'existence d'une instance judiciaire, clairement identifiée, qui est chargée du contrôle de la conformité des autres normes juridiques à la Constitution. Trois études de la Commission ont directement trait à cet aspect particulier du pouvoir judiciaire ; elles concernent l'accès individuel à la justice constitutionnelle, la composition des cours constitutionnelles et l'exécution des décisions des juridictions constitutionnelles¹⁸.

La Commission encourage la création de la fonction du médiateur, le renforcement de ses compétences et son indépendance face aux institutions, tout en préconisant son ancrage dans le dispositif constitutionnel. En 2017, elle a émis un avis sur les principes concernant la protection et la promotion de l'institution du médiateur¹⁹.

La mission de la Commission ne se limite donc pas seulement à des avis sur des réformes constitutionnelles ou des questions particulières de droit constitutionnel qui lui sont demandés par les pays participant à ses travaux ou par les organes du Conseil de l'Europe. En effet, le bilan de ses activités au cours des presque trente ans de son existence montre également une présence scientifique générale remarquable au service d'un constitutionnalisme moderne dans une société démocratique.

Pour illustrer plus en détail la façon de travailler de la Commission, nous avons retenu un dossier concret, son rapport sur la prééminence du droit, notion souvent assimilée à celle de l'État de droit. Notre choix s'est porté sur ce rapport, parce que, comme le relève la Commission elle-même, il s'agit là d'une notion « [qui] n'a pas été éteinte dans la législation et dans la pratique autant que les autres valeurs du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme et la démocratie ».

L'État de droit et la prééminence du droit selon la Commission de Venise

« Die Leute aber, die heutzutage 'Herrscher' genannt werden, habe ich Diener der Gesetze genannt, nicht um neue Ausdrücke zu prägen, sondern ich glaube, mehr als von allem andern hängt davon für einen Staat seine Erhaltung und das Gegenteil ab. Denn in einem Staat, in welchem das Gesetz geknechtet und machtlos ist, einem solchen sehe ich den Untergang bevorstehen. In welchem es aber Gebieter über die Herrschenden und die Herrschenden Sklaven des Gesetzes sind, dem Staat sehe ich Fortbestand und alle Güter zuteil werden, welche die Götter je Staaten verliehen haben. »²⁰

Avant de se pencher sur la question proprement dite de la définition de la prééminence du droit, la Commission constate que, malgré une similitude terminologique, la notion n'est pas toujours synonyme de celle de l'« État de droit ».

Elle signale aussi les déviations auxquelles l'application de la notion a donné lieu dans le passé et qui ont permis de l'abaisser à un exercice du pouvoir pour lequel les textes de loi et le droit en général n'étaient plus que des instruments au service de ce pouvoir. Ainsi, la notion russe de pré-

minence de la législation (*verkhovenstvo zakona*) ne répond pas aux critères que la Commission voit par définition rattachés à la prééminence du droit. Elle estime en effet qu'il s'agit ici uniquement encore d'une stricte exécution de la loi au sens formel, tandis que toute considération substantielle ou matérielle visant la protection de la démocratie et des droits fondamentaux est ignorée. Une interprétation exclusivement formelle risque à ses yeux de faire des normes juridiques édictées des instruments au service du pouvoir, et d'en permettre l'exercice de manière autoritaire, c'est-à-dire sans aucune prise en compte du vrai sens de la prééminence du droit.

Les concepts de prééminence du droit (*rule of law*) et d'État de droit (*Rechtsstaat, Estado de Direito*) ont des origines différentes. Le premier a été mis en avant dans la doctrine britannique et notamment dans les travaux du constitutionnaliste britannique Dicey²¹. Dicey y voyait une sorte de tempérament d'un autre principe fondamental du droit constitutionnel anglais, la souveraineté du Parlement. Selon lui, la prééminence du droit comporte trois éléments essentiels : 1. On ne peut être puni que pour une infraction prévue par la loi et sanctionnée par celle-ci, 2. nul n'est au-dessus des lois qui s'appliquent de manière égale pour tous, et 3. la source en serait la *common law*, d'essence prétorienne, et non une constitution écrite²². Les protagonistes de l'État-providence ont, en début du XX^e siècle, cru devoir remettre en cause la théorie de Dicey qui croyait que tout pouvoir discrétionnaire allait infailliblement mener à un pouvoir arbitraire. Entre-temps les deux courants se sont conciliés, il est accepté que la prééminence du droit admet une certaine marge d'appréciation en vue de l'application de la loi, à condition que cette marge soit convenablement encadrée par le droit, qu'elle soit appliquée de manière cohérente et égale, et que toute contestation la concernant puisse être portée devant un juge indépendant et impartial dans le cadre d'un procès équitable²³.

Le concept d'État de droit trouve ses origines dans le droit de l'Europe continentale, et il transparaît dès les premières constitutions écrites par opposition à l'État absolutiste, qui avait conféré des pouvoirs quasiment illimités à l'exécutif²⁴. Le concept met l'accent sur la nature de l'État, considéré comme garant des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution, face au législateur, qui pourrait avoir tendance à les ignorer. Selon certains auteurs, cette approche implique entre autres l'organisation d'un contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois.

En droit international, la notion de prééminence du droit a notamment été consacrée dans les

En règle générale, la Commission insiste sur l'existence d'une instance judiciaire, clairement identifiée, qui est chargée du contrôle de la conformité des autres normes juridiques à la Constitution

textes du Conseil de l'Europe, et son contenu a été étoffé par la Cour européenne des droits de l'homme²⁵. Ainsi, les dix États de l'Europe occidentale qui avaient adhéré dès le 5 mai 1949 au Statut du Conseil de l'Europe, ont identifié « parmi les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples » la prééminence du droit, la liberté individuelle et la liberté politique, « comme fondement de toute démocratie véritable »²⁶, et ils se sont engagés, en vertu de l'article 3 de ce Statut, à reconnaître le principe de la prééminence du droit.

Le même principe figure également au préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies du 10 décembre 1948 (« ...il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit », en anglais : « protected by the rule of law »). La Commission rappelle que le Secrétariat des Nations Unies avait proposé une définition de l'État de droit dans un rapport de 2004²⁷ : « L'État de droit désigne un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme. Il implique, d'autre part, des mesures propres à assurer le respect des principes de la primauté du droit, de l'égalité devant la loi, de la responsabilité au regard de la loi, de l'équité dans l'application de la loi, de la séparation des pouvoirs, de la participation à la prise de décisions, à la sécurité juridique, du refus de l'arbitraire et de

la transparence des procédures et de des processus législatifs. »

Dans le Traité sur l'Union Européenne (TUE) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, l'Union européenne a traduit la notion anglaise de « rule of law » par État de droit. Tant le préambule que l'article 2 du TUE font référence à l'État de droit ; la Charte place, selon son préambule, l'État de droit parmi les valeurs, sur lesquelles l'Union est fondée.

Nombre de constitutions nationales, notamment celles de facture plus récente, se réfèrent aussi au concept de l'État de droit comme base du système institutionnel qu'elles retiennent. À titre d'exemple, la proposition de révision de la Constitution luxembourgeoise prévoit à son article 2 que le Luxembourg, qui est placé sous le régime de la démocratie parlementaire, est fondé sur les principes d'un État de droit et sur le respect des droits de l'homme.

La Commission a défini la prééminence du droit, en s'inspirant à cet effet de nombreux instruments internationaux et de doctrine pour en identifier les éléments²⁸. Sa démarche l'a mené à rapprocher le sens du concept de celui de l'État de droit. Elle a finalement retenu comme base de départ la définition que Tom Bingham²⁹ avait donné de la « rule of law » : « Toute personne et toute entité publique ou privée peut se prévaloir de la législation adoptée par la puissance publique, qui prend en principe effet pour l'avenir et que l'État fait appliquer dans les tribunaux. »³⁰.

La Commission a cependant estimé opportun de développer davantage cette définition, à l'instar de l'approche d'ailleurs également retenue par Tom Bingham lui-même, et elle propose « [de l'élargir] par les huit ingrédients de la prééminence du droit : (1) la loi doit être accessible, c'est-à-dire intelligible, claire et prévisible ; (2) les questions relatives aux droits conférés par la loi relèvent de la compétence de cette dernière et non d'une compétence discrétionnaire ; (3) tous les citoyens sont égaux devant la loi ; (4) le pouvoir doit s'exercer de manière légale, équitable et raisonnable ; (5) les droits de l'homme doivent être protégés ; (6) les justiciables doivent disposer de mécanismes qui leur permettent de régler les litiges sans frais ni retard excessifs ; (7) tout procès doit être équitable ; (8) l'État est tenu de respecter ses obligations nées du droit international et du droit interne ».

Cette approche permet de concilier les points de vue développés antérieurement en la matière :

- le pouvoir exécutif dispose d'une certaine marge d'appréciation qui doit toutefois être encadrée en sorte à éviter des décisions arbitraires ou des excès de pouvoir ;
- la prééminence du droit vaut de manière égale pour les autorités publiques et pour le secteur privé ;
- toute personne est en droit de se prévaloir de la législation en vigueur et d'avoir accès à la justice, qui doit appliquer la loi, garantir l'équité procédurale et faire preuve d'indépendance et d'impartialité.

La Commission souligne l'intérêt d'un accord sur les composantes de définition essentielles du concept quelle a tirées d'ordre juridiques et de systèmes étatiques différents et qui lui ont permis de rapprocher ce concept de celui de l'État de droit. Dans ce même ordre d'idées elle insiste sur l'importance du caractère substantiel ou matériel (*materieller Rechtsstaatsbegriff*) de ces composantes qui ne doivent donc pas se borner aux aspects purement formels. Et elle conclut qu'il y a prééminence du droit ou État de droit, du moment que les six éléments suivants sont donnés :

(Suite page 14)



Alex Bodry (LSAP), président de la Commission parlementaire des Institutions et de la Revision constitutionnelle, avec Xavier Bettel (DP), Premier ministre

(Suite de la page.13)

- la légalité qui suppose l’existence d’une procédure d’adoption des textes de loi transparente, responsable et démocratique ;
- la sécurité juridique ;
- l’interdiction de l’arbitraire ;
- l’accès à la justice devant des juridictions indépendantes et impartiales, qui procèdent notamment à un contrôle juridictionnel des actes administratifs ;
- le respect des droits de l’homme ;
- la non-discrimination et l’égalité devant la loi.

Or, la prééminence du droit est, selon la Commission, exposée à de nouveaux défis. Elle voit ces défis notamment dans le contexte des nouveaux modes de gouvernance dus à la prolifération de compétences transnationales de plus en plus étendues et assumées par les organisations internationales. Les partenariats publics-privés constituent une autre forme nouvelle de gestion des intérêts collectifs qui risque d’être insuffisamment balisée en droit. Pour préserver et renforcer la prééminence du droit, il faut donc non seulement veiller à son application dans les matières confiées traditionnellement aux pouvoirs publics nationaux, mais s’assurer que les mêmes principes soient respectés par tous les acteurs participant à l’exercice de la puissance publique ou assumant la gestion de services d’intérêt public, jugés essentiels pour les besoins de la collectivité.

Forte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme, la Commission voit dans la prééminence du droit « une norme européenne fondamentale et commune, capable d’orienter et d’encadrer l’exercice du pouvoir démocratique. » Et elle entend mesurer à l’aune des critères de définition proposés la transposition effective du principe dans les textes constitutionnels et dans les systèmes mis en place, plutôt que de se fier aux proclamations solennelles qui y font référence.

Nous retrouvons d’ailleurs ces considérations dans l’avis que la Commission de Venise a rendu en mars 2019 sur la proposition de révision de la Constitution luxembourgeoise.

Paul Schmit est juriste et vice-président honoraire du Conseil d’État.

¹ La proposition de révision (doc. parl. 6030) avait été déposée le 21 avril 2009 à la Chambre des députés par Paul-Henri Meyers, en sa qualité de président de la commission parlementaire des Institutions et de la Révision constitutionnelle. Initialement cette proposition portait l’intitulé « Proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution. Cet intitulé fut changé le 12 mars 2015 en « Proposition de révision portant instauration d’une nouvelle Constitution, après que le Conseil d’État avait, dans son avis du 20 juin 2012 (doc. parl. 6030⁰⁹), plaidé pour le remplacement de la Constitution actuelle par un texte nouveau.

² Résolution 90(6) du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe du 10 mai 1990 relative à un accord partiel portant création de la Commission européenne pour la démocratie par le droit

³ Résolution 2002(3) du Comité des Ministres du conseil de l’Europe du 21 février 2002 portant

adoption du statut révisé de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (document CDL (2002)27 du Conseil de l’Europe du 27 février 2002

⁴ Les 14 membres de la Commission de Venise qui ne sont pas membres du Conseil de l’Europe sont : l’Algérie, le Brésil, le Chili, la Corée du Sud, Costa Rica, les États-Unis d’Amérique, Israël, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Kosovo, le Marco, le Mexique, le Pérou et la Tunisie.

⁵ Soit un membre associé (Biélarus), cinq observateurs (Argentine, Canada, Japon, Saint-Siège et Uruguay) et trois membres ayant un statut spécial (Afrique du Sud, Palestine et Union européenne).

⁶ Les membres luxembourgeois sont Lydie Err, ancienne médiatrice (membre effectif) et Claudia Monti, médiatrice (suppléant).

⁷ Pour la version actualisée, voir document CDL-AD(2018)018 du Conseil de l’Europe du 22 octobre 2018

⁸ L’institution de ce Conseil permet la participation aux travaux de la Commission de 108 agents de liaison revenant de 71 cours constitutionnelles ou organes équivalents.

⁹ Ce Conseil a une composition tripartite paritaire de membres désignés par la Commission, par l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe et par son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

¹⁰ La sous-commission de l’Égalité des genres est présidée par la représentante luxembourgeoise au sein de la Commission.

¹¹ Avis n°713/2013 (publié comme document CDL-AD(2014)005 du conseil de l’Europe du 3 avril 2014)

¹² Cf. Étude n°470/2008 comportant un bilan sur la « bonne gouvernance » et la « bonne administration » (publié comme document CDL-AD(2011)009 du Conseil de l’Europe du 8 avril 2008)

¹³ Cf. Compilation des avis et rapports concernant les partis politiques (publié comme document CDL-PI(2016)003 du Conseil de l’Europe du 15 mars 2016

¹⁴ Cf. Rapport général sur l’amendement constitutionnel (étude n°469/2008), publié comme document CDL-AD(2010)001 du Conseil de l’Europe du 19 janvier 2010

¹⁵ Cf. Compilation de documents sur l’amendement constitutionnel, publié comme document CDL-PI(2025) 023 du Conseil de l’Europe du 22 décembre 2015

¹⁶ Cf. Compilation des avis et rapports sur la religion et la conviction (version revue en 2014, publiée comme document CDL-PI (2014) 005 du Conseil de l’Europe du 4 juillet 2014), compilation des avis concernant la réunion pacifique (version revue en juillet 2014, publiée comme document CDL-PI (2014)003 du Conseil de l’Europe du 1er juillet 2014), compilation sur les avis et rapports sur la liberté d’expression et la liberté des médias (version d’octobre 2016, publiée comme document CDL-PI(2016)011 du 19 décembre 2016), compilation des avis sur la liberté d’association (version revue en juillet 2014, publiée comme document CDL-PI(2014)004 du Conseil de l’Europe du 3 juillet 2014), compilation sur les avis et rapports sur la protection des droits des minorités, publiée comme document CDL(2011)018 du Conseil de l’Europe du 6 juin 2011).

¹⁷ Cf. Étude n°494/2008 sur l’indépendance du système judiciaire, partie I : les (juges) et partie II (le ministère public), publiée comme documents CDL-AD (2010) 004 et CDL-AD(2010) 040 du Conseil de l’Europe des 16 mars 2010 et 3 janvier 2011 ainsi que

étude n°403/2006 sur les nominations judiciaires, publié comme document CDL-AD(2007)28 du Conseil de l’Europe du 22 janvier 2007

¹⁸ Cf. Étude n°538/2009 sur l’accès individuel à la justice constitutionnelle (publiée comme document CDL-AD(2010)039rév. du Conseil de l’Europe du 27 janvier 2011), note n°20 de la série « science et technique de la démocratie » sur la composition des cours constitutionnelles (publiée comme document CDL-STD(1997) 020 du Conseil de l’Europe de décembre 1997) et rapport sur les décisions des cours constitutionnelles et des instances équivalentes (publié comme document CDL-INF(2001)9 du Conseil de l’Europe du 17 novembre 2001)

¹⁹ Cf. Avis n°897/2017 sur les principes concernant la protection et la promotion de l’institution du médiateur (publié comme document CDL-AD(2019)005 du Conseil de l’Europe du 15 mars 2019).

²⁰ Platon, Nomoi, Buch IV, 715c-d *In*: Platon : *Nomoi, Buch I – VI*, bearbeitet von Klaus Schöpsau. Griechischer Text von Edouard Des Places, dt. Uebersetzung von Klaus Schöpsau *In*: *Platon : Werke in acht Bänden, Griechisch und Deutsch, Achter Band, erster Teil*; herausgegeben von Gunther Eigler, Darmstadt, 1977, 1990, 2001

²¹ Albert Venn Dicey (1835 – 1922), professeur de droit à l’Université d’Oxford et auteur de plusieurs publications juridiques dont *An introduction to the study of the law of the Constitution* (Macmillan, 8th edition), London, 1915

²² Selon la Commission de Venise (cf. rapport, par. 10), « La troisième composante décrite par Dicey n’a plus sa place dans une société moderne ».

²³ Pour les critères du procès équitable, se référer à l’article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l’homme et libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l’homme) ouverte à la signature à Rome, le 4 novembre 1950, et entrée en vigueur en 1953.

²⁴ Cf. Préambule de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Les représentants du peuple français... ont résolu d’exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l’homme ... afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au bonheur de tous ».

²⁵ Cf. arrêt Golder *c/Royaume-Uni* du 21 février 19175 (4451/70), arrêt Engel et autres *c/Pays-Bas* du 18 juin 1976 (5100/71) et jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l’homme

²⁶ Cf. Préambule du Statut du Conseil de l’Europe

²⁷ Cf. Rapport du Secrétaire général (doc. S/2004/616) du 23 août 2004, « L’État de droit et la justice traditionnelle dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d’un conflit »

²⁸ Cf. Partie IV du rapport de 2011, « La quête d’une définition ».

²⁹ Baron Thomas Bingham of Cornhill (1933 – 2010) a été Lord Chief Justice et Senior Law Lord ; parmi les ouvrages qui lui sont dus, figure notamment *The rule of Law*, paru en 2010, (édité par Allen Lane, 2010, et Penguin Books, 2011, London) qui nous intéresse dans le présent contexte.

³⁰ Tom Bingham (op. cit., p. 39) : « All persons and authorities within the state, whether public or private, should be bound and entitled to the benefit of laws publicly made, taking effect (generally) in the future and publicly administered by the courts. »

Chroniques de l’urgence

Atermoïement prédateur

Jean Lasar

Reporter à plus tard les mesures requises pour faire face au péril climatique est largement passé dans les mœurs. Pour les politiques, c’est devenu une seconde nature. Les entreprises font du *greenwashing* à tour de bras. Les citoyens, noyés dans un nuage publicitaire, s’abandonnent au mirage carboné. Pour notre plus grand malheur, cela fait des décennies que cela dure.

Il ne fait aucun doute que cet atermoïement est moralement répréhensible au plus haut point. L’est-il au plan pénal ? Un grand nombre de plaintes introduites à travers le monde contre les gouvernements procrastinateurs font le pari que les dispositions constitutionnelles ou légales permettent de les condamner, qu’il s’agisse d’obtenir un dédommagement des victimes de ces négligences ou de contraindre les dirigeants à enfin passer à l’acte. Certaines aboutissent, comme aux Pays-Bas, beaucoup patinent dans les instances.

Il ne fait aucun doute que cet atermoïement est moralement répréhensible au plus haut point. L’est-il au plan pénal ?

Ce qui fait souvent défaut pour que les juges puissent donner droit à ces plaintes est un soubassement conceptuel suffisamment solide pour permettre aux juges d’appréhender le défaut d’action face aux risques de dérèglement climatique comme une faute morale qualifiable au regard du droit pénal. L’expert en prospective californien Alex Steffen a popularisé à cet égard la notion de « predatory delay », ou atermoïement prédateur, pour éclairer une dimension souvent oubliée lors de ces discussions, à savoir que les gouvernements et les entreprises cités dans ces plaintes connaissaient, dès les années 1970, les risques encourus si nous continuions de brûler des combustibles fossiles à tout va. C’est au nom des avantages tirés aujourd’hui de l’exploitation des ressources fossiles que les chances des générations suivantes à bénéficier d’une planète habitable ont été sacrifiées : la notion de prédation (avec toutes nos excuses pour les animaux sauvages relevant de cette catégorie, qui n’y sont évidemment pour rien) est pertinente pour souligner la cruauté intrinsèque ayant présidé à ces tergiversations.

De même qu’on a recouru après la Seconde Guerre mondiale à la notion de génocide pour caractériser le crime commis contre les Juifs par l’Allemagne nazie, une autre piste pour enfin contraindre nos dirigeants à agir est celle de la création du crime international contre l’environnement, ou écocide. Le journaliste George Monbiot a rendu hommage en mars à Polly Higgins, une juriste qui a consacré sa vie à la création d’un tel crime au plan international. Ainsi, l’impunité dont jouissent les grandes entreprises pétrolières les poussent à dépenser sans compter pour bloquer les efforts de décarbonisation : 200 millions de dollars de lobbying par an pour les cinq premières, selon l’organisation InfluenceMap. Polly Higgins est décédée d’un cancer il y a quelques jours. Plaidons avec George Monbiot pour que ses efforts ne soient pas vains et que la création du crime d’écocide devienne l’héritage qu’elle aura laissé au monde.

Poste vacant

Ministère de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse

Le Service national de la jeunesse se propose d’engager

Un(e) employé(e) A1

à 40 heures/semaine et à durée indéterminée.

Les candidat(e)s aux postes d’employé(e)s doivent être titulaires d’un grade ou diplôme délivré par un établissement d’enseignement supérieur reconnu par l’État du siège de l’établissement et sanctionnant l’accomplissement avec succès d’un master en pédagogie, en psychologie ou de son équivalent.

Le poste constitue un agent régional jeunesse et est affecté à Esch-sur-Alzette. Les tâches y relatives peuvent être consultées à l’adresse internet suivante : <http://postes-vacants.men.lu>

Les candidat(e)s auront une connaissance adéquate des langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise. Ils (Elles) maîtriseront par ailleurs les outils informatiques usuels.

Une première sélection sera faite sur base des dossiers.

Les candidatures accompagnées d’une lettre de motivation, d’un curriculum vitae, d’une copie du diplôme requis

ainsi que d’une photo récente sont à envoyer à

Monsieur le Directeur du Service national de la jeunesse
B.P. 707
L-2017 Luxembourg
pour le 17 mai 2019 au plus tard.

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d’ouverture des offres :
Date : 12.06.2019
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d’isolation et de façade à exécuter dans l’intérêt de l’extension du Sportlycée sur le site de l’INS à Luxembourg.

Description succincte du marché :
– Isolation thermique en laine de roche : 400 m²
– Bardage en panneaux fibro-ciment : 400 m²

Le début des travaux est fixé au 14 octobre 2019 et la durée des travaux est de 35 jours ouvrables.

Section IV : Procédure

Conditions d’obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
La remise électronique est obligatoire. Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). Les soumissionnaires ne pourront pas assister à l’ouverture des offres.

Date d’envoi de l’avis au Journal officiel de l’U.E. :
08.05.2019

La version intégrale de l’avis n° 1900697 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d’ouverture des offres :

Date : 11.06.2019
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de menuiserie métallique extérieure à exécuter dans l’intérêt de l’extension du Sportlycée sur le site de l’INS à Luxembourg.

Description succincte du marché :
– Travaux de menuiserie métallique extérieure
Le début des travaux est fixé au 23 septembre 2019 et la durée des travaux est de 15 jours ouvrables.

Section IV : Procédure

Conditions d’obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
La remise électronique est obligatoire. Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). Les soumissionnaires ne pourront pas assister à l’ouverture des offres.

Date d’envoi de l’avis au Journal officiel de l’U.E. :
08.05.2019

La version intégrale de l’avis n° 1900699 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

d’Lëtzebuerger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983

Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d’Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l’accord écrit de l’éditeur. **Gérant, rédacteur en chef** Romain Hilgert (48 57 57-22; rhilgert@land.lu), **Rédaction** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), Josée Hansen (48 57 57-26; jhansen@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-28; ikurschat@land.lu), Michèle Sinner (48 57 57-20; msinner@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu) **Photos** Sven Becker (sbecker@land.lu) **Administration** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Publicité** Maison Moderne Media Sales 10, rue des Gaulois Luxembourg; boîte postale 728, L-2017 Luxembourg (27 17 27 27-32 ; francis.gasparotto@maisonmoderne.lu) ; **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 4,00 € **Abonnement annuel** 140,00 € **Abonnement étudiant/e** 75,00 € **Comptes en banque** CCPLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL : IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLLULL : IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCELULL : IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL : IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXULL : IBAN LU59 0080 0484 9600 1003



Lors de la grande exposition d'art en espace public *Skulptur.Projekte Münster* de 1997, Bert Theis avait conçu sa *Plate-forme philosophique* pour un emplacement de choix dans le grand parc devant le château baroque de Münster, qui abrite désormais l'université. Le public était invité à se l'approprier, à y fixer des rendez-vous, discuter ou se prélasser, certains y dansèrent même le tango. Dans le cadre de la grande rétrospective du travail de l'artiste luxembourgeois (1952-2016) organisée actuellement au Mudam et des projets connexes regroupés sous le titre *Arcipelago Bert Theis*, le Fonds Belval a reconstruit la plate-forme, avenue du rock'n roll, en face de la Rockhal. Elle y est encadrée entre les commerces et les anciens bâtiments industriels, un peu à l'étroit. Mais les traces de pneus de vélo montrent qu'elle est elle aussi utilisée – des riverains s'attendaient même qu'elle accueille une voiture publicitaire, comme à la Philharmonie (vernissage le 21.5). jh

theatrecompany

tablo

Théâtre



André Jung Coverboy

Alors que la remarquable mise en scène par Thorsten Lensing du roman-culte de David Foster Wallace *Unendlicher Spaß* (voir *d'Land* du 2 mars 2018) est jouée au Berliner Theatertreffen (dernières représentations les 18 et 19 mai à la Volksbühne), le magazine spécialisé allemand *Theater der Zeit* consacre sa Une de ce mois-ci à un des acteurs de la pièce, le Luxembourgeois André Jung, qui y incarne Mario, un des fils Incandenza. Jung joue le handicap du très touchant et candide Mario avec une grande abstraction : un simple élastique à travers la bouche (comme sur la photo) modifie son élocution ; un bras en bandoulière gêne sa corporalité. L'auteur Christoph Leibold consacre un très beau portrait à André Jung dans le magazine, qu'il qualifie de « maître de l'understatement » (*Theater der Zeit* n'étant pas en vente au Luxembourg, on peut l'acheter ici : www.theaterderzeit.de). Jung se verra en outre remettre le Prix Lions 2019 pour son « œuvre de vie », jeudi prochain, 16 mai. jh

Politique



Besoin vital

Cela fait des années que les musées font des efforts pour attirer tous les publics, surtout celui, très captif, des jeunes familles avec bébés. Et voilà que *vlan !*, un excès de zèle d'une personne de surveillance au Musée national d'histoire naturelle/Naturmusée, le musée par excellence des familles, anéantit tous ces efforts. Après qu'une mère allaitante a été invitée à quitter les salles d'exposition du Naturmusée – « une faute regrettable » a confié le directeur du musée Alain Faber au *Wort* –, la ministre de la Culture Sam Tanson (déi Gréng) rappelle, dans une « note à toutes les institutions culturelles » que « l'allaitement répond à un besoin vital du nourisson et que l'allaitement dans un lieu public n'est pas à interdire ». Elle invite même les institutions à prévoir des espaces dignes pour l'allaitement à l'abri des regards ainsi que des tables à langer accessibles aux hommes comme aux femmes (photo : Leonardo da Vinci : *Madonna Litta*, 1490). Parfois, un peu de bon sens ferait déjà l'affaire. jh



Théâtre



Vestire gli ignudi...

...est le titre original italien de la comédie *Vêtir ceux qui sont nus* de Luigi Pirandello (1922) que Charles Tordjman met en scène au Théâtre des Capucins, dans une commande des Théâtres de la Ville (première hier, jeudi 9 mai, jusqu'au 15). On recommande surtout cette production-maison pour sa distribution franco-luxembourgeoise, avec, côté grand-ducal, la jeune garde d'acteurs et actrices à suivre, Eugénie Anselin, Elsa Rauchs, Luc Schiltz ou Jérôme Varanfrain (photo : Boshua ; theatres.lu). jh



Merdre !

Le « merde alors » qui avait échappé au ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn (LSAP) face à Matteo Salvini est devenu un élément de culture pop européenne. À tel point que le vénérable Burgtheater de Vienne en a fait un spectacle, *Alles kann passieren oder « Merde alors ! »*, qui, sur base de discours de dirigeants européens d'extrême-droite, démonte leur rhétorique. La pièce conçue par Doron Rabinovici et Florian Klenk sera accueillie ce soir, vendredi 10 mai, au TNL, suivie par un débat avec le ministre (ml.lu). jh

Politique



Professionnalisation

Bien que symboliquement détaché du Musée national d'histoire et d'art, et malgré la loi de 2016 sur la protection du patrimoine archéologique, le Centre national de recherche archéologique (CNRA) reste bloqué dans son développement jusqu'à la modernisation de la législation sur la conservation du patrimoine culturel, promise depuis 2000. Car cette nouvelle loi très attendue devrait aussi lui conférer un statut juridique autonome. Dans sa réponse à une question parlementaire du député ADR Fernand Kartheiser, la ministre de la Culture Sam Tanson (déi Gréng) confirme sa volonté de soutenir la professionnalisation de cette structure vitale pour la recherche archéologique, qui souffre d'un manque de place (ici : au siège de Bertrange, photo : TPC), de personnel et de moyens financiers. Un nouveau dépôt à Mersch devrait ouvrir encore cette année, promet la ministre, trois postes supplémentaires ont été accordés l'année dernière et un regard dans le budget d'État confirme que sa dotation budgétaire augmente de façon substantielle de 4,1 millions d'euros en 2018 à presque six millions cette année. Avec presque un million de plus pour le seul poste des fouilles. jh



Culture industrielle



Politique politicienne

« C'est précisément l'opportunité unique de pouvoir utiliser la magnifique cathédrale industrielle de la halle des soufflantes qui avait fasciné les jeunes et moins jeunes député-e-s et avait mené à un consensus général dans la plénière de l'Assemblée [de la Chambre des députés] », écrivait le jeune député écolo Robert Garcia en 2001 dans ce journal, sous le titre « Rock City ». Garcia commenta alors la décision, par la ministre de la Culture CSV Erna Hennicot-Schoepges, de ne pas construire une « salle de musique pour jeunes » en *box-in-the-box* dans la halle des soufflantes à Belval. Ce projet avait été voté peu avant les législatives de 1999 à l'initiative du ministre de la Jeunesse de l'époque, Alex Bodry (LSAP). L'argument de Hennicot-Schoepges pour cette décision : le toit de la Halle des soufflantes est en trop mauvais état, sa réfection ferait exploser le budget alloué par le législateur au projet. Vingt ans plus tard, rien n'a été fait dans la halle et « la couverture en béton du bâtiment » ne s'est pas améliorée, comme vient de le souligner l'actuelle ministre de la Culture Sam Tanson (déi Gréng) dans sa réponse à une question parlementaire socialiste. Si elle confirme vouloir la garder, le ministère étant « en pleine réflexion quant à son affectation future », ce ne sera que pour l'après-Esch 2022. Octavie Modert (CSV), qui fut cheffe politique du même ministère de 2004 à 2013 et n'a pas eu de plan pour ce monument de l'activité industrielle sur le site, à part une stabilisation provisoire pour l'organisation des grandes expositions de l'année culturelle de 2007, tweetait mardi qu'elle regrettait que les ministres Tanson et Bausch ne soient pas plus actifs sur le dossier. jh

Export



Moins d'armes, plus de roses

« Where the grass is green and the girls are pretty », était la description que donnait Axl Rose de *Paradise City*, dans le standard rock éponyme qui a rendu célèbre les Guns N' Roses à la fin des années 1980. Le photographe (et critique musical du *Land*) Seb Cuvelier a choisi ce titre pour sa série de photos sur la jeunesse iranienne et ses rêves d'évasion et d'urbanité, qu'il avait montrée une première fois chez Danielle Igniti à Dudelange il y a un an. La série, qui baigne dans une douce mélancolie, a non seulement été invitée au festival de photo Les Boutographies, qui se tient à Montpellier jusqu'au 26 mai (photos de l'installation au Pavillon populaire : sc). Mais en plus, Cuvelier a été récompensé le week-end dernier du prix *Coup de cœur* du magazine *Réponses photo*, qui est doté d'une parution rémunérée d'un portfolio dans le magazine (boutographies.com). jh

Art contemporain

Hybridations, subversions de Danh Vo

Lucien Kayser

Il suffit des fois de trois, quatre pièces d'un artiste, qui certes ne font pas une exposition, pour, au-delà du plaisir esthétique, susciter fortement la réflexion. C'est d'autant plus vrai, dans le cas de Danh Vo, face à Su-mei Tse dans le jardin des sculptures du Mudam, que l'on sait cet artiste, parti avec ses parents du Vietnam à l'âge de quatre ans, non seulement pris dans un dialogue de l'Orient et de l'Occident, des continents, des temps aussi, dans une confrontation de son histoire personnelle et de l'histoire collective. C'était le cas déjà, en 2013, où au Mudam des bouts en cuivre et à taille réelle de la statue de la Liberté de



Dans *Log Dog*, des fragments de sculptures anciennes se sont mêlés aux morceaux de bois mort

L'artiste dano-vietnamien de retour au Kirchberg, par le truchement de la collection Pinault

Bartholdi répondaient à une lettre, un bout de papier ; à Paris, la même année, on les retrouvait, avec d'autres pièces, comme les lustres de la salle de bal du Majestic, où furent signés les accords entre le Vietnam et les États-Unis, comme les fauteuils de McNamara, qui vinrent élargir le sujet. En 2015, Danh Vo représentait le Danemark à Venise, et à la Punta, il fut présent, comme artiste et commissaire.

Pas de surprise donc au Mudam. Le collectionneur François Pinault a fait l'acquisition de telles pièces de ces expositions, et elles se retrouvent sous la verrière de Pei, un peu comme de la préfiguration d'une salle (à prévoir et à étoffer) de la Bourse parisienne dont la transformation en musée, comme le Palazzo Grassi et la Punta, a été également confiée à l'architecte Tadao Ando. On n'en est pas encore là, en attendant, le visiteur du Kirchberg, pour avoir le plus de chances d'entrer dans l'art de Danh Vo, on lui recommande de laisser d'abord les trois pièces, sculptures du jardin, et de commencer par la lettre, s'il ne la connaît pas déjà (elle fait partie, depuis 2009, de la collection du Mudam), exposée au premier étage.

Le texte en est d'un missionnaire français, Jean-Théophane Vénard, il l'a écrite la veille de son exécution, condamné pour prosélytisme, il fut décapité en 1861 au Tonkin, nom jadis utilisé pour la partie septentrionale du Vietnam actuel, « un léger coup de sabre séparera ma tête, comme une fleur printanière que le Maître du jardin cueille pour son plaisir ». Il s'adresse à son père, à qui il souhaite une longue, paisible et vertueuse vieillesse, a en tête bien sûr Dieu. Et que fait Danh Vo ? Il fait recopier la lettre par son propre père, avec cette particularité que ce dernier, ne connaissant pas le français, ne fait pour de bon qu'œuvre de copiste. Avec la minutie de ceux de jadis. Et le renversement des origines, des nationalités.

On touche là à une caractéristique essentielle de la manière de Danh Vo. Recours à ce qui a existé, existe toujours, appropriation, dans un geste duchampien si l'on veut. Mais Danh Vo va plus loin. Des fois, il combine, on aboutit à toutes sortes d'hybridations, je me rappelle telle sculpture, où il avait mis, *Oma Totem*, les uns sur les autres, machine à laver, frigidaire (avec une croix dessus), et téléviseur. Et pour finir, il lui arrive de subvertir ; la mise en question d'un ordre, son renversement, ne sont pas pour lui déplaire.

Allons maintenant aux trois pièces ou installations de la collection Pinault. *Gustav's Wing*, de 2013, est l'amas de parties corporelles, du corps moulé nature du neveu de l'artiste, avec les traces du processus de moulage ; corps mis en morceaux et ramassé, refait dans le bronze. Plus loin, des troncs d'arbre, des branches, strient le sol, on les dirait apportés et déposés par des eaux courantes, des eaux peut-être qui ont porté le *boat people* ; ne nous arrêtons pas au titre, *Log Dog*, la pièce date elle aussi de 2013. Des



La vierge à l'enfant, revue par Danh Vo

fragments de sculptures anciennes se sont mêlés aux morceaux de bois mort, ça et là, une main sort d'un tronc, des jambes se dressent, on devine des fragments sculptés du Christ, au point que l'installation entière d'un coup prend corps, prend vie, sur des contrastes où le profane et le sacré n'en constituent pas le moindre.

Passons sur le titre provocateur : *Your mother sucks cocks in Hell*, dernière pièce qui date, elle, de 2015. Elle associe les jambes d'un enfant de l'antiquité romaine au visage serein d'une vierge gothique ; entre les deux, un panneau contreplaqué, les séparant plus que les reliant, les joignant toutefois. Il paraît que le titre en soit emprunté à un film plus ou moins ancien, *l'Exorciste*, de William Friedkin, peu importe ; c'est parfaitement combiné, le marbre et le bois, et les jambes qui portent la madone (ordre inverse de la vierge à l'enfant), exemplaire, est-il besoin de le répéter, de Danh Vo.

Danh Vo – La collection Mudam et la Collection Pinault en dialogue sera visible jusqu'au 25 août au Mudam, www.mudam.lu.

Arts plastiques

En immersion

Codefroy Gordet

Nostalgie de The Project, une expo-squat, organisée à feu la Galerie Bradtke près de la gare de Luxembourg-ville en 2014, on avait à cœur de découvrir cette exposition du même genre, organisée ici par l'énigmatique association Cueva. Depuis 2015, le collectif ravive à chacun de ses projets notre goût d'un art d'immersion qui, au-delà de sa forme brute, son esthétique, jubile de son contexte d'exposition. Et une fois encore, ça fonctionne.

Les poings bien fermes sur les rennes, Cueva signe une nouvelle exposition collective d'ampleur. Après *Quartier 3* en 2015, *Zaepert* en 2016, *Uecht* en 2017 et *Lankelz* l'année dernière, Esch-sur-Alzette est chaque année occupée d'un événement artistique qui fait foule. Cette année encore, le collectif d'artistes plasticiens n'a pas lésardé et cette exposition *Aal Esch* est frénétiquement attirante.

Inaugurée le 26 avril dernier, l'exposition a pris lieu et place au milieu de la rue des jardins au centre-ville d'Esch-sur-Alzette, pour ouvrir ses portes au public, les weekends, jusqu'au dimanche 12 mai. C'est court mais c'est intense. Plus de 55 artistes sont présents sur les trois étages du bâtiment abandonné. Des salles principales et spacieuses, aux recoins tor-dus et étonnants du lieu, *Aal Esch* montre une diversité de création et d'expression folle, via un groupe d'artistes aux identités plurielles, issus de générations, de sphères et de cultures différentes.

Pas étonnant donc que ce genre d'événements culturels trouve une visibilité nationale autant que transfrontalière. C'est d'ailleurs dans les objectifs de la politique culturelle de la ville d'Esch-sur-Alzette que de faire rayonner des manifestations ancrées dans cette dynamique, afin de « renforcer sa position sur la scène culturelle du pays et en Grande-Région ». N'oublions pas que la ville sera *Capitale*

européenne de la culture en 2022 et déjà, elle se doit de préparer le terrain.

Pourtant, c'est en totale autonomie que Cueva se positionne en défricheur d'un « genre » d'initiatives portées par les artistes eux-mêmes, dans une énergie collaborative. Prenant pour galerie des lieux désaffectés, tout en valorisant leurs synergies spatiales, le collectif donne accès au grand public, à la création artistique dans toute son envergure, de l'avant-garde au *mainstream*, en passant par l'expérimentation, le concept ou parfois le « raté ». Mais il faut se planter pour continuer à créer, Cueva transporte ce message laissant libre cours aux artistes sélectionnés et engagés. Là est la force de ce genre de projet, pouvoir « faire » sans se justifier. D'où, sûrement, ce besoin viscéral d'indépendance organisationnelle.

Alors, volonté artistique ou déni politique, on ne saura pas et ça n'y changerait rien. Toujours est-il qu'une fois encore, Cueva signe une exposition très réussie. *Aal Esch* s'installe dans la mouvance des précédentes manifestations, mettant à l'honneur 55 artistes luxembourgeois ou officiant au Luxembourg, certains abonnés aux expos de Cueva, d'autres en « première ».

Les trois étages sont ainsi entièrement occupés, du sol au plafond, des portes aux coins de mur, même les plus improbables. On ne parle pas ici de *street-art* même si la scène régionale y est grandement représentée (Stick, LeSkule, Koga One, Raphaël Gindt, Sader...), il n'y a pas non plus une dimension muséale, bien que beaucoup des artistes présents ont un peu fréquenté les institutions (Anne Lindner, Dani Neumann, Doris Becker...), *Aal Esch* est un parcours, un fabuleux méandre où l'on croise au hasard, au détour d'un escalier, d'une porte scellée, une ou plusieurs visions d'artistes.



Les œuvres de Rickard Linder à Aal Esch

C'est comme rêver les yeux ouverts. On en prend plein la caboche et sans que ça dérange, c'est un fourre-tout dans lequel nos yeux se perdent d'une œuvre à l'autre. Nos pas sont ainsi guidés, attirés tantôt par la posture d'un artiste, comme la verve critique de Chiara Dahlem ou les images satiriques de Joëlle Daubenfeld ; tantôt par son énergie créatrice, face au travail de Dan Neuhengen, sorte de *Bas-quiât tribute* remanié, ou encore la peinture brute et scénique de Monique Becker ; d'autre fois, c'est un simple troisième degré qui va nous faire habiter un instant l'espace d'un artiste, comme chez Kit Empire qui décline en duo, un univers comique et coloré délicieux ; et parfois, c'est la percussion frontale d'une œuvre qui nous captive, à l'image de l'impres-

sionnante sculpture futuriste de Vince Arty, trônant comme un monument, au centre d'une des salles.

Mais *Aal Esch* ne fait pas que nous happer et nous balloter d'une pièce à l'autre, on se surprend aussi à y trouver des moments de suspens, devant la poésie photographique d'Emile Hengen, la peinture graphique de Fab Rice, les sculptures proches des boi-series de Joël Rollinger, le design graphique exigeant de Klara Troost, le néo-réalisme par le pinceau et l'œil de Stéphanie Uhres, les pointilleux dessins de l'artiste et tatoueuse Sandra Biewers ou encore l'harmonie colorimétrique et la volatilité des lignes dans la peinture de Rickard Linder, clairement l'un de nos coups de cœur de cette édition...

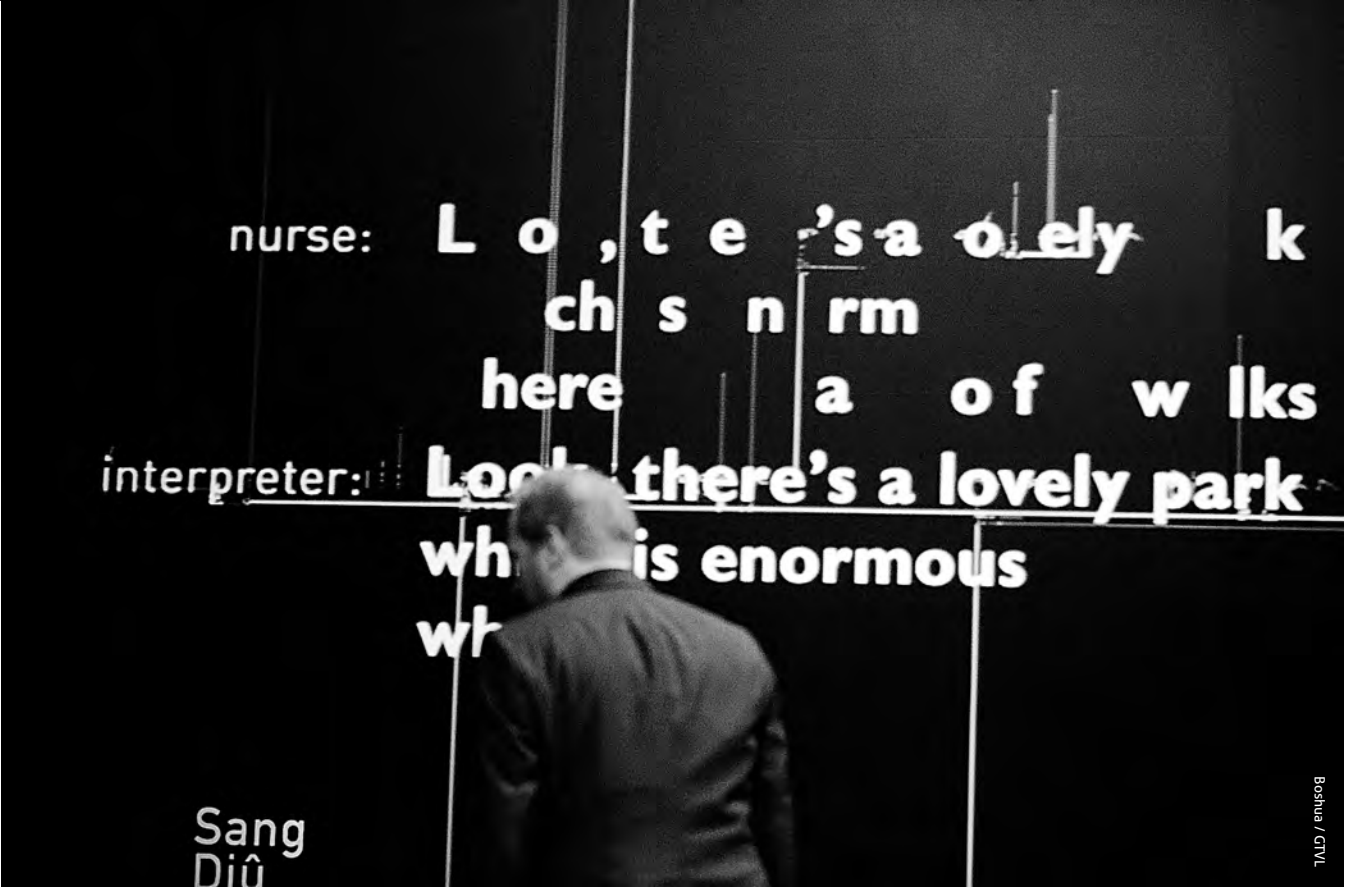
Aal Esch, la nouvelle exposition-squat du collectif Cueva, est frénétiquement attirante

On ne peut malheureusement pas tout résumer de cette exposition où chacun en trouvera pour son compte, ses goûts et ses couleurs. C'est en cela que cette nouvelle « occupation d'artistes » est une grande réussite. *Aal Esch* s'adresse à un large panel de visiteurs, récupère les codes d'une mouvance de monstration artistique, consacrée dans les années 1980 à Berlin, tout en conservant son âme, son identité, ses aspirations, concluant à laisser une marque indélébile dans le sillon culturel eschois, grand-du-cal et même hors des frontières.

Aal Esch, Exposition collective organisée par le collectif associatif Cueva, Rue des Jardins à Esch-sur-Alzette, sera encore ouverte ce week-end, les 10, 11, et 12 mai, de 14 à 22 heures ; avec Ange Bruneel, Anne Lindner, Arny Schmit, Ben Goerens, Bob Erpelding, Chiara Dahlem, Claus Georg Beeskow Camarda, Dan Neuhengen, Daniel Lloyd, Dani Neumann, David Omhover, Doris Becker, Eileen Olimb, Emile Hengen, Eric Dickes, Eric Mangen, Emmanuel Fey, Fab Rice, François Besch, Frank Muno, Henri Goergen, Jeff Keiser, Jim Peiffer, Joëlle Daubenfeld, Joel Rollinger, Katarzyna Kot, Klara Troost, Latifa Bermes, Laurent Turping, LeSkule, Lina Troost, Marc Pierrard, Marc Soisson, Martine Fey, Ma Zagrzewska, Mijka Heinonen, Monique Becker, Moshi Moshi, Myriam Zimmer, Nicole Huberty, One Koga, Patricia Lippert, Raphael Gindt, Reiny Rizzi-Gruhlke, Rickard Linder, Sader, Sandra Biewers, Sergio Sardelli, Stephanie Uhres, Stick, Théid Johanns, Tyly, Vince Arty, Yannick Schroeger et Yvette Rischette.



Jules Werner est extraordinaire dans cette histoire chuchotée à l'oreille du public



Théâtre

La solitude du déracinement

josée hansen

C'est un frêle petit homme âgé, brisé par la vue de ses proches morts dans la guerre. Alors un jour, il a pris le bébé de son fils décédé dans les bras, il avait alors six semaines seulement, et a embarqué vers un autre pays pour le sauver. « Le vieil homme se nomme Monsieur Linh. Il est seul à savoir qu'il s'appelle ainsi car tous ceux qui le savaient sont morts autour de lui », écrit Philippe Claudel dans son roman *La petite fille de Monsieur Linh* (2005). L'homme est si discret qu'il en devient presque invisible. Il quitte un pays qui n'est jamais nommé, dont il connaît les odeurs et les couleurs et arrive, six semaines plus tard, dans un pays inodore, probablement quelque part en Europe, où on le prend en charge dès son arrivée. On le loge dans le grand dortoir d'un foyer pour réfugiés, on le nourrit, on le soigne. Mais il n'a d'yeux que pour sa petite-fille, Sang Diu.

Au Grand Théâtre, Guy Cassiers crée un monologue humaniste avec Jules Werner dans un grand seul-en-scène : *Monsieur Linh and his child*

C'est un homme fort et un brin macho, grande gueule mais esseulé, qui a besoin de parler et cherche de la compagnie depuis que sa femme est décédée. Ils ont passé leur vie à deux, n'ont pas eu d'enfants. Elle exploitait le manège dans le parc de la ville, et, bien qu'elle n'y soit plus, il a le besoin de venir tous les jours sur ce banc, comme il faisait jadis pour l'attendre. Monsieur Bark est jovial et affable, il aime la compagnie et a peur de la solitude.

Entre ces deux hommes naîtra une amitié improbable et fragile. D'autant plus improbable qu'ils ne se comprennent pas, qu'ils ne parlent pas la langue de l'autre. Quand Linh tente d'expliquer à Bark que sa petite fille s'appelle Sang Diu (« matin doux »), Bark comprend « sans Dieu ». Et lorsque Linh dit « Tao Lai » (pour « bonjour » dans sa langue) à Bark, ce dernier est per-

sué qu'il s'agit de son nom et l'appellera désormais ainsi. Les deux hommes se retrouvent tous les jours ici, et Bark deviendra la nouvelle patrie de Linh : l'odeur de ses cigarettes, le son de sa voix lorsqu'il raconte sa femme défunte, une main rassurante posée sur une épaule – tout cela fait qu'il commence à se sentir un peu moins déraciné, un peu moins seul. Un jour, Bark, un vétéran de guerre, racontera à Linh qu'il a fait la guerre dans son pays lointain, qu'il y a tué, qu'il était jeune et ignorant alors, qu'il regrette. Et Linh garde le même sourire timide, il ne lui fait pas de reproches parce qu'il n'a pas compris. Ce qui compte, c'est leur amitié maintenant, un sentiment d'appartenance dans un monde inconnu pour Linh.

Sur la scène du Studio du Grand Théâtre, Monsieur Bark et Monsieur Linh sont joués par le même acteur, Jules Werner, qui incarne aussi le narrateur de cette histoire émouvante et universelle. La mise en scène du grand Flamand Guy Cassiers est on ne peut plus épurée et humaniste : un acteur seul en scène, un plateau plongé dans le noir, un écran utilisé de manière intelligente (les mots étrangers réduits à des fragments...), des caméras qui filment l'acteur en direct et le démultiplient à l'écran, quelques instruments de musique (une cithare, un harmonium) joués en *live* et dont les mélodies passent ensuite en boucle... Cassiers a créé la pièce en néerlandais à Anvers en 2017, avec Koen de Sutter dans le rôle ; en 2018, il a fait une version française avec Jérôme Kircher, puis il y eut une

version catalane et, le week-end dernier, une version anglaise avec Jules Werner. Son grand projet serait, raconta Cassiers après la première vendredi, de faire un jour une version où tous les Messieurs Linh se rencontreraient.

Jules Werner est extraordinaire dans ce monologue. Il a désormais cette maturité, le vécu qui lui permettent de jouer à la fois la force et la faiblesse, de sauter d'un personnage à l'autre avec juste quelques gestes, un col relevé, des jambes écartées sur un banc. Cassiers est un magicien dans la précision et la subtilité des moyens. Tout sonne juste dans ce récit de la solitude et du déracinement, qui est assez abstrait pour ne pas être un nième commentaire sur la crise des migrants, mais un appel à l'empathie et à l'humanité. Monsieur Linh est tous les déracinés du monde, qui doivent laisser toute une vie derrière eux et ne trouvent pas de nouveaux repères. Philippe Claudel, Guy Cassiers et Jules Werner touchent au plus profond avec cette histoire simple, comme chuchotée dans notre oreille.

Monsieur Linh and his child de Philippe Claudel, adaptation et mise en scène par Guy Cassiers, vidéo : Klaas Verpoest, son : Diederick De Cock, costumes : Tim Van Steenberghe, avec Jules Werner, a été créée en version anglaise au Luxembourg le week-end dernier ; une coproduction du Toneelhuis Anvers avec Les Théâtres de la Ville ; pas d'autre représentation au Luxembourg.

Cinéma

« Do not take action ! »

josée hansen

À quarante ans, Rike (Susanne Wolff) a tout : un métier – elle est docteure – qu'elle maîtrise avec professionnalisme et sang-froid (un prologue la montre décidée et efficace lors d'un accident de voiture), une vie visiblement aussi accomplie que matériellement aisée, et un rêve : relier seule sur son voilier l'île artificielle que Charles Darwin a plantée de toutes sortes de végétations rapportées du bout du monde, Ascension Isle, près de Sainte Hélène, dans l'océan atlantique. L'Allemande prend la mer à Gibraltar, sous le regard désintéressé des macaques que Benedikt Neuenfels filme en de longs plans-séquences très calmes. Comme pour nous signifier déjà, dès les premières images, l'absurdité de l'activité humaine face à des temporalités autres.

huis-clos sur une femme dans un espace restreint, où elle contrôle tout, même en cas de tempête. Tout... sauf la rencontre, au large du Cap Vert, d'un bateau de migrants d'Afrique subsaharienne, à la dérive et visiblement en train de couler. Des gens appellent à l'aide, tombent à la mer. Rike alerte tout de suite les garde-côtes – qui lui disent... de ne rien faire. Elle rappelle. « Do not take any action ! » la somme-t-on, que l'aide serait en train d'arriver, que son intervention pourrait être trop dangereuse, mettre plus de vies en péril. Kingsley (Gedion Wekesa Oduor) arrive jusqu'à son bateau à la nage, déshydraté, à bout de forces. Face à ce garçon de quatorze ans au corps marqué par des maltraitance, meurtri, Rike prend véritablement conscience de l'envergure du drame auquel elle assiste.

Coproduit par la branche autrichienne de la société Amour Fou appartenant à la Luxembourgeoise Bady Minck et à Alexander Dumreicher-Ivanceanu, *Styx* vient de remporter plusieurs récompenses au

***Styx* de Wolfgang Fischer est une allégorie saisissante sur notre impuissance individuelle face au désespoir des migrants**

*Deutscher Film*premier samedi dernier, dont celui du meilleur film, de la meilleure actrice et de la meilleure mise en scène, après avoir déjà triomphé aux prix autrichiens (et avoir reçu le prix du jury jeune au LuxFilmFest). Et c'est largement mérité, car Fischer a réussi une allégorie saisissante sur notre impuissance individuelle face au désespoir des migrants. Plus encore que *Fuocoammare* de Gianfranco Rosi (2016) ou *Human Flow* d'Ai Weiwei (2017), Fischer montre le *clash* des civilisations et fait ressentir la cruauté des décisions politiques d'interdire le sauvetage en mer par ce très simple face-à-face entre un femme blanche qui cherche l'aventure en mer et des migrants noirs qui tentent de fuir la mort. Sans jamais montrer les migrants, sans prêcher lourdement, mais en mettant simplement à nu ce déchirement de l'humanité, Fischer appelle à l'empathie et à l'intervention. Son film minimaliste et rigoureux, jusque dans le choix de la bande sonore (qui est tout sauf pathétique), est comme une enluminure sur le sujet.

Après un bref passage aux cinémas au Luxembourg, *Styx* est actuellement disponible sur les plateformes de vidéo à la demande, notamment iTunes.



Deux mondes se rencontrent en mer : le jeune migrant Kingsley (Gedion Wekesa Oduor) et la docteure Rike (Susanne Wolff)

« LES MUSÉES NOUS FONT VOYAGER »

L'AVENIR DE LA TRADITION

UNE NOUVELLE DÉFINITION DU MUSÉE

INVENTORIER ET NUMÉRISER

DU DELANGE VALORISE SA COLLECTION

PECUNIA OLET

MAMER-METZ VIA PARIS

DONNER CORPS AUX IDÉES ET DES IDÉES AUX CORPS

supplément 17.05. musées

Cinémasteak

L'implosion de la cellule familiale

Comme Serge Gainsbourg, Maurice Pialat (1925-2003) se destinait à la peinture. Une vocation contrariée, une fois de plus. Formé à l'École nationale supérieure des arts décoratifs pendant la Seconde Guerre mondiale, il vivra de petits boulots aussi divers que celui d'assistant médical, de représentant de commerce, ou encore de comédien de théâtre. Ses toiles, principalement des portraits et des paysages, seront à titre posthume dévoilées au public par sa femme, Sylvie Pialat.

Après des premiers courts-métrages où se mêlent sensibilité catholique et poésie urbaine (voir l'admirable *L'amour existe*, 1960), Maurice Pialat réalise un premier long-métrage à 48 ans, *L'enfance nue* (1968), aussitôt récompensé du Prix Jean Vigo. Son sujet – un enfant de l'Assistance Publique placé chez un couple de personnes âgées – trouvait une résonance particulière dans la vie de l'auteur, lui-même élevé par sa grand-mère. Un choix qui révèle aussi la personnalité du cinéaste, celle d'un écorché vif à l'esprit indépendant, comme ce jeune enfant sauvage dont il dresse un portrait bouleversant.

Dans À nos amours de Maurice Pialat, les cadrages hiératiques donnent toute place aux affects



Son amour de la peinture, Pialat ne cessera de le porter tout au long de sa brève et prolifique carrière de cinéaste. Il en conserve l'art de brosser des caractères et de saisir l'esprit de son temps, en particulier l'effervescence des années 1980 que restituent des fables sociales telles que *Loulou* (1980) et *Police* (1986), avec Gérard Depardieu dans les rôles principaux. Toute une imagerie populaire héritée de la peinture de Renoir et de Van Gogh est perceptible, de l'attention pour les marginaux à ces tranches de vie dont la convivialité vient nous fendre le cœur (fêtes de village, repas de famille, ou encore les déjeuners sur l'herbe que l'on trouve dans *Van Gogh* (1991).

Dans *À nos amours* (1983), qui figure cette semaine au programme de la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, les cadrages hiératiques donnent toute place aux affects. Quand ils ne servent pas à célébrer la beauté des jeunes filles en fleur. Il n'y a dès lors qu'un pas entre Bonnard et Sandrine Bonnaire (Susanne), actrice de quinze ans dont la sensualité s'affirme au fur et à mesure que progresse le récit. Les multiples looks et amants dont se recouvre son corps font d'elle l'emblème d'une jeunesse mitterrandienne émancipée des valeurs traditionnelles (entendre parentales). Une génération sexuellement insouciant antérieure à la découverte du sida, bien que certains signes semblent déjà l'annoncer. Ainsi Klaus Nomi, auteur de la bande-originale (la fameuse *Cold song* empruntée à Henry Purcell), meurt-il l'année de la sortie du film en salles. Sur son versant critique encore, Maurice Pialat met en scène l'implosion de la cellule familiale. La libéralisation des mœurs semble avoir eu pour effet de creuser un peu plus le fossé entre générations. Les parents ne comprennent plus rien à leurs enfants, et réciproquement. *À nos amours* est aussi un des rares films français à aborder, en filigrane, le thème de l'homosexualité, de son refoulement hypocrite, de son exclusion sociale. Des rôles de personnages hétéros ont été ainsi confiés à des interprètes homo- ou bi-sexuels : celui du frère de Susanne, interprété par Dominique Besnehard, ou encore la présence émouvante du jeune Cyril Collard, acteur et assistant sur *À nos amours*, futur réalisateur des *Nuits fauves* (1992). Les premiers émois d'une jeune fille sont entachés de destins tragiques. Loïc Millot

À nos amours de Maurice Pialat (France, 1983, vo, 99 mn) sera projeté le dimanche 12 mai 2019 à 20h30, à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, place du Théâtre.

Festival Like a Jazz Machine

Kévin Kroczek

Du jeudi 16 au dimanche 19 mai, les aficionados de jazz de la grande région et d'ailleurs sont attendus à Dudelange pour la huitième édition du festival *Like a Jazz Machine*. Organisé par la commune de Dudelange et le CCRD Opderschmelz, le plus important festival luxembourgeois de musiques jazz a fait peu neuve. En effet, cette édition a ceci de particulier qu'elle marque le début de l'ère post-Danielle Igniti, incontournable ex-directrice du centre culturel partie à la retraite en début d'année. La programmation était donc plus qu'attendue (et redoutée) ; aujourd'hui elle laisse autant perplexe qu'impatient. En tout, quinze groupes et ensembles, rassemblant environ 70 musiciens, pour quatre musiciennes annoncées, vont se succéder quatre jours durant. Les projecteurs seront braqués sur des artistes autochtones incontournables, sur plusieurs vétérans de retour pour la nouvelle formule, et enfin sur quelques têtes d'affiches, consensuelles mais prometteuses.

C'est tout d'abord le Claire Parsons Quintet qui lancera les hostilités le jeudi 16 mai. La chanteuse et claviériste Claire Parsons sera accompagnée par Eran Har Even à la guitare, Niels Engel à la batterie, Jérôme Klein à la seconde batterie et aux claviers et Pol Belardi à la guitare basse. Ces deux derniers, qui ont rond de serviette au festival, à raison d'ailleurs, remonteront sur scène dimanche pour un autre projet, mais nous y reviendrons. Une musique pleine d'entrain, sucrée sans doute malgré elle mais maîtrisée en guise d'introduction. Un savant mélange d'harmonica chromatique et de piano suivra avec le Rembrandt Frerichs trio et Hermine Deurloo. Piano toujours avec Arthur Possing, *rookie* du jazz autochtone, qu'on avait pu croiser dans les couloirs du centre l'an der-

La programmation du premier festival après Danielle Igniti était plus qu'attendue ; aujourd'hui, elle laisse autant perplexe qu'impatient

nier et qui se retrouve aujourd'hui programmé avec son quartet. Son premier opus *Four Years*, promoteur mais léger, lui a valu l'intérêt des institutions et des tenanciers de jazz clubs. Une quinzaine de dates sont encore annoncées pour cet été. La nouvelle est d'ailleurs récemment tombée, il se produira à la Philharmonie en décembre prochain. Enrico Rava, trompettiste virtuose fêtera enfin ses 80 ans pour conclure cette première soirée.

Vendredi, Kyle Eastwood sera de retour sur les planches du grand auditoire. La dernière fois qu'il était venu à Dudelange, on a dû refuser l'entrée à certaines personnes, tant la salle était bondée. Avant lui, c'est le pianiste et écrivain Laurent de Wilde qui, en compagnie de Jérôme Regard à la contrebasse et de Donald Kontomanou à la batterie, réinterprétera à sa sauce les standards de Thelonious Monk. Ce New Monk Trio acclamé, qui fait le tour du monde depuis 2017, jettera ainsi l'ancre à Opderschmelz. Suivra le Marly Marques Quintet, qui présentera son nouvel album. La place singulière que la talentueuse troupe

occupe sur la scène du pays laisse présager le meilleur. Viendra ensuite Kyle Eastwood. Le contrebasiste américain, qu'on affuble inévitablement de l'étiquette « fils de », est selon les dires un réel artiste dont la musique pertinente fait taire les médisants. C'est le quatuor de jazz rock Get Blessing, tout droit venu de Bristol, qui fermera la marche.

Samedi 18, le quintet de Michel Edelin, renommé flutiste français, précédera un concert de David Laborier. Le compositeur et guitariste luxembourgeois, figure de l'ONJL notamment, et abonné des premières éditions du festival, présentera son dernier album laborieux (pardonnez le jeu de mot), et laissera le soin au public de se faire sa propre idée. Viendront les quatre musiciens nantais de No Tongues pour un ambitieux set *free* et bruitiste. C'est enfin Soweto Kinch, saxophoniste, MC et figure de la nouvelle scène jazz londonienne qui foulera les planches du centre culturel en fin de soirée. Pour rappel, cette scène électrique *made in England* compte parmi ses représentants Shabaka Hutchings (formidable saxophoniste qui avait pourtant déçu à Dudelange en 2017) et évidemment Kamaal Williams et Yussef Dayes, qui ont accouché en 2016 de *Black Focus*, un chef d'œuvre à (re)découvrir d'urgence.

Le dernier jour de festivités sera marqué par deux résidences. La formation Télé-Port ! D'abord, comprendre Zhenya Strigalev au saxophone, Jeff Herr à la batterie, Pol Belardi à la basse et Jérôme Klein aux claviers, les revoilà. On nous annonce une musique moderne qui invite au voyage. Pascal Schumacher ensuite fera son grand retour au *Like a Jazz Machine*. Ce n'est pas forcément l'impatience qui nous anime



Pascal Schumacher

à cette perspective d'entendre « un solo minimal très personnel » promis par l'institution, mais la musique du compositeur et vibraphoniste au public fidèle peut réserver des surprises. Manu Katché, le plus célèbre batteur français, conclura le festival, une machine bien rodée qui se retrouve dans une situation d'observer face à sa nouvelle ère. Le rendez-vous est pris.

Plus d'informations : jazzmachine.lu

Théâtre

Une fois, pas deux !

Godefroy Gordet

Après le raté *Mais sois sans tweet* de, par et pour Claude Frisoni (voir *d'Land* du 5 avril), on avait beaucoup d'appréhension à retrouver l'auteur et comédien sur ce nouveau spectacle *Les héros sont fatigants* au Théâtre national. La pièce ayant été annoncée comme une « farce tragique en trois actes », on peut dire après l'avoir vue qu'on ne nous a, hélas !, pas menti... C'est tout à fait bouffon, voire ridicule, et surtout triste à crever – car il est toujours accablant de voir en direct le naufrage artistique.

Il y a près de trois siècles, Destouches disait : « la critique est aisée, mais l'art est difficile ». Toutefois, « juger » ou, dans ce cas, « faire œuvre de critique », quel que soit le domaine, n'est en réalité pas si facile. Alors, on y a longuement pensé, remis en cause nos impressions à chaud, remanié mille fois nos mots pour en parler, évalué notre degré d'érudition... Finalement, on s'en est remis à la déontologie journalistique et c'est en toute responsabilité, avec rigueur et intégrité que nous formulons cet

avis – et nous sommes prêts à défendre même les causes perdues...

Bref, il n'y a pas à tergiverser, *Les héros sont fatigants* est assurément l'une des pires pièces que l'on ait vues. Soit Claude Frisoni est un incompris, un artiste maudit qui sera loué post-mortem, soit le théâtre moderne devrait se passer de lui. On avait déjà souffert devant *Mais sois sans tweet*, pourtant, ce titre en jeu de mot foireux, aurait dû instantanément nous mettre la puce à l'oreille... Mais, crédules, impatients et passionnés, nous avançons vers la lumière sans savoir ce qu'on y trouvera. Parfois ça a du bon, d'autres fois on perd quelques heures de notre vie, qu'on ne retrouvera jamais. *Les héros sont fatigants* nous a fait perdre notre temps et pire, la foi que nous portons au théâtre.

Enfin, pour dire vrai, l'amour du théâtre nous l'aurons pour toujours. Néanmoins, c'est plutôt cette industrie du spectacle qui n'en finit plus de nous décevoir.

L'incompréhension est en effet totale, quand les programmeurs manquent à ce point de discernement. Bien sûr qu'il en faut pour tout le monde, mais là, ce n'est pas tant le style vaudeville qui dérange, c'est surtout que l'ensemble textuel est mauvais, la mise en scène mal ficelée, arrangée comme un micmac interminable et que les comédiens n'y arrangent rien.

Les héros sont fatigants met en scène trois vieux militants anarchistes aux idéologies extrêmes et dépassées. Léo, Marius et Remy se retrouvent une énième fois dans leur planque vétuste, pour élaborer un nouveau plan d'action contre la société, celle qu'ils détestent, les bourgeois, les bobos, la droite, etc. Tiens, on est bien chez Frisoni : dans ses textes, l'auteur voue un culte à mépriser toute une tranche de la population, sans gêne et sans filtre, un peu à l'image de ce qu'ils leur reprochent finalement.

Alors oui c'est nostalgique, en tout cas, ça en a l'air, mais touchant, à aucun moment. On est plus proche du pathétique que d'un sentiment de tendresse envers ces petits vieux sur le retour qui ne veulent pas lâcher leur lutte. Et puis, c'est grossier, plein de maladresse, c'est pire qu'une déception, c'est nul. C'est ce genre de pièce où arrive ce moment où l'on ne regarde plus devant soi, la scène, les comédiens et tout le toutim, mais derrière, pour chercher un regard, un signe, n'importe quoi qui nous ferait sortir de cet enfer et surtout pour se rassurer de ne pas être l'unique spectateur de mauvaise foi dans cette salle, en chuchotant à son voisin, « sommes-nous seuls à trouver ça stérile et insignifiant ? »

Ainsi, la mise en scène est pauvre, sûrement guidée par des choix dramaturgiques douteux. Pourtant il y a bien quelques idées, comme ce pan de mur de fond, reculant à l'acte II, pour ouvrir la scène au plus large. Ça fait du bien. En fait, on respire surtout de ne plus avoir ces comédiens aux abois à deux mètres de nous.

Ce qui est étonnant c'est que Bernard Graczyk, autant que Denis Joussetin, ne sont généralement pas des acteurs qui déçoivent. Le premier a une carrière à faire pâlir les plus grands, tandis que le second avait été très convaincant dans *À por-*



Bernard Graczyk, Denis Joussetin, Raoul Schlechter et Claude Frisoni (de gauche à droite)

Les héros sont fatigants de Claude Frisoni et Jacques Schiltz est assurément l'une des pires pièces que l'on ait vues

tée de crachat mis en scène par Sophie Langevin, il y a quatre ans, ou *Mesure pour mesure* par Myriam Müller, l'année dernière. Ici, ils bafouillent, confondent, perdent le rythme, oublient des mots, des lignes quasiment, dégingolent d'une direction d'acteur bâclée... Que leur a-t-on fait ?

On ne pourrait même pas qualifier cette pièce de « nanar », ce serait lui accorder une dimension pop et comique qu'elle n'atteint même pas. Non, c'est affreux, une forme de mauvais théâtre d'amateur – car il y a de biens meilleurs amateurs. Et on s'en excuse sincèrement, mais il n'y a rien à sauver dans ce spectacle.

Y a un temps pour tout, dans les grands combats comme au théâtre, il faut savoir s'arrêter. À partir d'aujourd'hui, face à celui-ci, tout autre spectacle, même le plus insipide, va nous paraître réussi. Et quand on voit la qualité du théâtre au Luxembourg, on se demande vraiment ce que vient faire un spectacle du genre sur une scène aussi importante que le TNL. L'erreur est humaine dira-t-on, mais pour reprendre le slogan, « Plus jamais ça ! », par pitié.

Les héros sont fatigants de Claude Frisoni, mise en scène : Jacques Schiltz, assisté de Claire Wagoner, scénographie et costumes : Marie-Luce Theis ; dramaturgie : Ruth Heynen, assistante dramaturgie : Anna Arnould-Chilloux ; traduction et surtitrage : Marco Maria Casazza ; soufflage : Anna Arnould ; avec : Claude Frisoni, Bernard Graczyk, Denis Joussetin, Raoul Schlechter, était une coproduction du Théâtre National du Luxembourg avec le Théâtre Ouvert

Livres

Des géants et des hommes

Laurent Mignon

Les géants vivent parmi nous. Ni dans le nord de la France, ni en Belgique, on ne l'ignore. En effet, lors des nombreuses fêtes, ducasses, carnivals et kermesses, les géants apparaissent et dansent dans la rue. On les voit aussi parfois lors des courses cyclistes alors que les gladiateurs à deux roues traversent villes et villages. De Paris à Roubaix, et lors des classiques flamandes et wallonnes. Pourtant ce n'est que depuis la parution de *L'homme qui parlait aux géants*, une fantaisie en sept tableaux de Timour Muhidine, illustrée avec les photographies de Patrick Dupuich, que l'on peut découvrir ce que pensent et ressentent ces créatures de bois, de papier mâché et de polystyrène, comme Guillaume, le fier géant de Gayancourt:

« Un oiseau s'élance de la porte. Le hangar sent le blé et l'orge et aussi la terre mouillée. Loiseau picore mon nez de son petit bec dur. Il croit que c'est du bois mais ce n'est que du polystyrène recouvert de couleur. Je n'ai rien contre ces petits passereaux qui me tiennent compagnie : pendant l'hiver, j'ai eu un nid tout sec logé au cœur de mon ventre car les propriétaires étaient partis sans songer à déménager leur boule de paille et de brindilles. Cela finissait par gratter, personne n'avait eu l'idée de me l'enlever. »

Guillaume ne se fait guère d'illusions sur la nature humaine, sur ceux qu'il appelle les « tér rien ». Ils sont bruyants (« ifon in rafu »), incompréhensibles et ne sont guère intelligents. En tous cas, ils le sont moins que les géants. « Plus d'intelligence ?, s'écrie Guillaume, vous avez vu Lulu, Edmond, leurs épouses ? Soyons sérieux. » C'est justement Edmond long minton, l'un des trois porteurs, qui parle au géant. À ses côtés, deux autres porteurs, leurs femmes Marguerite, Yvonne et Bernadette, ainsi que plusieurs sommités locales tout comme les géants Baptiste, Hélène, Totor et Cachou peuplent les sept tableaux de Muhidine, des textes à la fois touchants et amusants.

La tradition des géants a beau être séculaire, certains thèmes abordés dans le livre sont on ne peut plus contemporains. Ainsi Edmond long minton nous révèle-t-il que Guillaume, un croisé, se fait une

certaine idée de l'Europe : « Il y a peu de temps, il m'a dit qu'il ne voulait pas des Turcs. Enfin, qu'il ne pouvait se résoudre à voir les Turcs dans l'Europe. » Il y a une indéniable ironie dans cette phrase. Il faut dire que Muhidine enseigne la littérature turque à l'Inalco à Paris. Tout au long de sa vie professionnelle, il s'est engagé pour mieux faire connaître la littérature de Turquie dans l'espace francophone. En tant qu'enseignant et chercheur, bien sûr, mais aussi comme traducteur et directeur de la collection « Lettres turques » des éditions Actes Sud.

Certes, Muhidine est un homme du Nord ; il a passé son enfance à Arras. Mais tout de même, la question se pose : Pourquoi un livre sur les géants du Nord ? L'auteur raconte que « l'idée du livre a germé au cours de promenades dans le Nord Pas de Calais autour de 2005-2006 et en découvrant dans un hangar d'une ferme près de Cambrai l'espèce de 'boîte de conserve' qu'est le valeureux chevalier Guillaume de Jauche... » Plaisanterie mise à part, il continue en expliquant que « la présence des siècles plus tard de figures moyennageuses sous la forme de géants, proches de la population qui les héberge ici et là, nous a fascinés. Le folklore a cette grandeur-là, maintenir des archaïsmes vivants et nous les faire apprécier. Donc avec Patrick Dupuich, on s'est mis à arpenter la campagne, faire les 'sorties' de géants et tâcher de comprendre. Ensuite, ne désirant pas rédiger un catalogue des géants, j'ai préféré imaginer une fiction (entre théâtre et prose). Il a fallu ensuite sélectionner parmi les centaines de photos de Philippe qui a dû participer à une centaine d'événements, de la côte jusqu'aux Ardennes... Trouver une logique, un 'récit'. »

Il est vrai que Dupuich et Muhidine n'en sont pas à leur coup d'essai. Timour Muhidine est un écrivain, penseur et passeur qui empêche de penser en rond. Il y a quelques années il partit dans l'Artois sur les traces de Georges Bernanos, lui aussi, sans doute, quelqu'un qui n'aurait pas voulu des Turcs en Europe. Pourtant ce voyage sur les terres qui marquèrent l'enfance et les œuvres du romancier catholique, il l'accomplit au côté d'une des plus fines plumes de la littérature

La tradition des géants a beau être séculaire, certains thèmes abordés dans le livre de Timour Muhidine sont on ne peut plus contemporains

turque contemporaine, Tahsin Yücel. Yücel, que les lecteurs francophones connaissent à travers ses œuvres traduites telles que *Les cinq derniers jours du prophète*, *Vatandas et Moustache*, avait écrit une thèse de doctorat intitulée *L'imaginaire de Bernanos*, parue aux éditions de l'Université d'Istanbul en 1969. Pourtant même s'ils partagent un même amour de la langue française Yücel, le laïc de gauche et Bernanos, le catho de droite forment un drôle de couple. Muhidine en est conscient : « En 2009, nous avons passé plusieurs jours avec Tahsin Yücel à Fressin, Aire sur la Lys, Berck, Le Touquet etc... pour reconstituer des ambiances et des itinéraires. Un livre en est sorti en septembre 2010, *Sous le soleil de Bernanos* (Ed. Empreinte/Temps présent), avec des photos de Patrick Dupuich et une audacieuse tentative de relier Elbistan et Fressin, deux mondes assez éloignés. »

Mais revenons-en aux géants. Muhidine et Dupuich nous rappellent que ces traditions toujours réinventées sont, comme les œuvres de Bernanos et de Yücel, un acte de défiance face au « repli sur soi et à l'uniformisation des modes de vie, de consommation et des loisirs. » C'est aussi pour cela qu'ils font parler les géants.

Philippe Dupuich et Timour Muhidine : *L'homme qui parlait aux géants*, Éditions Du Nord Cru, Tourcoing ; ISBN 979-10-6991837-5

Cinéma

La symétrie imparfaite



Veerle Baetens (Alice) et Anne Coesens (Céline) brillent sur toute la ligne

Alice et Simon, Céline et Damien : deux couples, chacun un fils, Theo et Maxime, habitent deux maisons jumelées et sont meilleurs amis. Nous sommes dans les années 1960 et les rôles au sein de la famille sont assignés en fonction du genre. Les deux femmes restent au foyer, les deux hommes, aux allures de machos autoritaires, partent tous les matins après un dernier baiser envoyé à travers le carreau de la voiture.

Pour ce que l'on sait sur les personnages, *Duelles* d'Olivier Masset-Depasse s'en arrête presque là. À part que chacun des couples compte un personnage nerveux et chacun un partenaire plus posé. Leur monde parfait s'écroule lorsque le petit Maxime (Luan Adam) meurt accidentellement en tombant de la fenêtre. Dévastée par la disparition de son fils, Céline (Anne Coesens) se rapproche de plus en plus de Theo (Jules Lefebvres) et semble chercher une place dans la famille voisine. De son côté, Alice (Veerle Baetens) soupçonne sa meilleure amie de la manipuler afin de se venger de la mort de Maxime, dont celle-ci la croit en partie responsable.

Le nouveau long-métrage du réalisateur belge, qui avait signé le saisissant *Illégal* en 2010, s'installe ici plus que jamais dans le genre du pur thriller psychologique. *Duelles*, une adaptation libre du roman *Derrière la haine* de Barbara Abel, omet toute information sur la vie des personnages en dehors de leur maison et, à part les costumes et les décors, aucun contexte ne nous est donné par rapport à la période. Le film joue en Belgique, mais si on avait changé les plaques d'immatriculation, on pourrait très bien se croire dans une petite ville américaine. Il y a donc une volonté bien affichée de se centrer sur la guerre psychologique entre les deux femmes et d'explorer la dimension hitchcockienne du livre à sa manière.

Veerle Baetens, connue pour son excellente interprétation dans *The Broken Circle Breakdown* (2012) et Anne Coesens, ayant brillé dans *Illégal*, impressionnent sur toute la ligne. Leur descente continue dans les méandres de la jalousie et de la paranoïa se construit de manière trop apparente au niveau scénaristique mais devient captivante de par leur jeu. Le doute semé de part et d'autre en devient insupportable. Les soupçons laissés sur toute l'ampleur de l'intrigue en rajoutent encore à la fin d'une noirceur rare.

Et pourtant, on a l'impression qu'il nous manque quelque chose au niveau des images. La réalisation, quoique consciemment différente du style hitchcockien, reste trop en retrait dans certains moments-clés. Ainsi, lors d'une visite chez Céline et Damien après la mort de leur fils, Theo s'aventure dans la cuisine, alors qu'on sait qu'il s'y trouve des biscuits auxquels il peut faire une réaction allergique fatale. Si Hitchcock aurait joué sur un montage alterné entre une conversation anodine des parents et l'enfant qui s'approche de l'objet interdit, Olivier Masset-Depasse nous montre une mère inquiète et un garçon toussant fort qui sort après quelques instants de la cuisine, ce qui est certes plus réaliste, mais nettement moins efficace pour l'émotion qu'il veut générer auprès du spectateur. C'est vers la fin seulement que le réalisateur semble réellement se lâcher et couronne son film autrement réussi d'une mise en scène de thriller. **Fränk Grotz**

rücksichtigen, dann werden die meisten auch Lösungen finden. Das Problem ist, dass viele Bürgermeister nicht fragen.“

Am dringendsten ist Vegetation für die rasch wachsenden, hoch verdichteten Metropolen Asiens. Während etwa in Rom auf einen Einwohner 166 Quadratmeter Grün kommen, sind es in Tokio weniger als elf, in Bangkok nur 3,3 und in Ho-Chi-Minh-Stadt gar nur 0,7. „Wenn sich das nicht verbessert, werden die Leute hier bald durchdrehen“, sagt der vietnamesische Architekt Vo Trong Nghia. Er baut Wohnhäuser, die wie überdimensionierte Blumentöpfe aussehen: Auf dem Dach beruhigen Bäume und Schrebergärten.

Die grüne Praxis ist allerdings oft *tricky*. In Sydney zum Beispiel wollten sich Einwohner lange nicht mit Pflanzenfassaden von Elisabeth Kather anfreunden: „Die Australier haben eine gefährliche Natur mit Spinnen und Schlangen; die wollen sie nicht in der Wohnung haben.“

In Frankfurt brauchte es gut 20 Jahre, bis Pflanzen gefunden wurden, die in den neun Gärten innerhalb des Commerzbank-Towers tatsächlich gedeihen. „Vertikale grüne Wände sind schön, brauchen aber auch viel Pflege“, räumt Christoph Ingenhoven ein, der gerade für einen Bau an der Düsseldorfer Königsallee ein Terrassendach voller Bäume entworfen hat: „Es dauert wohl ein bisschen, bis wir etwas Natürlicheres bekommen. Wir sind erst in der allerersten Phase dieser Art von Architektur.“

Das Buch Hortitecture. *The Power of Architecture and Plants* hat Almut Grüntuch-Ernst im Berliner Jovis-Verlag herausgegeben: www.gruentuchernst.de/de/info/forschung/ Lebendarchitektur in Stuttgart und München: www.baubotanik.de Paris soll grün werden: www.reinventer.paris/2015-2016/

Architektur

Lebende Häuser aus Kohlrabi

Martin Ebner

Mit etwas Grün sehen sogar vermurkte Gebäude gut aus, frotzelt Jacob van Rijis: „Architektur wird nicht immer geschätzt – Pflanzen aber schon.“ Der „grüne Effekt“ sei ein „seltsames Marketingphänomen“. Dabei ist der Baumeister selbst bekannt geworden mit einem Wald in einem Hochhaus, das heißt im holländischen Pavillon für die Expo 2000. Jetzt plant er für die Floriade 2022 in Almere ein „Modell für die grüne Stadt der Zukunft“: Auf zwei Drittel der Fläche soll urbane Landwirtschaft betrieben werden.

„Pflanzen können viel mehr als nur Gebäude dekorieren oder verstecken“, betont Almut Grüntuch-Ernst: „Pflanzen produzieren Sauerstoff und Nahrung; sie absorbieren Lärm, CO₂, Schmutz und Feinstaub; sie speichern Wasser und können Städte abkühlen.“ Die Architektin sucht auf der ganzen Welt Bauprojekte, die „für, mit oder aus vegetativem Material gemacht sind“. An der Technischen Universität Braunschweig hat sie zur Synergie von Architektur und Pflanzen seit 2014 drei internationale Symposien organisiert, ein Archiv aufgebaut und ein Handbuch herausgegeben. Die fortschreitende Digitalisierung und Dematerialisierung mache „Hortitektur“ immer wichtiger: „Enger Kontakt zu Pflanzen gibt uns eine volle, sinnliche Erfahrung von Leben und Zeit.“

Alte Bauweisen finden nun neues Interesse, etwa Grassoden- oder Schilfdächer. Die Khasi in Indien lassen Luftwurzeln von Bäumen zu lebenden Brücken zusammenwachsen. Davon inspiriert, arbeitet die deutsche Gruppe Baubotanik an „inosculation“: Pflanzen sollen sich mit technischen Elementen verflechten und zu Gebäuden vereinen. Immerhin sind auf diese Weise bereits kleinere Aussichtstürme gewachsen.

Der Architekt Chris Precht tüftelt an Bambus-Modulen für Hochhäuser. Mit der Abwärme will er in der Fassade Gemüse züchten. An nahrhaften Wänden arbeitet auch der Umweltingenieur Niklas Weisel, der Seile mit Samen füllt: Von einem Kubikmeter Vorhang sollen sich 100 Kohlrabi ernten lassen; möglich wären aber auch zum Beispiel Erdbeeren. Die Fassadensysteme, die Marco Schmidt an der TU Berlin entwickelt, sollen dagegen vor allem Wasser verdunsten: „Klimaanlagen verbrauchen Unmengen Strom und produzieren zusätzliche Abwärme. Wir trocknen weltweit aus. Um Gebäude zu kühlen, muss man Pflanzen Wasser verdunsten lassen.“

Baubotanik macht moderne Architektur vielleicht doch noch schön und nützlich

Europas bislang spektakulärste grüne Wolkenkratzer stehen in Mailand und heißen *Bosco Verticale*. Die beiden Wohntürme tragen pro Bewohner zwei Bäume, acht Sträucher und 20 andere Pflanzen – insgesamt rund 21 000 Gewächse. Das Ziel: auf einer Grundfläche von 2 000 Quadratmetern zehn Mal mehr Wald wachsen lassen. Wenn es nach dem Architekturbüro von Stefano Boeri geht, ist das erst der Anfang: Der stillgelegte Eisenbahnring um Mailand, insgesamt 300 Hektar, soll in einen Park verwandelt werden – finanziert durch weitere bepflanzte Hochhäuser.

Grün gesprenkelt wird auch Frankreichs Hauptstadt: Der Wettbewerb *Réinventer Paris* verlangte von Gebäuden ausdrücklich, „die Biodiversität zu vergrößern und neue Habitate für Flora und Fauna zu schaffen“. Jetzt legt zum Beispiel der Architekt David Chipperfield auf dem Dach der ehemaligen Präfektur, einem 16-Stockwerke-Klotz am Ufer der Seine, einen öffentlichen Garten an. Die Beraterin Marion Waller konstatiert: „Wenn man Immobilienentwicklern die Auflage macht, die Natur zu be-



Kein moderner Bauhaus-Stil, dafür sehr grün und wieder beachtet: Grassoden-Hütten in Island

STIL

My, my, what bizarre entrepreneurs you have

Jeffrey Palms

Among entrepreneurs, “regulation” is a dirty word. It’s the parent who won’t let the teenager go out, the bouncer who won’t admit the fun-loving drunkards. It’s a buzzkill, a wet blanket, a downer. It is seriously uncool, impedes progress, stifles life. If only you didn’t have to comply with all that pesky regulation, you would be free to realise all your potential—and all those profit margins would be as wide as a Nebraska horizon.

When Americans go on about freedom, it’s easy to make them the butt of the joke: if you live in a society where schools hold drills for active shooter scenarios, how free are you, really? But freedom holds another sense, an entrepreneurial one. Freedom means making a living for yourself with no other advantage than innate commercial sense. Among our core values are that you have a right to play the market, and you have a right to keep what you win. There is a special place in hell for any regulator who would unjustly get in the way.

An American newspaper captures the sentiment nicely in a “modern fable” published in 1902 by Robert Howard Russell, in which an archetypal youth from the States goes to Europe to study. In Paris, the boy does nothing but grow his hair and spend his money, habits of laziness that he brings home with him afterwards. Tellingly, what the boy loses while abroad is called “the Commercial Spirit.” This is obviously the Spirit by which Russell defines Americanism: what is lost, away from home, is that sense of commerce, without which the boy is taken for a grotesque and helpless idiot upon his return.

Over a century later, commerce remains a well-defined point of pride in the States. Its European counterpart, however, feels like an uncanny flop. We know that this continent leads the way in haute couture, social safety nets, and ruined castles, but businesses seem to persist here only in a subdued, uncelebrated way. Nobody dwells for long on startups or popup shops, new apps are slow to proliferate, switching to online channels seems to be a chore. It’s messed up.

Not in America. We want to be the first to use new inventions. Newness is coolness, startups are personalities, consumerism is a skill. So when we hear that Luxembourg has banned Uber, it comes as a destabilising blow. If small startups are niche interests, then hugely successful startups are beacons of modernity (not to mention national treasures). Why would Luxembourg be an enemy of comfort, capitalism, and the future?

This thinking is symptomatic of the Commercial Spirit. In the words of one Reddit user who travelled to Luxembourg: “It’s bullshit that Uber is not here. Taxis are super expensive.” If the marketplace has solved a problem, then the consumer has a right to the solution (no matter, apparently,



When we hear that Luxembourg has banned Uber, it comes as a destabilising blow

the cost to the life quality of workers). Damn that regulation for gumming up progress.

This line of thinking also contains a dangerous assumption: if one party dislikes regulation, then the other party must like it. A buzzkill naturally wouldn’t recognise itself as a buzzkill, so must consider itself a responsible defender of sense. This is a trap of linearity that Americans fall into, a trap that suggests that Europeans are cautionary fogies who fear change, that their blasé moods regarding startups must indicate a love for the status quo. But such assumptions discredit the reality of European consumerism. Europeans love buying things and starting companies, and they are not especially cautious, per se, or outdated.

Rather, there is a less anarchic sense of the marketplace in Europe, complemented by a better experience of government systems. Most importantly, on a collective basis, Europeans simply care less. American culture is marked by a Sisyphean need to build: we are forever building our country, our identity, our future. European

cultures tend rather towards the need to evolve, a verb which has far more allegiance to the past. Europeans are concerned with preserving their lifestyles, with adapting the future to the ideals of the present. Americans are miserable dreamers; Europeans are fulfilled curmudgeons. Americans will abandon the Post Office the day that drone delivery is perfected, whereas Luxembourgish – many of whom already live in communes that prohibit lawn-cutting on Saturday mornings – will hesitate. How much noise do these flying robots make? Will they ruin my view of the sky? How many jobs will be lost?

As such, Luxembourgish entrepreneurialism has less responsibility to the national psyche, which puts a whole other set of colors on it. Despite the Grand Duchy’s burgeoning scene of startup hubs and facilities, with all the dressings of Silicon Valley, its colors are not quite as flashy or destructive as those of their Californian counterparts. There is probably far more consternation for Luxembourgish parents when their kid quits a big company to run off with a startup. American parents will say: Kyle is changing the

world! European parents will say: Gilles is flushing his future down the toilet.

Of course, none of this is strictly true. There seems to be a huge anti-capitalist movement happening in the States, with a generation of young workers revolting against student debt, bad salaries, unpaid internships, and crappy benefits. Likewise, young Europeans everywhere are jumping on new trends and cutting sharply individualised career paths for themselves. But the wider backgrounds of each place are still made from the rough shapes of their heritage: Europeans know some secret about life that makes jazzy technology seem dull by comparison, and Americans possess a weird eagerness to cast their lifestyles into the trash in favor of a mildly upgraded one.

What would a deregulated Europe look like, or a more systematised America? The future of one would not resemble the past of the other. There is no telling in which specific way the youth of a new modern fable, written in 2102, would appear grotesquely idiotic after living in the other place. Though the idiocy itself is probably guaranteed.

L’endroit

C’est un local des plus basiques au niveau de la déco d’intérieur. Amateurs d’ambiance léchée ou bling bling, passez votre chemin. Quelques tables mange-debout en bois sont placées contre le mur, et du simple mobilier de jardin constitue le reste de l’ameublement. Ce qui correspond bien au quartier de Bonnevoie, qui abrite quelques locaux du style, pour bobos qui fuient la sophistication et préfèrent les rencontres dénuées de tout artifice. Situé à côté le l’église de Bonnevoie et en face de la Bouneweger Stuff, **Mr Mai Vietnam Food** n’est pas un « eye catcher » avec ses photos de spécialités asiatiques collées en vitrine. Et pourtant, nous avons été scotchés lorsqu’à l’occasion d’un anniversaire, le dynamique proprio a servi, pratiquement sans aide en cuisine, un délicieux pho à plusieurs douzaines de convives. Les légumes croquants et la viande de bœuf émincée juste comme il faut baignaient dans un bouillon de poule délicieux. Herbes et sauces diverses étaient mises à disposition et de croustillants rouleaux de printemps bien dorés proposés en prime. Il ne fut donc pas surprenant d’y apprendre que le petit local affiche complet les soirées de week-end. L’affluence s’explique aussi par les prix modestes des plats proposés, comme le Bo Bun (salade verte avec vermicelles et nems coupés en tranches), dont on peut commander une portion normale (12,90 euros) ou géante (15,90 euros). Aussi bien-venu que rare est le fait que les quelques propositions à la viande ou au poisson ont toutes leur alternative végétarienne. GD

L’endroit

Il est surprenant de voir comment le quartier Gare, jadis évité par la clientèle du centre-ville, devient progressivement un endroit prisé qui propose de jolis commerces à la mode et cela jusque dans les rues jadis réputées comme étant sulfureuses. Ainsi, depuis l’arrivée de l’ING dans la rue Joseph Junck, de nouvelles enseignes y ont choisi pignon sur rue, et même le très parisien Monoprix s’y est installé et y a aussi ouvert une succursale de Naturalia, sa chaîne bio. Récemment a eu lieu dans la même rue l’ouverture du **Fleur de sel**, restaurant portugais et brésilien avec un intérieur assez simple mais douillet (photo : GD), dans lequel on propose une cuisine traditionnelle à des prix très compétitifs. Les fruits de mer sont bien représentés sur la carte, un plateau de crustacés ne coûtant que 29,50 euros. Les plats du jour, servis avec générosité, coûtent dans les treize euros, dessert compris. Pour avoir goûté le poisson rouge aux pommes de terres rissoles et aux légumes (un tantinet trop) cuits, ainsi que le confit de canard avec riz aux champignons et jus de cuisson, on pourra chaudement recommander cette adresse qui reçoit jusqu’à quinze heures à l’heure du déjeuner. Le samedi, ceux qui aiment les soirées animées y assisteront, au milieu d’une assistance hétéroclite, à des shows folkloriques. Ne pas omettre de jeter un regard sur les affichettes derrière le comptoir. De petits pinards y sont parfois proposés à partir de quinze euros la bouteille. GD



Piccolo Teatro

Deux ans de rencontres théâtrales au Luxembourg

Un livre de Josée Hansen, avec des images d’Eric Chenal

Éditions d’Lëtzebuurger Land / 320 pages, 29 euros / ISBN : 978-99959-949-5-2

En vente en librairie, sur www.land.lu

ou en le commandant via courriel land@land.lu ou téléphone : 48 57 57-1

Durant deux ans, Josée Hansen et Eric Chenal ont écouté et observé les gens de théâtre autochtones, acteurs et metteurs en scène, auteurs et dramaturges, scénographes et costumiers, directeurs de théâtres et techniciens, politiques et critiques : les personnalités qui peuplent ce microcosme sont aussi passionnantes que leurs métiers sont divers.

Ce livre est une tentative de capter cet instant précis de l’évolution du théâtre au Luxembourg, où les pionniers ont laissé la place à une nouvelle génération, qui trouve normal de faire du théâtre non seulement son métier, mais sa vie.